



RAPPORT DE PRESENTATION DU TERRITOIRE DU SCOT GRAND SUD

-

Synthèse des diagnostics

Données économiques et socio démographiques

Données traitées : Base 2016

DOCUMENT PROVISOIRE

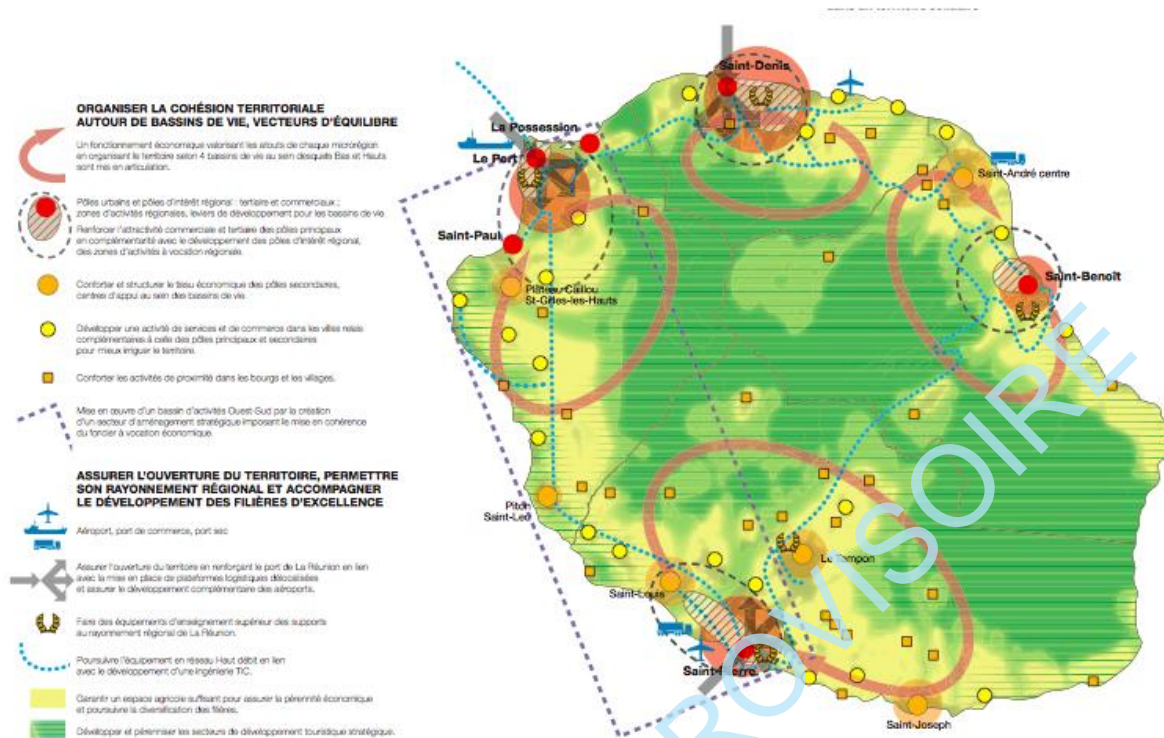
Document provisoire

Table des matières

Contexte régional du territoire « Grand Sud »	4
Un territoire, deux entités administratives	5
1. Le littoral.....	6
2. Les mi-pentes.....	8
3. Les Hauts.....	9
Les dynamiques liées à la démographie	11
1. Caractéristiques et évolution de la population et des ménages	11
1.1. <i>Une forte croissance qui commence à se tasser</i>	11
1.2. <i>Une croissance due uniquement au solde naturel</i>	13
1.3. <i>Une population concentrée sur certains pôles majeurs</i>	14
1.4. <i>Une tendance au vieillissement de la population</i>	15
1.5. <i>La taille et la composition des ménages</i>	16
2. Les perspectives de croissance démographique.....	18
L'habitat dans le Grand Sud	22
1. Le parc de logements.....	22
1.1. <i>La photographie du parc de logements</i>	22
1.2. <i>La dynamique urbaine sur le territoire</i>	22
2. Les résidences principales.....	26
2.1. <i>Le nombre et l'évolution des résidences principales</i>	26
2.2. <i>Les caractéristiques des résidences principales</i>	27
3. Les résidences secondaires.....	30
4. Le marché du locatif social.....	31
5. Les besoins en logements à l'horizon 2030	32
L'emploi et l'économie dans le Grand Sud	33
1. La population active.....	34
2. Les emplois du territoire.....	36
3. Les entreprises du territoire	40
4. Les coups de zoom économiques thématiques et stratégiques	43
4.1. <i>L'agriculture, une composante structurante du territoire</i>	43
4.2. <i>L'agro-alimentaire</i>	47
4.3. <i>Le tourisme dans le Grand Sud, un gisement économique à valoriser</i>	50
4.4. <i>Les zones d'activités, un enjeu éco-foncier majeur</i>	56
4.5. <i>L'artisanat, la structuration d'une filière porteuse</i>	58

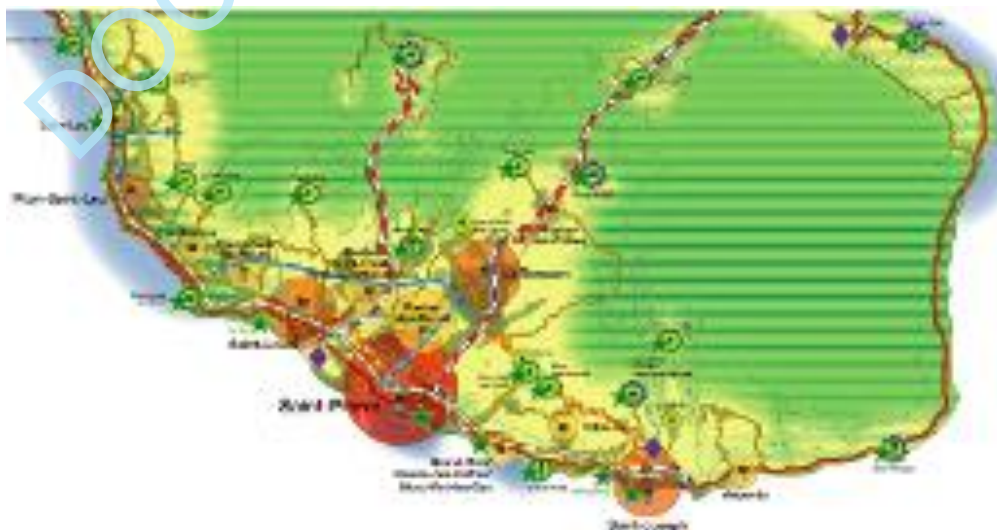
L'organisation des déplacements	59
1. Le réseau routier structurant.....	59
1.1. <i>La hiérarchie de la voirie</i>	59
1.2. <i>Une politique intégrée aménagement-transport</i>	60
2. La mobilité des habitants.....	61
2.1. <i>Les flux domicile-travail</i>	61
2.2. <i>Les modes de déplacements</i>	66
3. Les transports collectifs	69
3.1. <i>Le Réseau Cars Jaunes</i>	69
3.2. <i>Le Réseau Car Sud</i>	70
3.3. <i>Le Réseau Alternéo</i>	70
3.4. <i>L'accessibilité des espaces urbains par le système de réseaux de transport existant</i>	72
4. L'aéroport de Pierrefonds.....	74
Les équipements et services à la population	76
1. Les principaux équipements d'enseignement	76
1.1. <i>L'enseignement supérieur</i>	76
1.2. <i>L'enseignement général</i>	77
2. Les principaux équipements de santé	78
3. Les principaux équipements sportifs, de loisirs et culturels	80
4. Les grands projets	81

Contexte régional du territoire « Grand Sud »



Le bassin sud, une cohérence territoriale

La stratégie territoriale ne peut se comprendre que si celle-ci est replacée dans une cohérence de bassin : le Grand Sud. Conformément à l'approche du SAR, les grands équilibres régionaux s'établissent à ce niveau. Le bassin de vie pertinent et réel se compose donc du périmètre des dix communes constituant le Grand Sud.

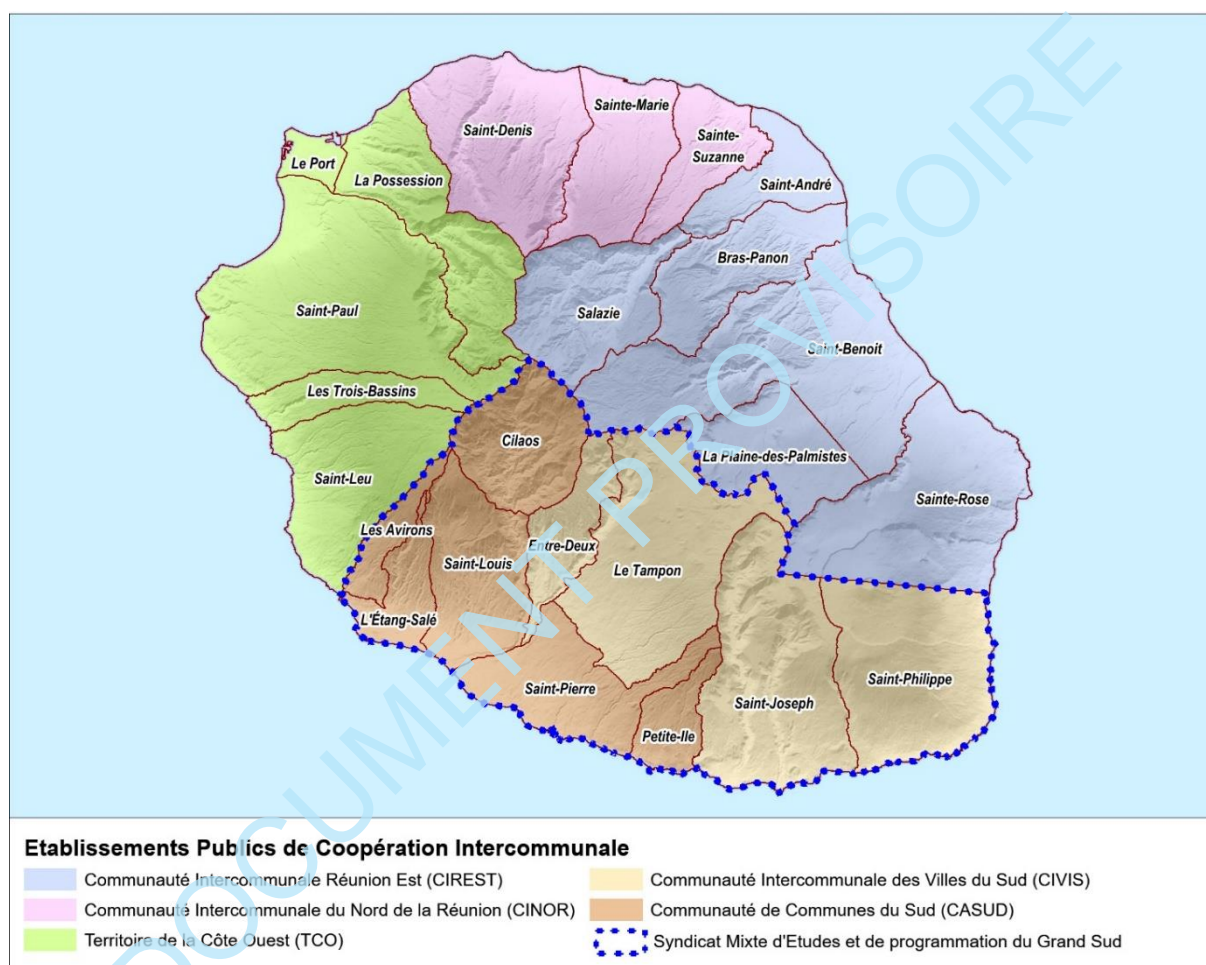


Un territoire, deux entités administratives

La micro région Sud de La Réunion regroupe dix communes organisées en deux communautés d'agglomérations :

- La Communauté Intercommunale des Villes du Sud (CIVIS) qui compte Saint-Pierre, Saint-Louis, L'Étang-Salé, Petite-Ile, Les Avirons et Cilaos ;
- La Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) qui compte le Tampon, Saint-Joseph, l'Entre-Deux et Saint-Philippe.

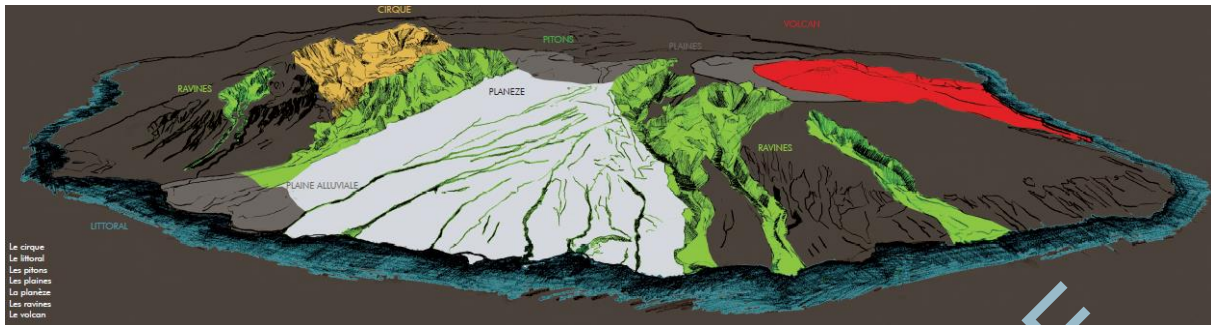
C'est cette double identité administrative que l'on nomme le Grand Sud.



La population du bassin Sud est estimée à 304 836 habitants, soit 36% des 850.000 Réunionnais au 1^{er} janvier 2014 (INSEE, 2016). Elle représente la micro région la plus peuplée du département. Le Bassin représente le plus fort poids de population des micro-régions de l'île en réunissant sur son territoire 36 % de la population réunionnaise, devant le TCO (25 %), la CINOR (23 %) et la CIREST (15 %). Cette population se répartit entre la CIVIS (177.999 habitants) et la CASUD (126.837 habitants).

Ce vaste territoire accueille deux grands pôles urbains, Saint-Pierre et Saint-Louis sur les cinq que l'INSEE identifie pour La Réunion. A l'image de La Réunion, le Sud a une population toujours « jeune » mais une dynamique de vieillissement s'observe et s'accélère.

Le diagnostic territorial permet conjointement une approche spatialisée et un découpage en sous-territoires homogènes en termes de géographie et d'enjeux. Aussi, il existe trois entités distinctes avec le littoral, les pentes et les hauts qui forment cette mosaïque d'espaces très divers mais interdépendants les uns des autres. La structuration globale de ce bassin passe par une mise en réseau organisée.



Source : Etude paysagère SCOT Grand Sud, 2008

1. Le littoral

Compte tenu de sa géographie accidentée, l'île ne dispose en fait que d'environ 1 000 km² (sur une superficie de 2.500 km²) de territoire utile pour l'habitat et l'activité humaine. A l'échelle du département, 85% de la population est concentré sur le littoral (soit une densité démographique réelle de près de 800 habitants/km²). Ce littoral est fortement sollicité. Il regroupe la majeure partie des activités humaines (logements, commerces, emplois, équipements, etc.). Ainsi, le taux d'artificialisation est important avec près d'un tiers des espaces situés à moins de 500 mètres de la mer qui sont artificialisés.

Sur cette façade littorale limitée, l'enjeu de fond concerne l'équilibre entre la dynamique urbaine et les espaces naturels. Il devient important de mener une politique d'aménagement équilibrée qui garantisse la préservation de ces espaces, et concomitamment les paysages, les sites touristiques, de la pression démographique et urbaine.

Des espaces terrestres variés, en cours de mutation

Le littoral est d'un grand intérêt écologique (écosystèmes des zones humides, des forêts, ravines...), avec de nombreux sites classés notamment en Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Par ailleurs il est d'une grande richesse paysagère alternant milieux naturels et espaces façonnés par l'agriculture dans lesquels s'insère une urbanisation de plus en plus importante.

Le trait de côte est très varié et régionalisé, en fonction des facteurs climatiques et structuraux : rocheux (habitat pour l'avifaune) à galets, sableux (facteur d'attractivité de l'île), artificialisés. Ainsi 50% des côtes sont soumises à l'érosion, avec une hétérogénéité de l'aléa et des risques générés. De plus l'artificialisation du trait de côte entraîne des envasements ou des manques d'apports sédimentaires. Cette situation est aggravée par les extractions de matériaux dans les lits de rivière.

Les pressions sur les masses d'eaux côtières et leurs écosystèmes sont liées d'une part aux rejets domestiques (en relation directe avec la densité de population et l'urbanisation), agricoles et industriels et d'autre part à la fréquentation touristique et à la pêche.

Par ailleurs des pressions croissantes sont également liées à l'accroissement de la population, à l'augmentation des surfaces urbanisées, à l'augmentation des surfaces irriguées, au développement des activités touristiques, à l'implantation de nouvelles industries et enfin à l'obsolescence de certaines installations.

En ce qui concerne les nappes littorales, celles-ci font l'objet de prélèvements importants au travers de forages et puits pour l'alimentation en eau potable (AEP), l'irrigation et l'industrie. Ainsi, le secteur des nappes du Gol et de Pierrefonds est concerné par des déséquilibres liés à une surexploitation et présente une contamination par des eaux marines.

Les paysages uniques du littoral du Grand Sud

Le littoral est la partie du Grand Sud la plus propice au développement humain. Les pentes y étant faibles, l'installation humaine a démarré sur cette fine frange. On y trouve le plus grand nombre de centralités urbaines, et les plus densément peuplées. Etang-Salé-les-Bains, Saint-Louis, Saint-Pierre, Saint-Joseph et Saint Philippe sont toutes des agglomérations situées sur le littoral, mais elles possèdent chacune des caractéristiques très différentes selon la morphologie du territoire qu'elles occupent, la distance et le rapport qu'elles entretiennent avec l'océan et la côte, leur développement, ou encore la manière dont elles sont desservies par les infrastructures.

Paradoxalement, le littoral du Grand Sud est peu tourné vers la mer, que ce soit en termes d'activité humaine ou même simplement de perception. L'océan y est agité et la moitié du trait de côte est formé par des falaises escarpées. La conséquence est que l'on ne recense que quelques ports, pas de sentier littoral continu (il faut souvent retourner sur la RN1-RN2 pour pouvoir accéder aux espaces attractifs de la côte), des agglomérations dans lesquelles on ne ressent la présence de la mer qu'au dernier moment sur le front.

La route longeant l'océan (RN1 à l'ouest de Saint Pierre, RN2 à l'est) est l'infrastructure principale qui dessert les centralités du littoral. Elle constitue la porte d'entrée du Grand Sud la plus fréquentée. La RN1, infrastructure lourde, contourne les agglomérations jusqu'à Saint Pierre, tandis que la RN2, de taille plus humaine, traverse les villes en prenant la forme d'une artère commerçante.

Les ouvertures sur le paysage sont larges de l'Etang Salé à Saint-Pierre, vers le littoral et les Hauts. La perception depuis la RN2 est plus réduite mais concerne un paysage intimiste de qualité (jardins créoles) ouvert ponctuellement sur le grand paysage (à l'occasion de virages, de points hauts). La plus longue ouverture est celle du volcan, soudaine et monumentale.

Le rapport visuel le plus intense depuis le littoral est bien sûr celui des Hauts, lesquels le surplombent. D'un côté, un paysage vertical imposant, de l'autre, une parfaite et infinie horizontalité avec l'océan.

Le littoral n'est pas une frange agricole (à l'exception de la vanille et de quelques tâches de canne). Il regroupe paysages urbains et paysages naturels entremêlés. Outre la forêt de la côte sous le vent et le volcan, des paysages naturels riches mais ponctuels et cachés pour la plupart rendent le liseré presque entier de la côte sauvage.

Une alternative à l'attraction des plages de l'Ouest

Il est indéniable que le Grand Sud, aux paysages sauvages et authentiques présentent encore un potentiel de développement touristique intéressant. Depuis plusieurs d'années, des efforts importants ont été mis en œuvre pour valoriser le patrimoine existant et ouvrir le littoral au public au moyen d'aménagements légers (sentiers littoraux, pistes cyclables...). Ces efforts doivent être poursuivis, afin de satisfaire aux attentes des résidents qui investissent de plus en plus cet espace littoral, mais aussi d'y améliorer l'offre touristique (découverte des sites naturels et culturels).

2. Les mi-pentes

Les mi-pentes constituent le nouvel espace de conquête urbaine du fait de la saturation du littoral, d'où l'apparition de nouvelles villes sur les mi-pentes. Leur développement et armature reste à organiser, enjeux de gestions public de grand paysages...

Le périurbain des pentes

Les pentes situées dans la périphérie des villes les plus dynamiques ont été les principaux supports de la croissance urbaine dès le début des années 1980. Les villes ont projeté leur extension en les ancrant sur des villages et des bourgs ruraux situés entre 100 et 400 mètres d'altitude. Ces agglomérations ont subi les effets des apports « extérieurs ». Les mutations paysagères, les modes et les rythmes de vie exogènes les ont bouleversées. La régression de l'activité agricole et l'affirmation de la fonction résidentielle marquent désormais ces milieux ruraux.

En effet, les pentes ont beaucoup de mal à résister à la pression urbaine. La disparition des multiples micro-exploitations agricoles, de moins de 1 ha de SAU, peu rentables, a facilité l'implantation accrue de maisons individuelles en lotissement ou non, occupées par des néoruraux ou par les héritiers des résidents locaux. Les mi-pentes se sont densifiées tout en conservant une relative aération et parfois une petite activité agricole de substitution dans le cadre de la diversification : cultures maraîchères, d'ananas, de pastèques, de piment, etc..

Les « basses pentes » soumises aux dynamiques, certes dissymétriques, des centres urbains et du périurbain qui s'étale à partir des bourgs font l'objet de transformations remarquables. La conjugaison des deux forces dilatatrices explique que l'espace interstitiel se comble rapidement, concourant ainsi à la disparition progressive de la ruralité. Les axes de circulation sont les vecteurs de cette densification matérialisée par des réalisations individuelles, des lotissements privés, ainsi que des ZAC dans lesquelles cohabitent résidences aisées, collectifs sociaux, commerces et services de proximité qui ont du mal à trouver leurs marques.

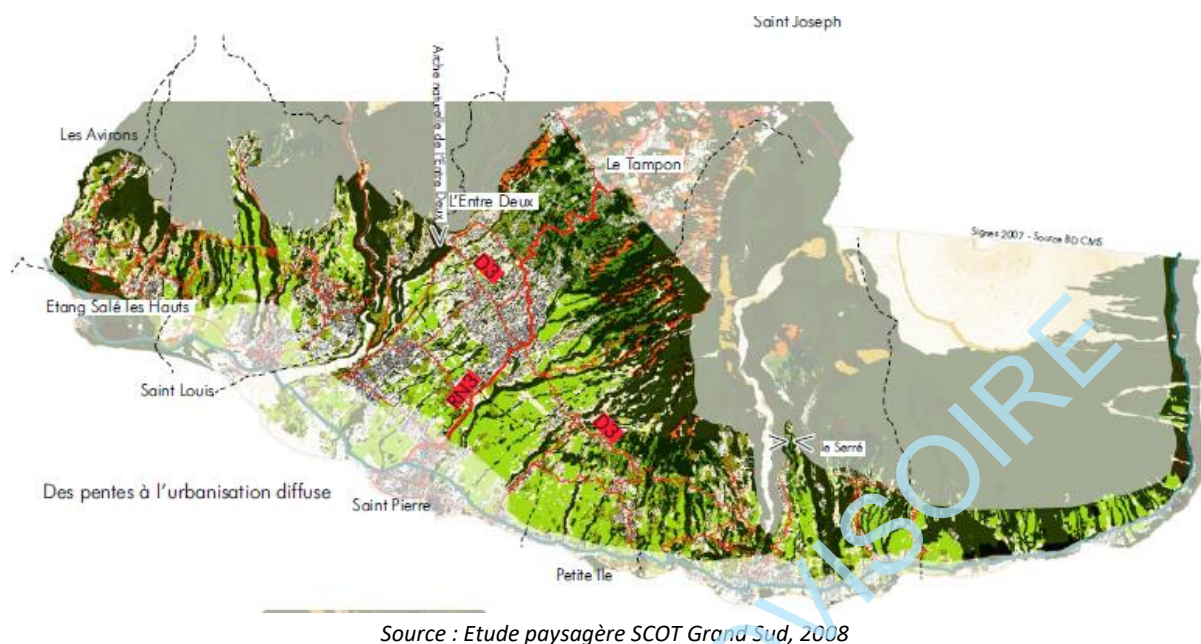
Dans ces zones, les changements sont nettement visibles et agressifs. Dans la plupart des cas, il s'agit d'espaces initialement naturels, ou laissés en friche à des fins spéculatives, ou en culture. Ce monde rural essentiel à l'identité du Grand Sud est pris en étau entre la pression urbaine et les débouchés économiques limités de ses productions.

La place du monde rural notamment dans les mi-pentes et dans la société est remise en cause. Elle est en effet convoitée, tant par la pression démographique que par les changements récents et profonds de l'économie, passés en moins d'une génération d'une dominante rurale à une dominante « urbaine - ruraine ». Face à cette urbanisation croissante, la place du monde rural est source d'interrogations mais reste indispensable à la vitalité et à l'identité du Grand Sud.

Des paysages à préserver

Au-delà des paysages spectaculaires des cirques et du volcan, la qualité exceptionnelle des paysages est omniprésente sur l'île. Elle fait partie intégrante de l'identité réunionnaise et contribue largement à la qualité du cadre de vie. Les paysages du pourtour de l'île sont peu à peu dégradés par l'étalement de l'urbanisation du fait du mitage, ou d'une périurbanisation calquée sur les modèles métropolitains. C'est notamment sur les mi-pentes que la pression s'exerce considérablement.

Le Grand Sud est la seule partie de la Réunion à posséder une planèze qui lui permette de s'étendre. Ses mi-pentes sont donc fortement marquées par l'empreinte de l'homme. On y retrouve la ceinture de canne sur les mi-pentes qui fait le tour de l'île, entrecoupée par le volcan. Tandis que le littoral regroupe des agglomérations aux contours plutôt définis, le Tampon occupe la planèze par un urbanisme diffus et flou.



L'infrastructure principale traversant la planèze est la RN3. De Saint-Pierre à Saint-Benoît, c'est la seule voie permettant de couper l'île en son milieu. Infrastructure importante, elle est large et ouverte sur le paysage de Saint-Pierre au Tampon, et se perd en méandres dans l'urbanisation de cette agglomération.

Toutes ces pentes trouvent une unité dans la trame de ravines qui les façonnent. Mais entrecoupée, remplacée par de la canne ou urbanisée, cette trame voit sa force amoindrie. Derniers vestiges de la Réunion originelle sur les mi-pentes, il reste cependant des espaces naturels « remarquables » sous forme de lambeaux au niveau du volcan, du bras de Cilaos et de la forêt de Notre Dame de la Paix.

3. Les Hauts

Les Hauts de la Réunion représentent une superficie de 1 835 km², soit près des trois quarts de l'île. Ils se composent de communes possédant la totalité de leur territoire dans la limite des hauts (Salazie, Cilaos, Entre-Deux, Plaine des Palmistes, Sainte-Rose et Saint-Philippe) et d'autres à cheval entre Hauts et Bas.

Ces territoires sont très diversifiés, certains restent enclavés (les cirques), alors que d'autres sont redevenus fortement attractifs.

Un territoire au niveau de développement relativement faible

Les bourgs des Hauts souffrent d'un éloignement par rapport aux bassins de populations, aux infrastructures portuaires ou au chef-lieu du département. L'économie des Hauts ne peut donc avoir la même structure que l'économie des Bas. Les dispositifs spécifiques de rattrapage mis en place à compter des années 1970 tels que le Plan d'Aménagement des Hauts ont permis de réduire les écarts. Le développement économique s'appuie aujourd'hui sur le tourisme, l'agriculture, l'artisanat et les services de proximité.

L'agriculture pilier de l'économie des Hauts

Depuis les années 1970, le développement de la filière lait et viande a fait l'objet d'une démarche volontariste notamment pour remplacer la culture du géranium. Aujourd'hui, l'agriculture reste un des piliers de l'économie des Hauts et pour bon nombre de sites, la vocation économique majeure.

Les Hauts de la partie urbanisée du Grand Sud commencent avec les premiers pitons de la Plaine des Cafres et les grandes étendues d'élevage. Elle concrétise la transition entre le « vieux » et le « nouveau monde » : le piton des Neiges et ses cirques et la Fournaise, transition rappelée par la présence des nombreux pitons. Encadrée par le Bras de la Plaine et par les remparts, elle offre des points de vue sur ces deux paysages d'effondrement tels que le Nez de Bœuf et Bois Court. Au cœur de la plaine, les nombreux pitons sont autant de points de vue sur le paysage.

Dans ses grandes étendues planes, les pitons sont autant de points de repères qu'ils sont encore très largement boisés. Les grandes étendues herbacées prédominent sur les boisements et autres arbres isolés. L'urbanisation y est encore assez peu développée et assez diffuse. L'élevage y est une activité économique à double sens : activité traditionnelle, elle a façonné les paysages des Hauts, et elle en est la garante. Pourtant, elle peut contribuer à altérer ces paysages : par la divagation non contrôlée des bovins, les derniers espaces naturels risquent de disparaître. D'autre part, cette activité peut être un vecteur de construction, laquelle doit être contrôlée pour préserver l'essence même de ces paysages.

Un territoire protégé et menacé au sein du Parc national de la Réunion

Le territoire des Hauts est en adéquation avec la limite de la zone d'adhésion du Parc national de la Réunion (PNR). Une partie de la zone des Hauts (le cœur non habité) concentre l'ensemble des enjeux de protection environnementale du patrimoine mondial de l'UNESCO, tout en portant la responsabilité d'un développement équilibré et prenant en compte la présence humaine dans toutes ses composantes.

L'inscription des « Pitons, cirques et remparts » au Patrimoine mondial, en 2010, a apporté une consécration internationale au PNR. Le Bien reconnu par l'Unesco coïncide avec le cœur du Parc, enrichi de quatre sites de grand intérêt, dont le Piton de Sucre et la Chapelle dans le cirque de Cilaos, la forêt de Mare-Longue. La décision de l'Unesco a été prise sur la base de deux critères, les paysages et la biodiversité.

Une pression incendiaire croissante

Les risques d'incendie sont importants au sein du PNR. Cette fragilité s'explique par une combinaison de trois phénomènes : la nature de la végétation (facilement inflammable), les conditions climatiques (sécheresse et vent) et l'accessibilité de nombreux sites. Le climat et le relief rendent ensuite la lutte souvent difficile.

Des espaces très fréquentés

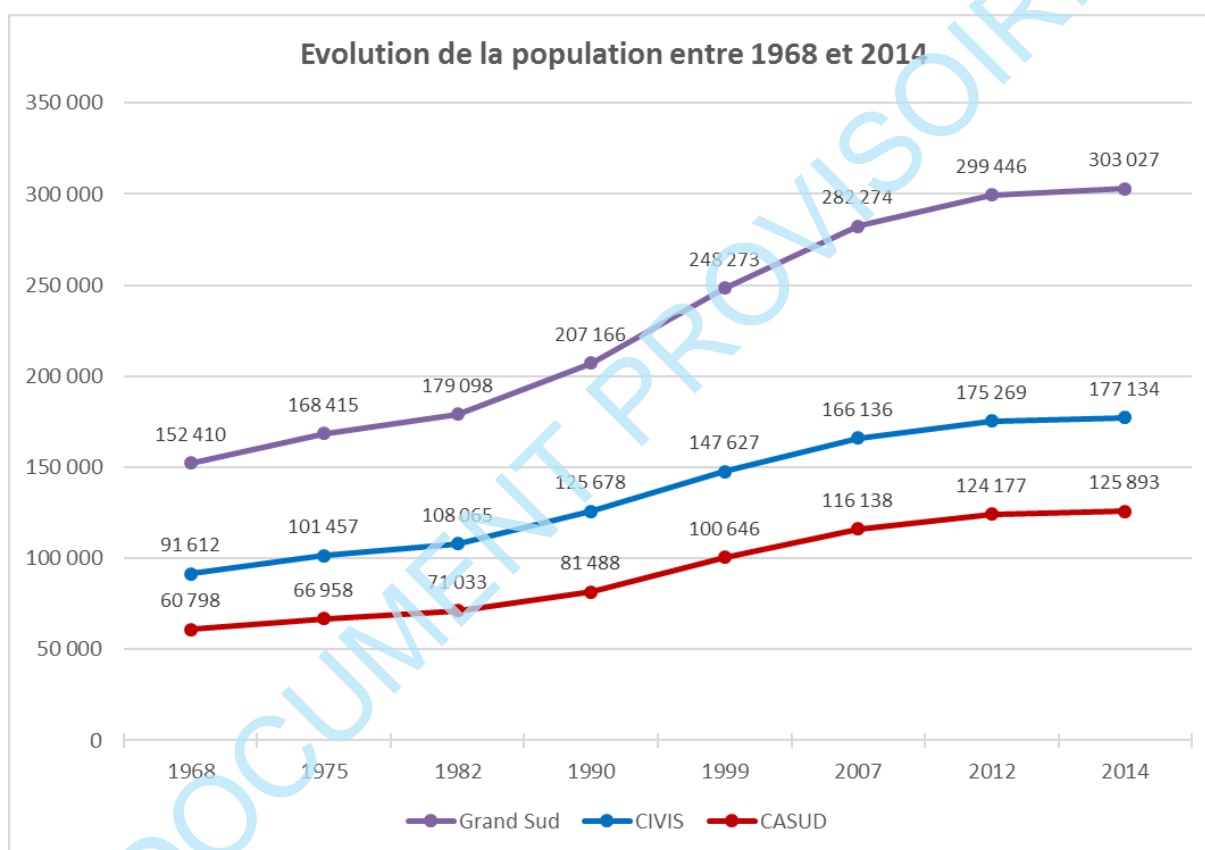
Le cœur du PNR est un espace ouvert au public, qui y pratique de nombreuses activités et loisirs de pleine nature. Certains sites sont déjà très fréquentés et le seront encore davantage dans le futur, du fait de la croissance démographique de l'île mais aussi des modes de vie de plus en plus urbains, qui s'accompagnent d'une recherche accrue de naturalité. Si cette fréquentation est une source potentielle de développement économique, elle présente aussi des menaces pour les sites les plus fragiles. Il est donc essentiel de maîtriser les flux et de structurer une offre touristique respectueuse des patrimoines, du caractère du Parc et des valeurs du Bien inscrit au Patrimoine mondial.

Les dynamiques liées à la démographie

1. Caractéristiques et évolution de la population et des ménages

1.1. Une forte croissance qui commence à se tasser

Le territoire du Grand Sud a connu une hausse significative et régulière de sa population ces 40 dernières années, passant de 152 410 habitants en 1968 à 303 027 en 2014, soit un doublement de sa population. Cette dynamique reste comparable à la moyenne observée à la Réunion. Toutefois, même si l'accroissement démographique reste positif, on assiste depuis 2007, à un net tassement de cette croissance.



Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

En effet, sur la période plus récente, le territoire connaît un ralentissement de la croissance de sa population. Entre 2009 et 2014, la population a ainsi augmenté de +0,9% par an, soit une croissance plus lente que sur la décennie précédente (+1,6% par an entre 1999 et 2009). Toutefois, ce rythme reste supérieur à la moyenne de La Réunion sur la même période (+0,6% entre 2009 et 2014), ce qui fait du Grand Sud le territoire le plus dynamique du département.

Cette croissance concerne la plupart des communes du territoire. Quelques particularités sont toutefois à signaler : une dynamique toujours très soutenue aux Avirons ainsi qu'à l'Entre-Deux qui demeurent des communes résidentielles très attractives, tandis que Saint-Philippe stagne et surtout Cilaos perd de la population.

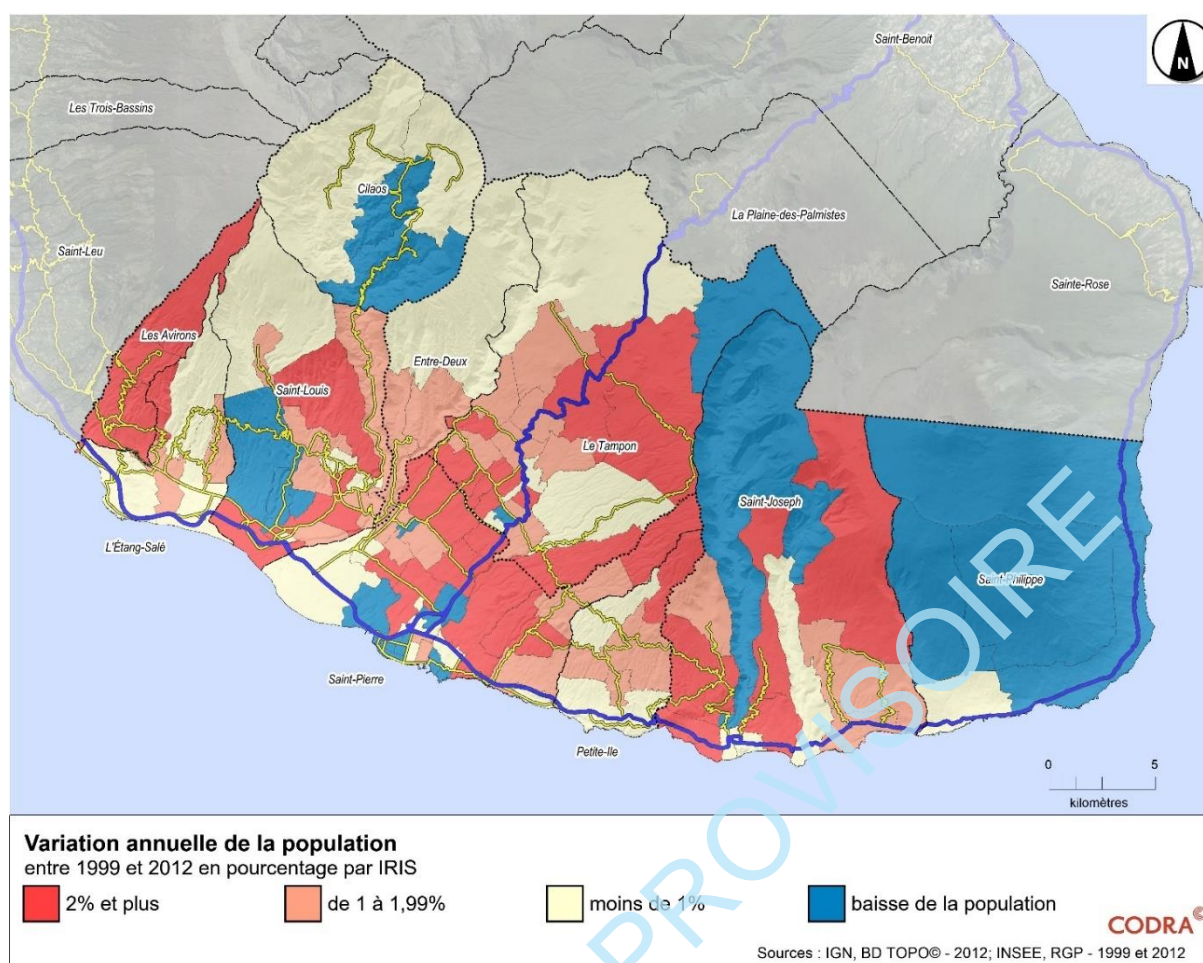
Commune	Population en 1999	Population en 2009	Population en 2014	TCAM 99-09	TCAM 09-14
Les Avirons	7 172	10 455	11 315	+3,8%	+1,6%
L'Etang-Salé	11 755	13 484	14 103	+1,4%	+0,9%
Petite-Ile	10 151	11 582	12 035	+1,3%	+0,8%
Saint-Louis	43 519	51 460	52 803	+1,7%	+0,5%
Saint-Pierre	68 915	77 146	81 583	+1,1%	+1,1%
Cilaos	6 115	5 989	5 295	-0,2%	-2,4%
Entre-Deux	5 170	6 176	6 634	+1,8%	+1,4%
Saint-Joseph	30 293	35 846	37 362	+1,7%	+0,8%
Saint-Philippe	4 860	5 100	5 101	+0,5%	+0,0%
Le Tampon	60 323	72 658	76 796	+1,9%	+1,1%
Total Grand Sud	248 273	289 896	303 027	+1,6%	+0,9%
Total Réunion	701 030	816 364	842 767	+1,5%	+0,6%

Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

La lecture du tableau précédent permet également de constater que le pôle urbain de Saint-Pierre/Le Tampon rassemble à lui seul plus de la moitié de la population du Grand Sud avec près de 160 000 habitants.

La carte suivante représente la variation annuelle de la population par IRIS entre 1999 et 2012. Ces données fournies par l'INSEE permettent de disposer d'une lecture fine à l'échelle du territoire des évolutions démographiques.

D'une manière générale, les territoires ayant connu les croissances de population les plus importantes sont soit les centres urbains mieux équipés et bien desservis en réseaux, soit les écarts des Hauts mais pour lesquels le nombre d'habitants initial était relativement faible.



1.2. Une croissance due uniquement au solde naturel

Les taux d'accroissement annuel moyen intercommunaux demeurent élevés entre 1999 et 2014 (1,33% pour la CIVIS et 1,63% pour la CASUD), signe du dynamisme démographique du territoire. Cependant, la période récente, 2008-2014, témoigne d'un net ralentissement : conséquence d'une dynamique migratoire proche de zéro et d'un taux de croissance naturelle qui s'affaiblit également.

Le solde naturel demeure identique dans la CASUD et dans la CIVIS. Sur la dernière période, il atteint 1,20% par an, soit le même taux que la moyenne départementale. Ainsi, l'influence de ce solde naturel est plus forte que celle du solde migratoire, traduisant le dynamisme démographique et l'influence encore limitée du vieillissement de la population.

Désormais, les taux d'évolution annuelle du Grand Sud sont un peu moins portés par des soldes migratoires positifs constatés dans la période précédente. La part liée aux migrations a diminué par rapport à la dernière décennie (-0,4% entre 1999 et 2014), marquant une diminution récente de l'attrait de ce territoire.

	EPCI	Période 1999 - 2007			Période 2008 - 2014		
		Evolution annuelle	Solde naturel	Solde migratoire	Evolution annuelle	Solde naturel	Solde migratoire
Les Aviron	CIVIS	4,36%	1,24%	3,13%	1,60%	1,10%	0,50%
L'Étang-Salé	CIVIS	1,44%	1,17%	0,27%	0,30%	1,10%	-0,80%
Petite-Île	CIVIS	1,76%	1,00%	0,77%	0,80%	0,90%	-0,10%
Saint-Louis	CIVIS	1,78%	1,55%	0,24%	0,80%	1,50%	-0,70%
Saint-Pierre	CIVIS	1,11%	1,30%	-0,20%	1,30%	1,20%	0,10%
Cilaos	CIVIS	-0,67%	1,05%	-1,72%	-2,10%	0,90%	-3,00%
Total CIVIS		1,49%	1,33%	0,16%	0,90%	1,20%	-0,30%
Entre-Deux	CASUD	1,60%	0,97%	0,62%	1,60%	0,80%	0,80%
Saint-Joseph	CASUD	1,68%	1,18%	0,49%	1,40%	1,10%	0,30%
Saint-Philippe	CASUD	0,68%	1,03%	-0,36%	-0,10%	0,80%	-0,90%
Le Tampon	CASUD	1,97%	1,33%	0,64%	1,10%	1,30%	-0,20%
Total CASUD		1,81%	1,25%	0,55%	1,20%	1,20%	0,00%
Total Grand Sud		1,62%	1,30%	0,32%			
Total La Réunion		1,48%	1,41%	0,06%	0,70%	1,20%	-0,60%

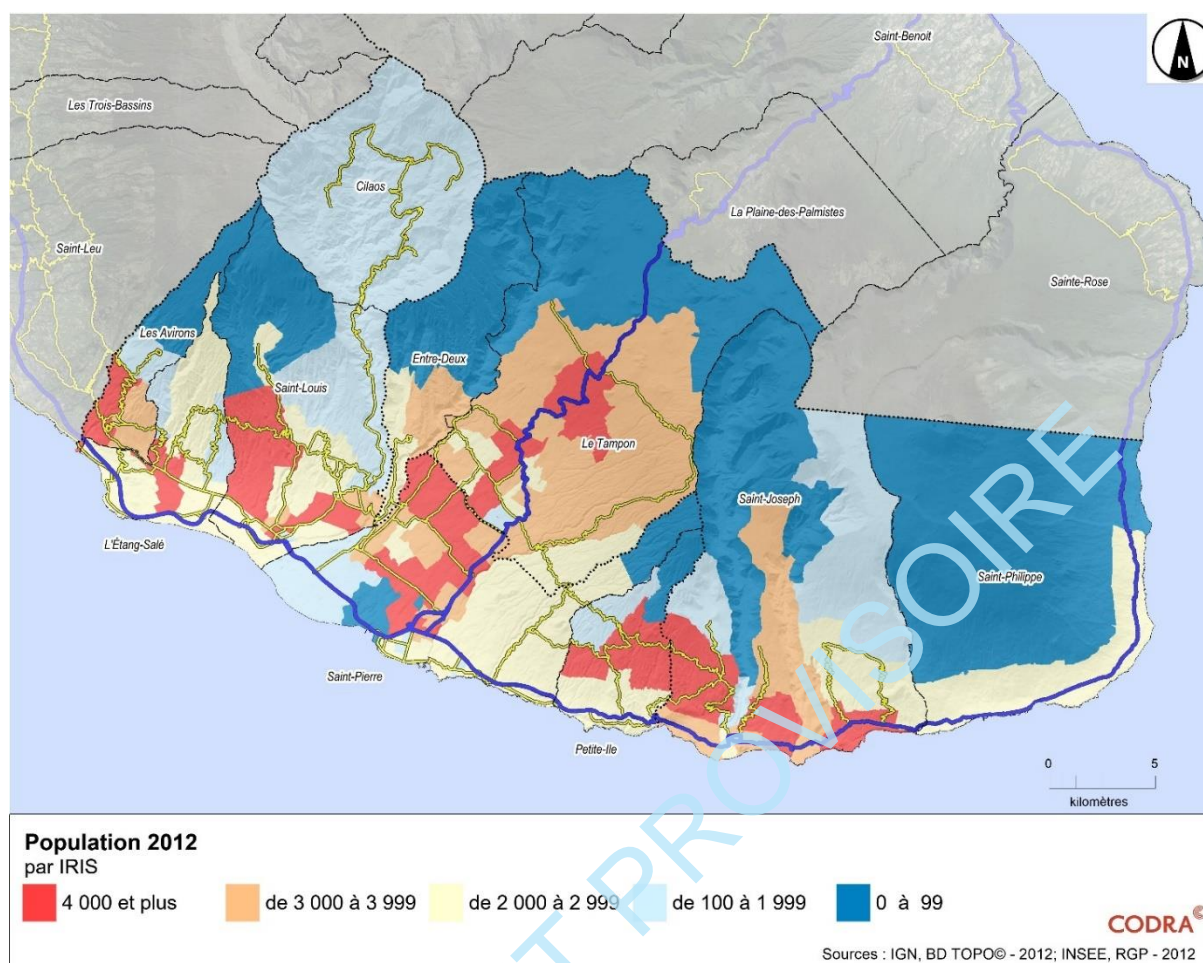
Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

Désormais, les seules communes qui conservent un solde migratoire positif sur la période 2008/2014 sont Les Aviron, Saint-Pierre, l'Entre-deux et Saint-Joseph.

1.3. Une population concentrée sur certains pôles majeurs

La population du territoire est concentrée dans deux pôles majeurs : Saint-Pierre (81 583 personnes) et Le Tampon (76 796). Par ailleurs, deux communes présentent une population importante : Saint-Louis (52 803) et Saint-Joseph (37 362). De manière globale, ces quatre communes recouvrent 80% de la population du Grand Sud.

La carte suivante représente les poids de population par IRIS en 2012. Ces données fournies par l'INSEE permettent de disposer d'une lecture fine à l'échelle du territoire. On peut remarquer que de manière générale l'infrastructure routière structurante du Grand Sud (RN1 et RN2) dessert les secteurs les plus densément peuplés. L'émergence d'un tissu urbain dense et continu entre Saint-Pierre et le Tampon s'affirme de plus en plus. Ainsi les quartiers de Bois d'Olives et de la Ravine des Cabris se rattachent désormais au pôle urbain de ces deux centres villes historiques.



1.4. Une tendance au vieillissement de la population

La part des plus des personnes de plus de 60 ans augmente

Même si la majorité des habitants du Grand Sud a moins de 45 ans (67%), les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses sur le territoire. Entre 1999 et 2014, le nombre de plus de 60 ans a ainsi augmenté de 3,7% par an, soit + 15 600 personnes environ. La CIVIS et la CASUD connaissent un niveau de vieillissement similaire, avec une évolution de 3,6% et 3,7% par an respectivement.

La population du Grand Sud a connu un vieillissement légèrement plus faible que la moyenne de La Réunion. La croissance démographique du début des années 2000 maintient une population jeune et la tendance au vieillissement est donc un peu moins marquée qu'à l'échelle régionale.

Le vieillissement de la population est divers selon les communes. Cilaos et Saint-Philippe ont vu leur population des plus de 60 ans augmenter d'entre 2% et 3% par an, tandis que Les Aviron et le Tampon l'ont vu augmenter de plus de 4%. Le vieillissement a ainsi été plus marqué dans les communes plus urbaines (Saint-Pierre, Le Tampon) et plus faible dans les communes rurales (Cilaos, Entre-Deux, Saint-Philippe).

	EPCI	Population en 2014	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75-89 ans	90 ans ou plus	Evolution annuelle des 60 ans et plus entre 1999 et 2014
Les Aviron	CIVIS	11 315	24,2%	18,0%	24,3%	19,9%	9,5%	3,8%	0,2%	4,1%
L'Étang-Salé	CIVIS	14 103	23,7%	17,3%	22,9%	21,9%	10,1%	3,8%	0,4%	3,5%
Petite-île	CIVIS	12 035	21,9%	17,8%	20,7%	22,4%	12,0%	4,9%	0,4%	3,1%
Saint-Louis	CIVIS	52 803	27,4%	20,9%	20,7%	17,9%	9,1%	3,5%	0,3%	3,6%
Saint-Pierre	CIVIS	81 583	23,6%	21,7%	21,5%	19,7%	9,9%	3,2%	0,3%	3,9%
Cilaos	CIVIS	5 295	23,5%	19,0%	22,1%	19,9%	10,6%	4,6%	0,3%	2,0%
Total CIVIS		177 134	24,7%	20,6%	21,5%	19,6%	9,8%	3,6%	0,3%	3,6%
Entre-Deux	CASUD	6 634	23,0%	19,0%	19,0%	22,0%	11,0%	5,0%	0,6%	2,8%
Saint-Joseph	CASUD	37 362	24,3%	19,4%	20,3%	21,0%	10,2%	4,3%	0,5%	3,3%
Saint-Philippe	CASUD	5 101	23,7%	20,3%	21,2%	20,9%	9,4%	3,9%	0,5%	2,5%
Le Tampon	CASUD	76 796	24,4%	21,7%	20,4%	19,7%	10,0%	3,5%	0,3%	4,2%
Total CASUD		125 893	24,3%	20,8%	20,3%	20,2%	10,1%	3,8%	0,4%	3,7%
Total Grand Sud		303 027	24,5%	20,7%	21,0%	19,8%	9,9%	3,7%	0,3%	3,7%
Total La Réunion		842 767	24,5%	21,5%	21,0%	19,7%	9,5%	3,4%	0,3%	3,9%

Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

A l'inverse, une forte baisse de la part de jeunes

Avec un indice de jeunesse de 2,33 en 2012 (contre 3,52 en 1999), le territoire du Grand Sud est un peu moins jeune que la moyenne régionale (2,48) mais beaucoup plus jeune que la moyenne nationale (1,04). Les différentes communes connaissent une nette diminution de la part des jeunes dans la période récente.

Ainsi, la population continue de vieillir, à un rythme régulier, phénomène qui n'est pas compensé par l'installation de jeunes ménages avec enfants. L'attrait du territoire pour les personnes plus âgées demeure, avec pour conséquence une diminution de la part des jeunes. Ce phénomène a ainsi des conséquences à court terme sur certains équipements tels que les structures d'accueil pour personnes âgées.

1.5. La taille et la composition des ménages

L'évolution de la taille des ménages est un facteur important d'observation et explicatif d'une partie de la demande en logements. Le desserrement des ménages (décohabitation des jeunes notamment mais aussi séparation et recomposition des ménages) induit une part importante des besoins nouveaux en logements.

Une tendance à la diminution de la taille des ménages

Le desserrement des ménages reste élevé sur la période 1999-2014, avec une diminution de la taille des ménages de - 1,30% par an, similaire à la moyenne régionale. La taille moyenne des ménages est ainsi passée de 3,22 à 2,71 personnes sur la période considérée.

Commune	EPCI	Ménages en 2014	Population des ménages en 2014	Taille des ménages en 2014	Taille des ménages en 1999	Evolution annuelle 1999-2014
Les Avirons	CIVIS	4 188	11 315	2,70	3,17	-1,22
L'Etang Salé	CIVIS	5 052	14 103	2,79	3,28	-1,23
Petite île	CIVIS	4 503	12 035	2,67	3,03	-0,96
Saint Louis	CIVIS	17 971	52 803	2,94	3,49	-1,31
Saint-Pierre	CIVIS	30 717	81 583	2,66	3,15	-1,31
Cilaos	CIVIS	2 022	5 295	2,62	3,36	-1,91
Total CIVIS		64 453	177 134	2,75	3,25	-1,29
Entre-Deux	CASUD	2 461	6 634	2,70	3,14	-1,3
Saint-Joseph	CASUD	13 966	37 362	2,68	3,19	-1,25
Saint-Philippe	CASUD	1 865	5 101	2,74	3,43	-1,60
Le Tampon	CASUD	29 095	76 796	2,64	3,13	-1,21
Total CASUD		47 387	125 893	2,66	3,16	-1,24
Total Grand Sud		111 840	303 027	2,71	3,22	-1,30
Total La Réunion		306 704	842 767	2,75	3,26	-1,21

Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

Malgré tout, le territoire du Grand Sud reste peuplé de « grands ménages » avec une moyenne de 2,71 personnes par foyer, soit un taux comparable à la moyenne régionale (2,73) mais largement supérieur à la moyenne nationale (2,26).

Une majorité de ménages composés de couples avec enfants

Il est important de sortir de la logique de la taille moyenne des ménages, en regardant de près la composition des ménages selon les types de familles qui les composent.

Comme sur le reste du département, le territoire du Grand Sud possède une majorité de ménages composés de couples avec enfants. Environ un quart des ménages est composé d'une seule personne. Le reste des ménages se répartit de manière équilibrée entre les couples sans enfants et les ménages monoparentaux.

La situation est assez similaire dans les deux EPCI. La part des ménages avec une seule personne est plus importante que la moyenne à Saint-Pierre et Cilaos, tandis que la part de couples avec enfants est plus importante aux Avirons, l'Etang-Salé, Saint-Louis et Saint-Philippe.

	EPCI	Nombre de ménages en 2014	Ménage d'une personne	Couples sans enfants	Couple avec enfants	Ménage mono-parental	Autres
Les Aviron	CIVIS	4 188	20,9%	21,0%	37,8%	17,3%	2,9%
L'Étang-Salé	CIVIS	5 052	22,3%	19,4%	38,3%	16,6%	3,4%
Petite-Île	CIVIS	4 503	22,9%	24,8%	35,9%	13,8%	2,5%
Saint-Louis	CIVIS	17 971	20,7%	15,1%	38,3%	23,4%	2,6%
Saint-Pierre	CIVIS	30 717	27,3%	16,9%	31,4%	21,0%	3,4%
Cilaos	CIVIS	2 022	27,4%	18,0%	37,2%	15,1%	2,2%
Total CIVIS		64 453	24,4%	17,4%	34,8%	20,4%	3,0%
Entre-Deux	CASUD	2 461	24,6%	21,2%	37,2%	15,6%	1,4%
Saint-Joseph	CASUD	13 966	23,3%	18,9%	36,0%	19,3%	2,5%
Saint-Philippe	CASUD	1 865	21,9%	20,3%	37,9%	17,1%	2,9%
Le Tampon	CASUD	29 095	26,2%	18,5%	34,1%	18,5%	2,6%
Total CASUD		47 387	25,5%	18,7%	34,5%	18,7%	2,5%
Total Grand Sud		111 840					
Total La Réunion		306 704	25,2%	17,0%	34,1%	20,6%	3,0%

Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

2. Les perspectives de croissance démographique

Le projet de développement du Grand Sud s'enracine sur les réalités communales et se projette sur l'épure du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) approuvé en 2011, qu'il met en relief à l'image des caractéristiques et aménités de son territoire (démographie, identité, ruralité, cadre de vie).

A ce titre, le SAR a prévu de structurer l'armature urbaine en réaffirmant le rôle de chacune des polarités, notamment les pôles secondaires en appui du pôle principal, pour accueillir 100 000 habitants supplémentaires et développer l'activité économique à l'horizon 2030.

Ces perspectives s'appuyaient sur des données de l'INSEE faisant état d'un dynamisme démographique soutenu. Les derniers recensements laissent entrevoir un tassement de cette croissance. En effet, l'essoufflement de la croissance naturelle conjuguée à la chute du solde migratoire, indique que le seuil de 400 000 habitants dans le Grand Sud ne sera pas atteint avant 2045.

Par conséquent, à l'horizon du 2030, la population devrait atteindre 350 000 habitants.

Le tableau suivant reconduit les taux de croissance annuel moyen recensés pour chaque commune entre 2009 et 2014. Il ressort de ces perspectives trois catégories :

- Les communes dont les possibilités de se développer sont limitées et pour lesquelles la croissance démographique devrait être nulle. Il s'agit de Cilaos et de Saint-Philippe.
- Les communes qui, malgré un taux de croissance soutenu, ne disposent pas de grandes capacités de développement. Il s'agit des Avirons, de l'Etang-Salé, de l'Entre-Deux et de Petite-Ile.
- Les communes qui possèdent un fort potentiel favorisé par un taux de croissance soutenu. Il s'agit de Saint-Louis et de Saint-Joseph.
- Les communes de Saint-Pierre et du Tampon, qui devraient continuer d'accueillir une part importante de la population, renforçant ainsi leur rôle de capitale du Sud. A elle deux, elles devraient continuer d'accueillir plus de la moitié de la population du Grand Sud

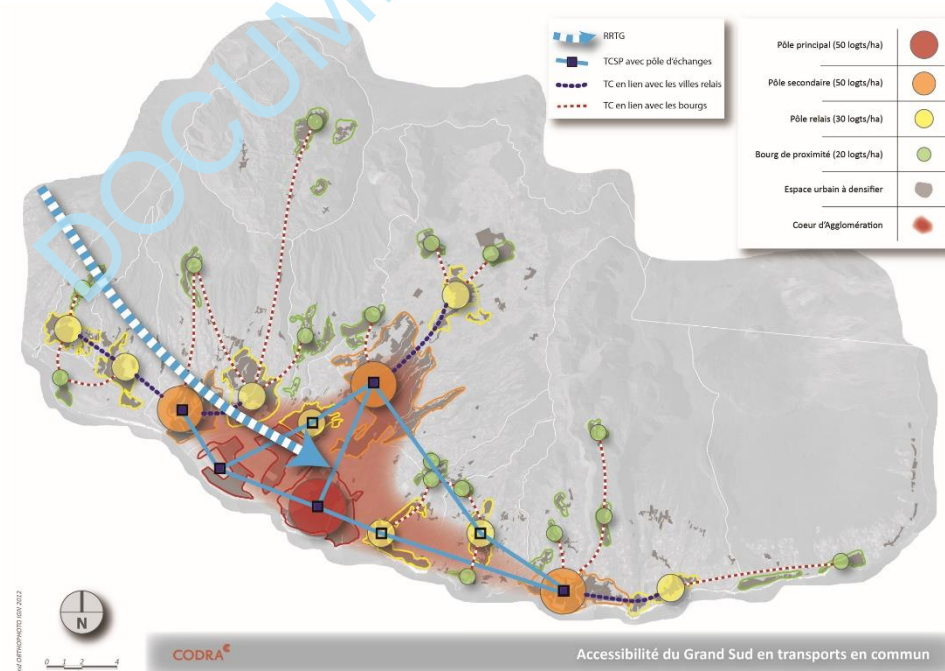
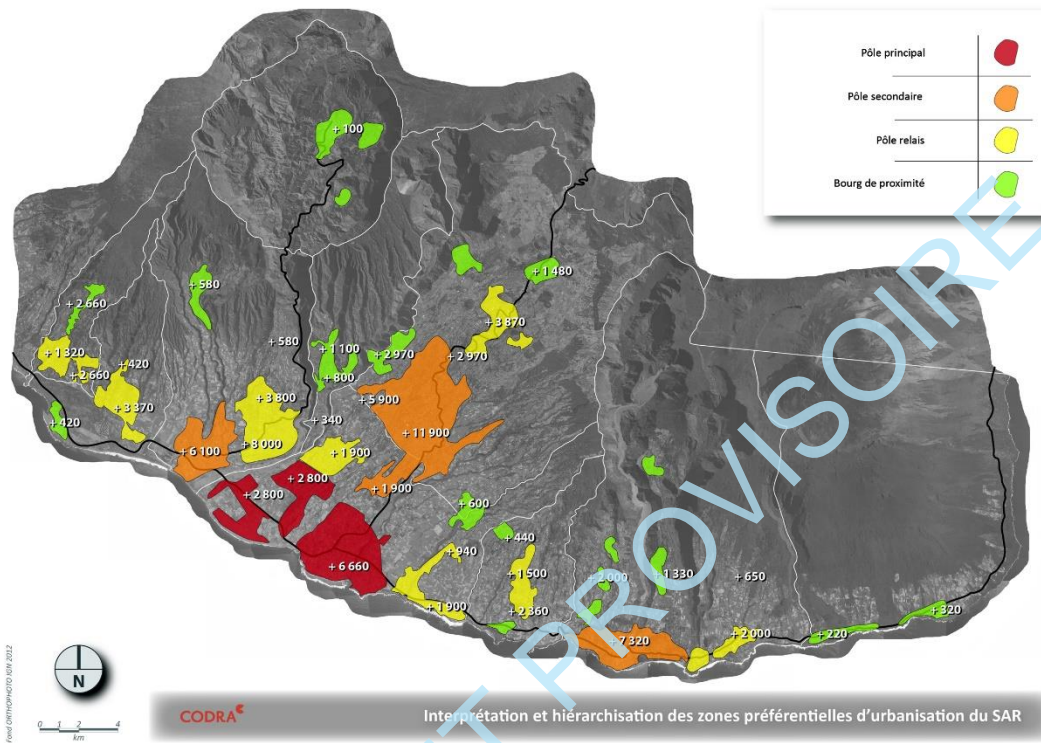
Commune	Population en 2014	TCAM 09-14	Projection en 2030 à TCAM constant	Projection en 2045 à TCAM constant
Les Avirons	11 315	+1,6%	14 587	18 508
L'Etang-Salé	14 103	+0,9%	16 277	18 618
Petite-Ile	12 035	+0,8%	13 671	15 407
Saint-Louis	52 803	+0,5%	57 189	61 632
Saint-Pierre	81 583	+1,1%	97 189	114 521
Cilaos	5 295	-2,4%	5 295*	5 295*
Entre-Deux	6 634	+1,4%	8 287	10 208
Saint-Joseph	37 362	+0,8%	42 442	47 831
Saint-Philippe	5 101	+0,0%	5 100*	5 100*
Le Tampon	76 796	+1,1%	91 487	107 801
Total Grand Sud	303 027	+0,9%	351 524	404 921
Total Réunion	842 767	+0,6%	927 417	1 014 483

* Il est retenu l'hypothèse que les communes de Cilaos et de Saint-Philippe stabilisent leur poids démographique dans les années à venir.

En conclusion, le Grand Sud devrait voir sa population continuer d'augmenter d'ici 2030 pour atteindre environ 350 000 habitants. Néanmoins, ce seuil sera moindre que celui estimé par le SAR approuvé en 2011. La croissance démographique devrait progressivement se tasser avec plusieurs phénomènes associés : un certain vieillissement de la population, une croissance qui reposera principalement sur le solde naturel et une diminution progressive de la taille moyenne des ménages.

L'armature urbaine et la répartition spatiale des centralités

Conséquence directe de l'armature urbaine imposée par le SAR, la population du sud devra impérativement se localiser dans les zones d'urbanisation prioritaires.



Le Schéma d'Aménagement Régional a ainsi hiérarchisé les pôles urbains de la manière suivante :

- le pôle principal, à savoir le centre-ville élargi de Saint-Pierre ;
- les pôles secondaires, à savoir les centres-villes élargis de Saint-Louis, Tampon et Saint-Joseph ;
- les villes relais, à savoir les Avirons, Etang-Salé-les-Hauts, la Rivière, Bois de Nèfles-Cocos, la Ravine des Cabris, Grands-Bois, la Plaine des Cafres, Petite-Ile et Vincenzo ;
- les bourgs de proximité, à savoir le Tévelave, Etang-Salé-les-Bains, les Makes, l'Entre-Deux, pont d'Yves, Bois Court, Bérive, Montvert-les-Hauts, Piton des Goyaves, Grande Anse, Grand Coude et Jean Petit ;
- les bourgs multi-sites, à savoir Cilaos, Bourg Murat, Les Lianes et Saint-Philippe.

Ainsi, les enjeux pour le Grand Sud sont d'assurer un développement urbain garantissant une production importante de logements, et une densification des pôles urbains pour permettre l'accueil de 70.000 nouveaux logements en :

- structurant l'armature urbaine du territoire en fonction des capacités de développement des pôles urbains ;
- en préservant la qualité et le cadre de vie, par la recherche de formes urbaine et de programmations adaptées ; qui passent par la création d'espaces publics, de services de proximité, d'architecture innovante, de cheminements doux ...

Par ailleurs, la composante économique au sein du développement urbain doit être revisitée. La nécessaire constitution d'une armature économique et logistique (pôles d'activités à vocation régionale, zones d'activités à l'échelle des bassins de vie situées en continuité des pôles secondaires, zones d'activités de proximité ou artisanales dans les villes-relais et les bourgs) est insuffisamment traitée à l'échelle régionale alors qu'elle apparaît comme fondamentale pour l'équilibre du territoire.

L'habitat dans le Grand Sud

1. Le parc de logements

1.1. La photographie du parc de logements

En 2014, le territoire comptait 123 223 logements, soit 36% du parc résidentiel de La Réunion, une proportion stable vis à vis de 1999. Une grande majorité des logements sont des résidences principales. Cilaos présente une situation particulière, avec une part plus importante de résidences secondaires et également de logements vacants.

	EPCI	Ensemble des logements 2014	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Les Avirons	CIVIS	4 574	90,8%	3,4%	5,8%
L'Étang-Salé	CIVIS	5 518	91,6%	2,6%	5,9%
Petite-Île	CIVIS	4 959	90,8%	1,7%	7,5%
Saint-Louis	CIVIS	19 589	91,7%	1,6%	6,7%
Saint-Pierre	CIVIS	33 448	91,8%	1,6%	6,6%
Cilaos	CIVIS	2 739	73,8%	8,8%	17,5%
Total CIVIS		70 829	90,9%	2,1%	7,0%
Entre-Deux	CASUD	2 809	87,2%	3,6%	9,2%
Saint-Joseph	CASUD	15 335	91,1%	1,5%	7,4%
Saint-Philippe	CASUD	2 056	90,5%	2,1%	7,5%
Le Tampon	CASUD	32 193	90,4%	3,2%	6,5%
Total CASUD		52 394	90,4%	2,7%	6,9%
Total Grand Sud		123 223			
Total La Réunion		341 857	89,7%	2,0%	8,3%

Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

1.2. La dynamique urbaine sur le territoire

Entre 1999 et 2014, le territoire du Grand Sud a connu une croissance importante du nombre de logements (+42% soit 36 049 logements en 13 ans), restant dans la moyenne départementale (+41%). Cette hausse a été plus marquée dans la CASUD (46%) que dans la CIVIS (40%).

Dans cette période, le territoire a connu une augmentation de 33 262 résidences principales, soit une progression de 43%, alors que La Réunion connaît une progression de 41%. Cette hausse a été plus marquée dans la CASUD (+47%) que dans la CIVIS (+41%). La part des résidences principales a légèrement augmenté, passant de 90% à 91%. Ce même constat se fait pour les résidences secondaires avec une augmentation de 1 218 unités et une légère hausse de leur part. Cette observation est particulièrement vraie dans la CIVIS.

En revanche, le territoire a connu une augmentation plus modérée de son nombre de logements vacants (1 218 unités), représentant une légère diminution de leur part (8% en 1999 et 7% en 2012). Bien qu'ayant un taux de vacance légèrement au-dessous de la part régionale (8%), elle reste dans la moyenne. La hausse des logements vacants a été plus importante dans la CASUD (+35%) que dans la CIVIS (+14%).

L'évolution du nombre de résidences principales et secondaires reflète une attractivité du territoire en matière d'habitat qui s'est accrue depuis 1999. La présence de pôles d'emplois, notamment le pôle Le Tampon/Saint-Pierre, qui connaissent des dynamismes économiques ou résidentiels marqués (situation vis-à-vis des grandes infrastructures de transport vecteurs de croissance) attire de nouvelles populations et a des conséquences sur l'urbanisation du territoire du Grand Sud.

Les contraintes foncières et la hausse des prix constatée dans les principaux centres urbains cités ci-dessus, incitent les actifs à chercher de nouveaux logements sur les territoires voisins où les conditions d'habitation restent attractives et moins onéreuses. Ce phénomène explique en partie la croissance de certaines communes et en particulier celles situées à proximité des principaux axes de circulation ou en périphérie des principaux pôles économiques.

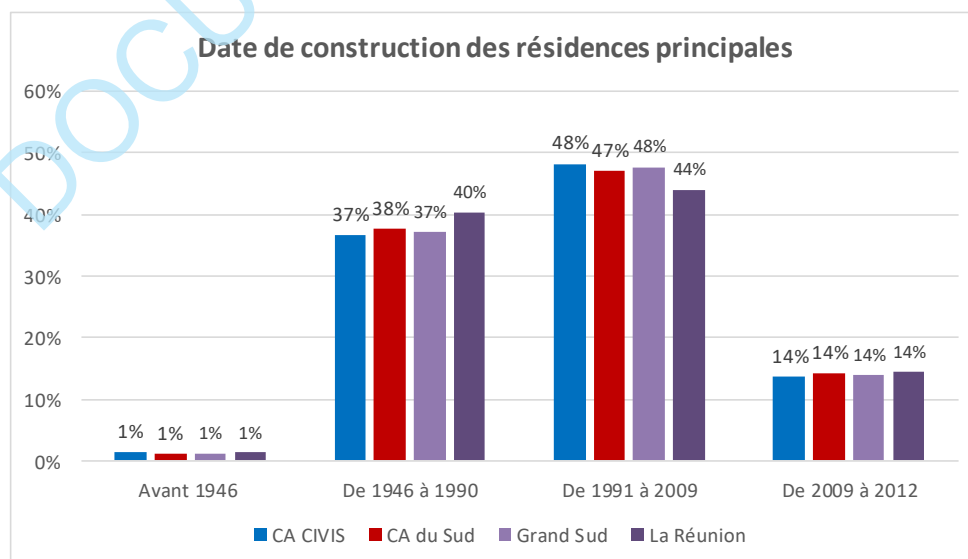
Depuis le début des années 2000, cette influence s'étend sur l'ensemble du territoire comme le confirme le développement des nombreux lotissements y compris dans les communes les plus rurales. Ces espaces connaissent, malgré les contraintes naturelles/agricoles ou un relatif éloignement géographique des pôles d'emplois, une croissance des demandes en terrains à bâtir. Cette attraction s'explique par des prix du foncier encore inférieurs à ceux des pôles majeurs du territoire.

Entre 1999 et 2014, les communes ayant connu, en valeur absolue, les plus grandes augmentations de logements sont les communes principales du territoire : Saint-Louis (5 430), Saint-Pierre (9 090), Saint-Joseph (4 629) et Le Tampon (10 382).

Toutefois, ce sont de plus petites communes qui connaissent les pourcentages d'augmentation les plus forts. Elles sont localisées en limite Ouest du territoire et à proximité du pôle Saint-Pierre / Le Tampon : Les Aviron (75%) et l'Entre-Deux (46%).

Un parc majoritairement constitué dans les années 1990

L'analyse des périodes de construction permet de suivre les différentes étapes de l'urbanisation.



On constate ainsi que le nombre de constructions dans le Grand Sud a connu un pic dans les années 1990 / 2000. Une part importante du parc est donc relativement nouvelle, avec 48% des résidences principales construites dans ces décennies, alors qu'à l'échelle de La Réunion ces dernières représentent 44%. Ce constat est similaire dans les deux EPCI du territoire.

Comparativement, le Grand Sud a davantage construit que la moyenne départementale entre 1991 et 2009 (48% contre 44%), mais les écarts s'estompent et entre 2010 et 2014 les pourcentages de construction sont équivalents (environ 14%).

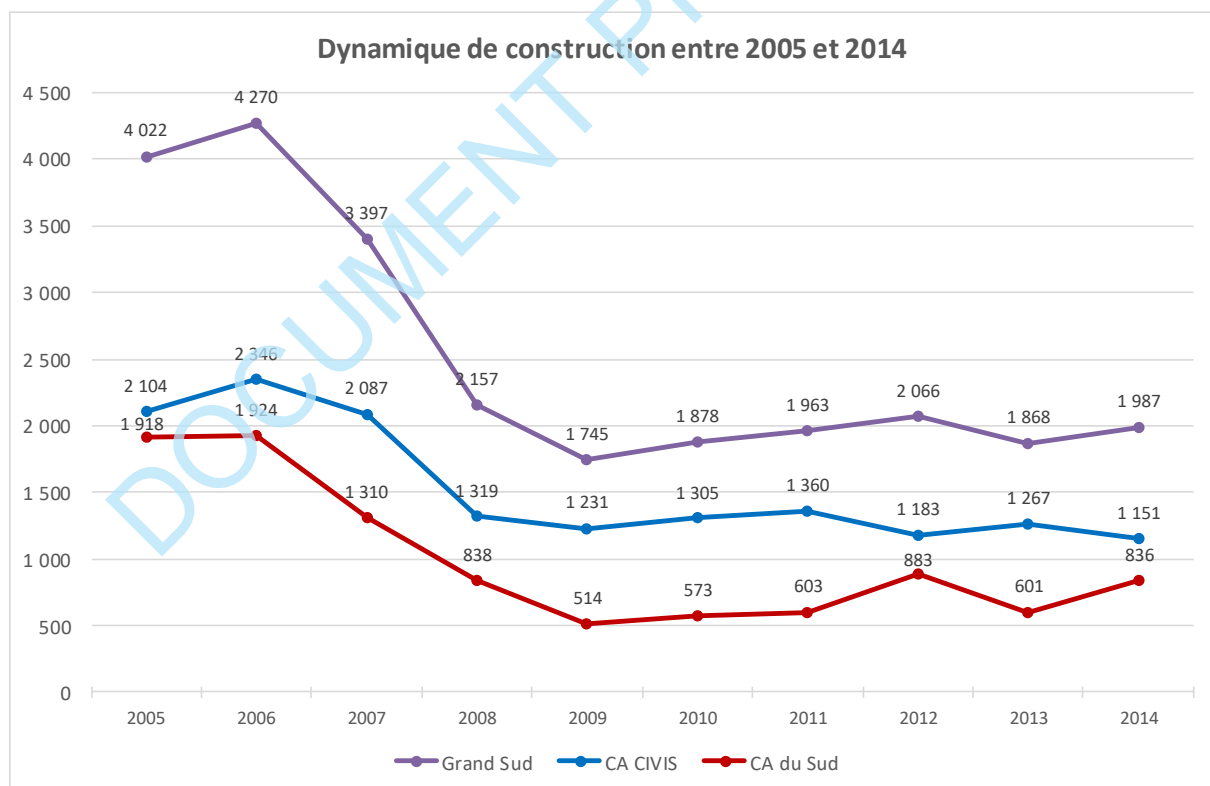
Le rythme récent de construction

Afin de compléter cet examen des logements, une analyse des logements commencés ces dernières années est possible grâce aux données SITADEL.

Sur la période 2005-2014, on peut noter un volume global de 25 353 logements commencés, ce qui correspond à un rythme de construction, de l'ordre de 2 817 unités par an. Plus de 60% de ces constructions se font dans la CIVIS, alors que la CASUD comptabilise près de 40% des nouvelles constructions.

A lui seul, le pôle Saint-Pierre / Le Tampon a vu la construction de 14 366 logements (57% du total). Quatre autres communes accueillent plus de 1 000 nouveaux logements sur 9 ans : Les Avirons (1 253), L'Etang-Salé (1 297), Saint-Louis (3 948) et Saint-Joseph (2 683). Pour ces dernières communes, la plupart des constructions sont des logements collectifs, hormis pour Les Avirons.

Sur l'ensemble des nouvelles constructions, 41% des constructions sont sous forme individuelle, alors que les 42% sont des logements collectifs et 15% sont des logements individuels groupés.



Cinq communes ont enregistré majoritairement des constructions individuelles pures (L'Étang-Salé, Petite-Île, Cilaos, Entre-Deux et Saint-Philippe), tandis que Saint-Pierre a enregistré surtout des constructions collectives.

Le logement individuel reste souvent l'apanage de l'accession à la propriété, ce qui ne favorise pas le développement du secteur locatif. En revanche, les constructions collectives correspondent plus fréquemment à des logements locatifs sociaux ou à des produits pour les investisseurs permettant d'ouvrir des logements à la location.

Tableau détaillé de dynamique de construction entre 2005 et 2014 :

	EPCI	Total nombre de logements	Logements individuels purs	Logements individuels groupés	Logements collectifs	Logements en résidence
Les Avirons	CIVIS	1 253	533	376	342	2
L'Étang-Salé	CIVIS	1 297	647	186	461	3
Petite-Île	CIVIS	794	450	209	126	9
Saint-Louis	CIVIS	3 948	1 525	617	1 802	4
Saint-Pierre	CIVIS	7 754	2 782	827	4 078	67
Cilaos	CIVIS	307	208	81	18	0
Total CIVIS		15 353	6 145	2 296	6 827	85
Entre-Deux	CASUD	447	295	67	80	5
Saint-Joseph	CASUD	2 683	1 132	243	1 239	69
Saint-Philippe	CASUD	258	145	71	38	4
Le Tampon	CASUD	6 612	2 653	1 241	2 525	193
Total CASUD		10 000	4 225	1 622	3 882	271
Total Grand Sud		25 353	10 370	3 918	10 709	356
Total La Réunion		74 665	22 611	10 006	39 972	2 076

Source : SITADEL 2016

Une mobilité résidentielle relativement faible

En 2014, 85% des habitants du Grand Sud habitaient le même logement que les deux années précédentes. Cela signifie qu'environ 15% de la population a déménagé sur cette période. Ce chiffre reste similaire à la moyenne départementale.

Période d'arrivée des ménages sur le territoire

	Ménages en 2014	Ménages emménagés moins de 2 ans		Ménages emménagés entre 2 et 4 ans		Ménages emménagés entre 5 à 9 ans		Ménages emménagés depuis 10 et plus	
		Unité	%	Unité	%	Unité	%	Unité	%
Les Aviron	4 154	486	11,7%	960	23,1%	908	21,9%	1 800	43,3%
L'Etang Salé	5 052	576	11,4%	859	17,0%	812	16,1%	2 804	55,5%
Petite île	4 503	556	12,3%	730	16,2%	687	15,3%	2 531	56,2%
Saint Louis	17 970	2 244	12,5%	3 219	17,9%	3 193	17,8%	9 314	51,8%
Saint-Pierre	30 716	4 993	16,3%	6 746	22,0%	5 010	16,3%	13 967	45,5%
Cilaos	2 021	223	11,0%	270	13,4%	283	14,0%	1 245	61,6%
Total CIVIS	64 416	9 078	14,1%	12 784	19,8%	10 893	16,9%	31 661	49,1%
Entre-Deux	2 451	318	13,0%	453	18,5%	483	19,7%	1 197	48,8%
Saint-Joseph	13 966	1 892	13,5%	2 794	20,0%	2 471	17,7%	6 808	48,7%
Saint-Philippe	1 860	221	11,9%	263	14,1%	305	16,4%	1 071	57,6%
Le Tampon	29 094	4 605	15,8%	6 378	21,9%	5 007	17,2%	13 104	45,0%
Total CASUD	47 371	7 036	14,8%	9 888	20,8%	8 266	17,4%	22 180	46,8%
Total Grand Sud	111 787	16 114	14,4%	22 672	20,2%	19 159	17,1%	53 841	48,1%
Total La Réunion	306 646	44 606	14,5%	63 254	20,6%	49 629	16,2%	149 157	48,6%

Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

Les villes principales de Saint-Pierre et du Tampon ont un taux de renouvellement légèrement plus élevé, puisque 16% des ménages interrogés en 2014 n'y résidaient pas deux ans auparavant. Le parc immobilier de ces villes, qui concentre une importante offre locative privée et sociale du territoire, joue un rôle de transition dans les parcours résidentiels des ménages.

2. Les résidences principales

2.1. Le nombre et l'évolution des résidences principales

En 2014, le territoire du Grand Sud compte 111 787 résidences principales. Le taux de résidences principales est similaire à celui de La Réunion, respectivement 91% et 90%.

Le parc a progressé de plus de 25 000 résidences principales entre 1999 et 2014, soit une moyenne de 1 600 logements par an sur cette période. La répartition sur le territoire est assez variable. Certaines communes ont beaucoup construit, notamment Les Aviron, tandis que d'autres ont peu construit, notamment Cilaos.

Les croissances les plus fortes en valeur absolue concernent certains des principaux pôles de logements du territoire avec Saint-Louis, Saint-Pierre, Saint-Joseph et Le Tampon. Ces croissances concernant dans une moindre mesure d'autres communes de la CIVIS : Les Aviron, L'Etang-Salé et Petite-Ile.

2.2. Les caractéristiques des résidences principales

La répartition du type de résidences principales fait apparaître une proportion plus importante de logements individuels sur le Grand Sud (81%) que sur le département (69%). Hormis Saint-Pierre et Le Tampon, qui représentent le pôle principal du territoire et qui comptent respectivement 32% et 21% de résidences principales en collectifs, l'ensemble des communes demeure essentiellement constitué de logements individuels.

Une part importante de logements individuels

La CIVIS comporte une plus grande proportion de logements collectifs (22%) que la CASUD (18%). Ces communes comportent des ensembles de logements collectifs construits dans la deuxième moitié du XX^e siècle.

	EPCI	Résidences principales 2014	Maisons	Appartements	Autres
Les Aviron	CIVIS	4 154	81,1%	18,5%	0,4%
L'Étang-Salé	CIVIS	5 052	86,2%	13,4%	0,4%
Petite-Île	CIVIS	4 503	91,9%	7,6%	0,5%
Saint-Louis	CIVIS	17 970	83,5%	16,1%	0,4%
Saint-Pierre	CIVIS	30 716	67,8%	31,8%	0,4%
Cilaos	CIVIS	2 021	96,3%	2,7%	1,0%
Total CA CIVIS		64 416	77,2%	22,3%	0,5%
Entre-Deux	CASUD	2 451	86,1%	11,2%	2,7%
Saint-Joseph	CASUD	13 966	85,2%	14,4%	0,4%
Saint-Philippe	CASUD	1 860	92,8%	5,1%	2,1%
Le Tampon	CASUD	29 094	78,5%	21,2%	0,3%
Total CASUD		47 371	81,4%	18,0%	0,6%
Total Grand Sud		111 787	79,7%	19,9%	0,4%
Total La Réunion		306 646	68,5%	30,9%	0,6%

Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

Cette prédominance des logements individuels témoigne de taux de collectifs très faibles sur les communes situées à l'écart du principal pôle urbain, voire même très faibles sur trois d'entre elles (Petite-Île, Cilaos, Saint-Philippe).

Autre composante des résidences principales, les foyers pour personnes âgées, les constructions provisoires ou encore les pièces indépendantes sous louées. En moyenne, ce sont 0,4% des résidences principales qui sont ainsi classées dans cette catégorie, venant compléter les types de logements. Il est important de noter que cette catégorie est plus importante dans la CASUD (1%) que dans la CIVIS (0,3%).

Des logements plus grands qu'ailleurs

En 2014, on note à l'échelle du Grand Sud une majorité de grands logements T4 et T5 au détriment des T1 et T2. Ce constat est moins accentué au niveau régional. Ces proportions élevées de grands logements reflètent une domination des logements individuels. La part de grands logements est plus importante dans la CASUD (67%) que dans la CIVIS (63%).

Les logements d'une pièce représentent 3% des résidences dans le territoire, avec des pourcentages similaires dans les deux EPCI.

	EPCI	Résidences principales en 2014	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces
Les Aviron	CIVIS	4 154	1,6%	9,8%	18,3%	34,6%	35,7%
L'Étang-Salé	CIVIS	5 052	1,4%	7,3%	19,0%	33,5%	38,8%
Petite-Île	CIVIS	4 503	0,8%	5,0%	20,4%	36,5%	37,4%
Saint-Louis	CIVIS	17 970	1,6%	7,7%	25,8%	36,1%	28,8%
Saint-Pierre	CIVIS	30 716	3,8%	12,1%	26,0%	32,9%	25,0%
Cilaos	CIVIS	2 021	1,2%	7,4%	21,3%	32,7%	37,4%
Total CA CIVIS		64 416	2,6%	9,7%	24,4%	34,2%	29,1%
Entre-Deux	CASUD	2 451	1,4%	7,7%	21,0%	32,4%	37,5%
Saint-Joseph	CASUD	13 966	1,7%	7,4%	20,4%	33,2%	37,3%
Saint-Philippe	CASUD	1 860	0,9%	6,6%	21,0%	31,1%	40,4%
Le Tampon	CASUD	29 094	5,3%	9,4%	20,6%	33,7%	31,1%
Total CASUD		47 371	3,9%	8,6%	20,6%	33,4%	33,6%
Total Grand Sud		111 787					
Total La Réunion		306 646	4,5%	11,0%	23,9%	32,0%	28,6%

Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

Dans de nombreuses communes, au caractère résidentiel, l'apport de population nouvelle s'est essentiellement fait par l'installation de ménages dans des maisons individuelles neuves (et de grande taille) ou par le regroupement ou l'agrandissement de logements dans les centres bourg répondant mieux aux attentes actuelles des familles avec enfants (superficies et nombre de pièces plus importants).

Davantage de propriétaires

Sur le territoire du Grand Sud, en 2014, 58% des ménages sont propriétaires, contre 52% pour La Réunion. Ce taux est similaire dans les deux communautés d'agglomération, en grande partie car les logements individuels, fréquemment associés à un statut de propriétaire, sont largement majoritaires.

	EPCI	Résidences principales occupées 2014	Propriétaires	Locataires	...dont Locataires HLM	Occupés gratuit
Les Aviron	CIVIS	4 154	60,1%	35,5%	5,4%	4,4%
L'Étang-Salé	CIVIS	5 052	64,9%	31,3%	10,0%	3,8%
Petite-Île	CIVIS	4 503	70,8%	23,9%	2,8%	5,3%
Saint-Louis	CIVIS	17 970	61,5%	34,3%	11,3%	4,2%
Saint-Pierre	CIVIS	30 716	50,9%	45,4%	15,7%	3,7%
Cilaos	CIVIS	2 021	75,6%	16,6%	1,2%	7,8%
Total CIVIS		64 416	57,7%	38,2%	12,0%	4,2%
Entre-Deux	CASUD	2 451	63,9%	29,5%	7,7%	6,6%
Saint-Joseph	CASUD	13 966	62,7%	31,9%	6,8%	5,4%
Saint-Philippe	CASUD	1 860	75,0%	21,0%	4,8%	4,1%
Le Tampon	CASUD	29 094	52,8%	42,6%	10,0%	4,6%
Total CASUD		47 371	57,1%	37,9%	8,7%	4,9%
Total Grand Sud		111 787				
Total La Réunion		306 646	51,8%	44,3%	14,7%	3,9%

Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

En revanche, dans les communes de Saint-Pierre et du Tampon, plus de 40% ménages sont locataires de leur logement. Ces constats s'expliquent en partie par le parc relativement important de logements collectifs qui favorisent le statut de locataires mais également par la part de locataires HLM sur l'ensemble des ménages (atteignant 16% à Saint-Pierre).

Quatre autres communes du territoire connaissent des taux de locataires supérieurs à 30% Il s'agit principalement de communes situées au Sud de la CIVIS, à proximité des infrastructures routières reliant les pôles d'emplois, ainsi que de Saint-Joseph.

Un niveau de confort satisfaisant

D'une manière générale, le niveau de confort des résidences principales du territoire est satisfaisant en 2014, tout comme celui de La Réunion. La construction relativement récente de la plupart des logements explique largement cette situation.

Une différence apparaît entre les deux EPCI en ce qui concerne la part de logements avec eau chaude : cette part est de 93% dans la CASUD mais seulement 87% dans la CIVIS.

	EPCI	Résidences principales 2014	Electricité	Eau chaude	Bain/Douche WC	Chauffage au solaire	Pièce climatisée	Tout à l'égout
Les Avirons	CIVIS	4 154	99,5%	93,6%	98,3%	51,5%	16,0%	30,7%
L'Étang-Salé	CIVIS	5 052	99,5%	91,7%	97,3%	54,9%	38,2%	37,4%
Petite-Île	CIVIS	4 503	99,4%	93,2%	98,4%	54,4%	11,0%	1,9%
Saint-Louis	CIVIS	17 970	99,0%	84,0%	97,5%	46,4%	17,7%	40,0%
Saint-Pierre	CIVIS	30 716	99,6%	86,6%	98,0%	45,7%	23,8%	50,3%
Cilaos	CIVIS	2 021	97,8%	92,6%	95,9%	53,3%	1,0%	19,9%
Total CIVIS		64 416	99,3%	87,4%	97,8%	47,9%	21,1%	40,8%
Entre-Deux	CASUD	2 451	99,0%	94,4%	98,4%	60,2%	7,0%	40,2%
Saint-Joseph	CASUD	13 966	98,8%	87,8%	98,4%	44,3%	18,0%	12,8%
Saint-Philippe	CASUD	1 860	98,1%	89,0%	98,1%	48,6%	18,1%	4,4%
Le Tampon	CASUD	29 094	99,6%	95,3%	99,1%	50,7%	5,1%	22,9%
Total CASUD		47 371	99,2%	92,8%	98,8%	49,2%	9,5%	20,1%
Total Grand Sud		111 787						
Total La Réunion		306 646	99,4%	88,2%	98,0%	41,9%	22,7%	46,6%

Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

En 2014, deux communes comptaient entre 3 et 4% de logements sans salle de bain, baignoire ou douche (L'Étang-Salé et Cilaos). Il s'agit de communes relativement rurales. Dans ces communes, une partie importante des logements ont été construits entre 1946 et 1990 (25% et 35% respectivement).

3. Les résidences secondaires

L'évolution des résidences secondaires entre 1999 et 2014

En 2014, la part des résidences secondaires du territoire du Grand Sud est identique à la moyenne du département : 2%. Dans les deux cas, cette part est stable depuis 1999. Le maintien des taux sur le périmètre du Grand Sud se fait malgré l'attrait de ce territoire aux potentialités touristiques reconnues (volcan, plages, etc.).

	EPCI	Résidences secondaires en 1999	Part de résidences secondaires en 1999	Résidences secondaires en 2014	Part de résidences secondaires en 2014
Les Avirons	CIVIS	60	2,4%	157	3,4%
L'Étang-Salé	CIVIS	120	3,0%	143	2,6%
Petite-Île	CIVIS	19	0,5%	83	1,7%
Saint-Louis	CIVIS	168	1,2%	305	1,6%
Saint-Pierre	CIVIS	135	0,6%	531	1,6%
Cilaos	CIVIS	134	6,2%	240	8,8%
Total CIVIS		636	1,3%	1 458	2,1%
Entre-Deux	CASUD	77	4,0%	102	3,6%
Saint-Joseph	CASUD	159	1,5%	232	1,5%
Saint-Philippe	CASUD	19	1,2%	42	2,1%
Le Tampon	CASUD	612	2,8%	1 021	3,2%
Total CASUD		867	2,4%	1 397	2,7%
Total Grand Sud		1 503	1,8%	2 855	
Total La Réunion		3 820	1,6%	6 999	2,0%

Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

Preuve de la tension du marché du logement évoquée plus haut, les taux de résidences secondaires sont faibles. Toutefois, le territoire a enregistré une hausse de 1 352 résidences secondaires entre 1999 et 2014. La plupart des nouvelles résidences secondaires ont été construites dans les villes principales, ainsi qu'au Sud de la CIVIS.

A l'échelle communale, les taux de résidences secondaires et leurs évolutions sont contrastés. Trois communes ont connu des croissances relativement faibles des résidences secondaires entre 1999 et 2014 : L'Étang-Salé, l'Entre-Deux et Saint-Joseph. Quatre communes ont connu une croissance élevée : Les Avirons, Cilaos, Saint-Philippe et Le Tampon. Trois communes ont témoigné d'une hausse très importante : Petite-Île, Saint-Louis et Saint-Pierre.

Le développement des résidences secondaires montre l'importance de l'activité touristique dans une grande partie du territoire, notamment à Cilaos. Toutefois, la part de résidences secondaires reste faible, ce qui montre la tension actuelle sur le marché du logement.

4. Le marché du locatif social

Au titre de la loi Solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000, les communes, hors Île-de-France, de plus de 3 500 habitants, situées dans un EPCI de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de 15 000 habitants, sont tenus de justifier d'un seuil minimal de 20 % de logements sociaux dans leur parc de résidences principales.

Au vu de leur population, l'ensemble des communes des deux EPCI du Grand Sud sont soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU. L'échéance pour atteindre le seuil des 20% est fixée au plus tard au 31 décembre 2025.

Le territoire du Grand Sud comptait 16 771 logements locatifs sociaux en 2016, soit une part des résidences principales de 15%. La part de locatifs sociaux dans les résidences principales demeure inférieure à la moyenne de La Réunion.

	EPCI	Résidences principales 2014	Logements locatifs sociaux en 2016	Part des logements locatifs sociaux
Les Aviron	CIVIS	4 154	450	11%
L'Étang-Salé	CIVIS	5 052	704	14%
Petite-Île	CIVIS	4 503	199	4%
Saint-Louis	CIVIS	17 970	3 298	18%
Saint-Pierre	CIVIS	30 716	6 497	21%
Cilaos	CIVIS	2 021	62	3%
Total CIVIS		64 416	11 210	17%
Entre-Deux	CASUD	2 451	198	8%
Saint-Joseph	CASUD	13 966	1 481	11%
Saint-Philippe	CASUD	1 860	148	8%
Le Tampon	CASUD	29 094	3 734	13%
Total CA du Sud		47 371	5 561	12%
Total Grand Sud		111 787	16 771	
Total La Réunion		306 646	67 655	22%

Source : SOeS-Deal, RPLS au 1^{er} janvier 2016

En revanche, le territoire se caractérise par un taux plus important de locataires du parc social par rapport au total des logements locatifs : les logements locatifs sociaux représentent ainsi 28% des logements locatifs en 2014. Ce taux reflète la prédominance du parc privé.

En 2016, 4 communes regroupent 89% des logements locatifs sociaux du territoire : Saint-Louis, Saint-Pierre, Saint-Joseph et Le Tampon.

A l'exception de Saint-Pierre, aucune commune ne satisfait aujourd'hui l'obligation de la part minimum de logements sociaux. Il existe toutefois des écarts entre les communes du territoire : les communes plus urbaines se rapprochent progressivement du seuil de 20%, tandis que Petite-Île, Cilaos, l'Entre-Deux et Saint-Philippe présentent les parts les plus faibles (moins de 10%).

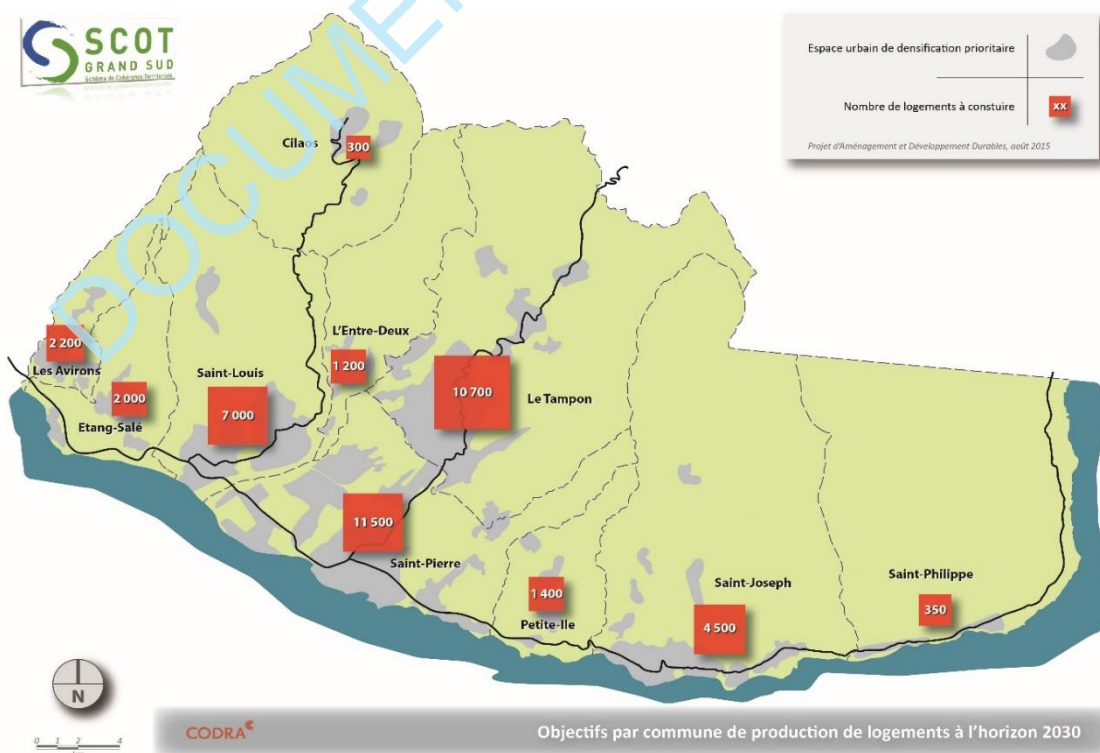
La région Sud demeure moins bien dotée en logements locatifs sociaux que le reste du territoire. Ils représentent 17 % du parc de résidences principales dans la CIVIS et seulement 12 % dans la CASUD.

5. Les besoins en logements à l'horizon 2030

Compte tenu du tassement attendu de la croissance démographique, les besoins en logements devraient être moins importants que ceux déterminés par le SAR. En effet, le document régional a proposé une répartition des 180 000 logements à construire entre 2010 et 2030 selon une logique de bassins de vie, avec 70 000 logements pour le Grand Sud. Cela représentait un rythme annuel d'environ 3 500 logements.

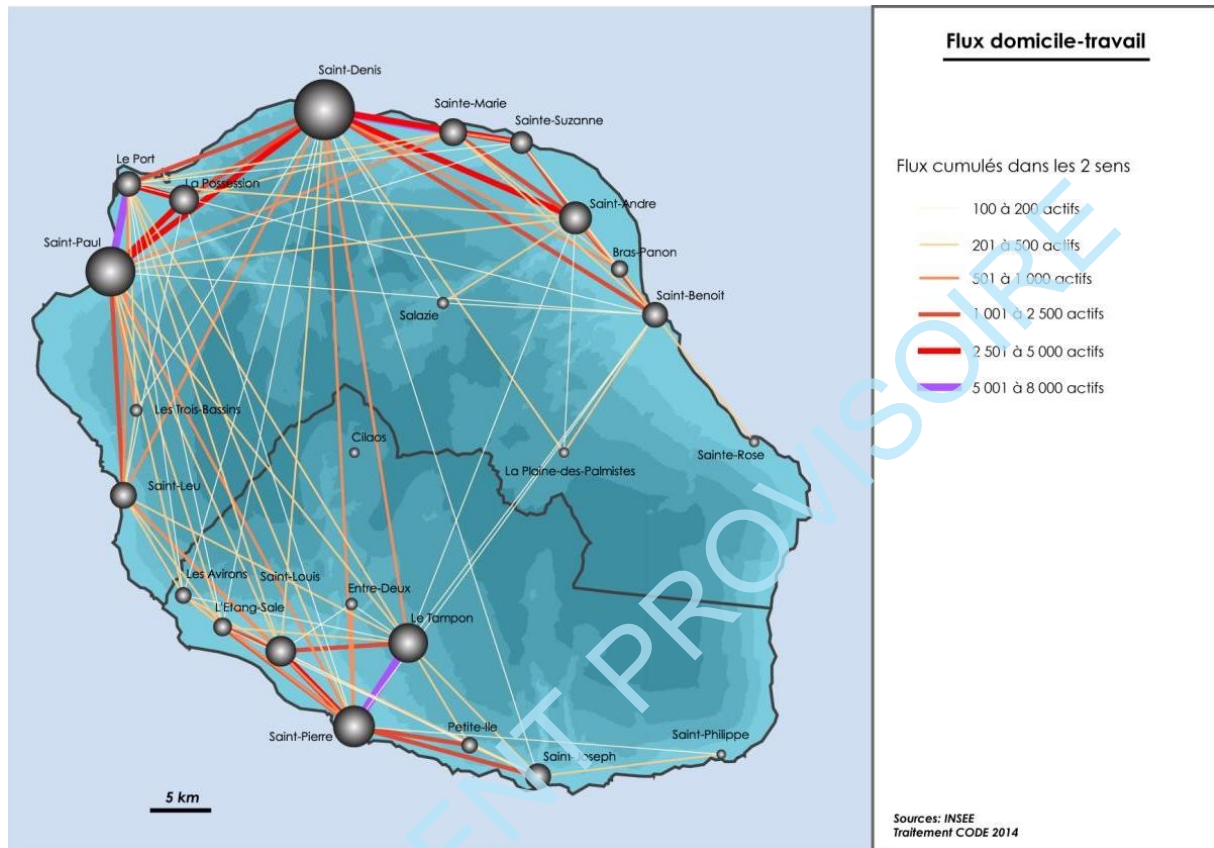
Selon les dernières hypothèses, et compte tenu de la diminution de la taille des ménages, les besoins en logements à l'horizon 2030 sont estimés à 41 000 unités. Cela représente un rythme annuel d'environ 2 500 logements.

	EPCI	Résidences principales 2014	Population en 2014	Population estimée d'ici 2030	Estimation du parc de logements d'ici 2030 (taille des ménages à 2,3)	Besoins en logements sur la période 2014-2030
Les Avirons	CIVIS	4 154	11 315	14 587	6 342	2 188
L'Étang-Salé	CIVIS	5 052	14 103	16 277	7 077	2 025
Petite-Île	CIVIS	4 503	12 035	13 671	5 344	1 441
Saint-Louis	CIVIS	17 970	52 803	57 189	24 865	6 895
Saint-Pierre	CIVIS	30 716	81 583	97 189	42 256	11 540
Cilaos	CIVIS	2 021	5 295	5 295	2 302	281
Total CIVIS		64 416	177 134	204 208	88 786	24 370
Entre-Deux	CASUD	2 451	6 634	8 287	3 603	1 152
Saint-Joseph	CASUD	13 966	37 362	42 442	18 453	4 487
Saint-Philippe	CASUD	1 860	5 101	5 100	2 217	357
Le Tampon	CASUD	29 094	76 796	91 487	39 777	10 683
Total CASUD		47 371	125 893	147 316	64 050	16 679
Total Grand Sud		111 787	303 027	351 524	152 837	41 050



L'emploi et l'économie dans le Grand Sud

En tant que pôle d'activités, de services et d'emplois, le Grand Sud, et tout spécifiquement en son sein, la sous-préfecture de Saint-Pierre, génèrent, quotidiennement des flux domicile-travail importants et soutenus (cf. cartes ci-après).



Source : « Etude stratégique des filières économiques pour l'aménagement du territoire du Grand Sud », CODE, juillet 2014

Si, au plan régional, la première destination de navettes quotidiennes (dans les deux sens) en termes d'intensité, se situe entre Saint-Denis et Sainte-Marie (7 681 rotations/jour), de façon très proche, se situent les relations quotidiennes entre Saint-Pierre et Le Tampon (5 495 sorties/jour), deuxième flux de relations domicile/travail de l'île, au « profit » de Saint-Pierre, en termes d'entrées.

Cela démontre, par le volume de relations quotidiennes pour motifs professionnels, le rôle économique central qu'assume Saint-Pierre, au sein du Sud de la Réunion, en tant que pôle d'emploi, aussi bien pour la sphère publique que privée.

1. La population active

Une faible proportion de population active occupée

En 2014, le territoire compte près de 137 000 personnes actives, parmi lesquelles 61% sont occupées et 39% sont au chômage. Le taux de chômage est donc très élevé, supérieur à la moyenne régionale. Certaines communes se caractérisent par des taux de chômage particulièrement importants, dépassant les 40% de la population active : Saint-Louis, Cilaos et Saint-Joseph.

	EPCI	Population active en 2014	Population active occupée	Part de population active occupée	Chômeurs	Taux de chômage
Les Aviron	CIVIS	5 401	3 819	70,7%	1 582	29,3%
L'Étang-Salé	CIVIS	6 689	4 884	73,0%	1 804	27,0%
Petite-Île	CIVIS	5 180	3 442	66,4%	1 735	33,5%
Saint-Louis	CIVIS	23 125	12 621	54,6%	10 504	45,4%
Saint-Pierre	CIVIS	38 597	24 115	62,5%	14 482	37,5%
Cilaos	CIVIS	2 453	1 311	53,4%	1 142	46,6%
Total CIVIS		81 429	50 214	61,7%	31 215	38,4%
Entre-Deux	CASUD	2 997	2 025	67,6%	972	32,4%
Saint-Joseph	CASUD	16 483	9 205	55,8%	7 275	44,1%
Saint-Philippe	CASUD	2 440	1 310	53,7%	967	39,6%
Le Tampon	CASUD	33 717	21 170	62,8%	12 548	37,2%
Total CASUD		55 473	33 711	60,8%	21 761	39,2%
Total Grand Sud		136 902	83 925	61,3%	53 010	38,7%
Total La Réunion		383 650	245 865	64,1%	137 784	35,9%

Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

Une baisse du taux de chômage dans la dernière décennie

Le taux de chômage a diminué sur le territoire du Grand Sud entre 1999 et 2014 passant de 47% à 39%. Il est supérieur au taux régional de 36% et très largement supérieur au taux national de 13%.

Le nombre de personnes au chômage a toutefois augmenté, passant de 48 593 personnes en 1999 à 53 010 en 2014, soit une hausse annuelle moyenne de 0,6%.

La CASUD est celle qui a connu la progression la plus forte de son nombre de chômeurs (+1,1% / an). Deux communes du Grand Sud sont particulièrement touchées par cette hausse du chômage : Les Aviron et Saint-Joseph.

Parmi les actifs occupés, une majorité d'employés

Le territoire du Grand Sud se caractérise par une majorité d'employés et par une proportion importante de professionnels intermédiaires et d'ouvriers. Ce territoire a aussi la particularité de posséder un taux d'agriculteurs supérieur à celui de La Réunion et un taux de cadres inférieur à cette moyenne.

	EPCI	Population active occupée en 2014	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Profession intermédiaire	Employés	Ouvriers
Les Aviron	CIVIS	3884	2,4%	9,9%	14,4%	27,2%	29,5%	16,5%
L'Étang-Salé	CIVIS	4884	2,3%	9,0%	18,6%	25,5%	26,9%	17,8%
Petite-Île	CIVIS	3442	8,5%	7,7%	6,9%	24,4%	32,3%	20,3%
Saint-Louis	CIVIS	12628	2,1%	8,3%	6,0%	19,7%	39,6%	24,3%
Saint-Pierre	CIVIS	24101	2,3%	8,2%	11,0%	25,5%	34,5%	18,4%
Cilaos	CIVIS	1275	1,9%	9,3%	2,5%	11,6%	38,0%	36,6%
Total CIVIS		50214	2,7%	8,4%	10,3%	23,8%	34,6%	20,3%
Entre-Deux	CASUD	2120	2,3%	8,3%	6,9%	26,5%	38,2%	17,7%
Saint-Joseph	CASUD	9205	5,5%	7,5%	6,7%	21,5%	36,5%	22,3%
Saint-Philippe	CASUD	1343	7,7%	3,4%	6,0%	18,2%	41,5%	23,3%
Le Tampon	CASUD	21169	5,0%	8,8%	8,5%	23,0%	35,8%	18,8%
Total CASUD		33837	5,1%	8,2%	7,8%	22,6%	36,4%	19,9%
Total Grand Sud		84051	3,6%	8,3%	9,3%	23,3%	35,3%	20,1%
Total La Réunion		245870	2,3%	7,6%	11,2%	24,4%	34,5%	19,9%

Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

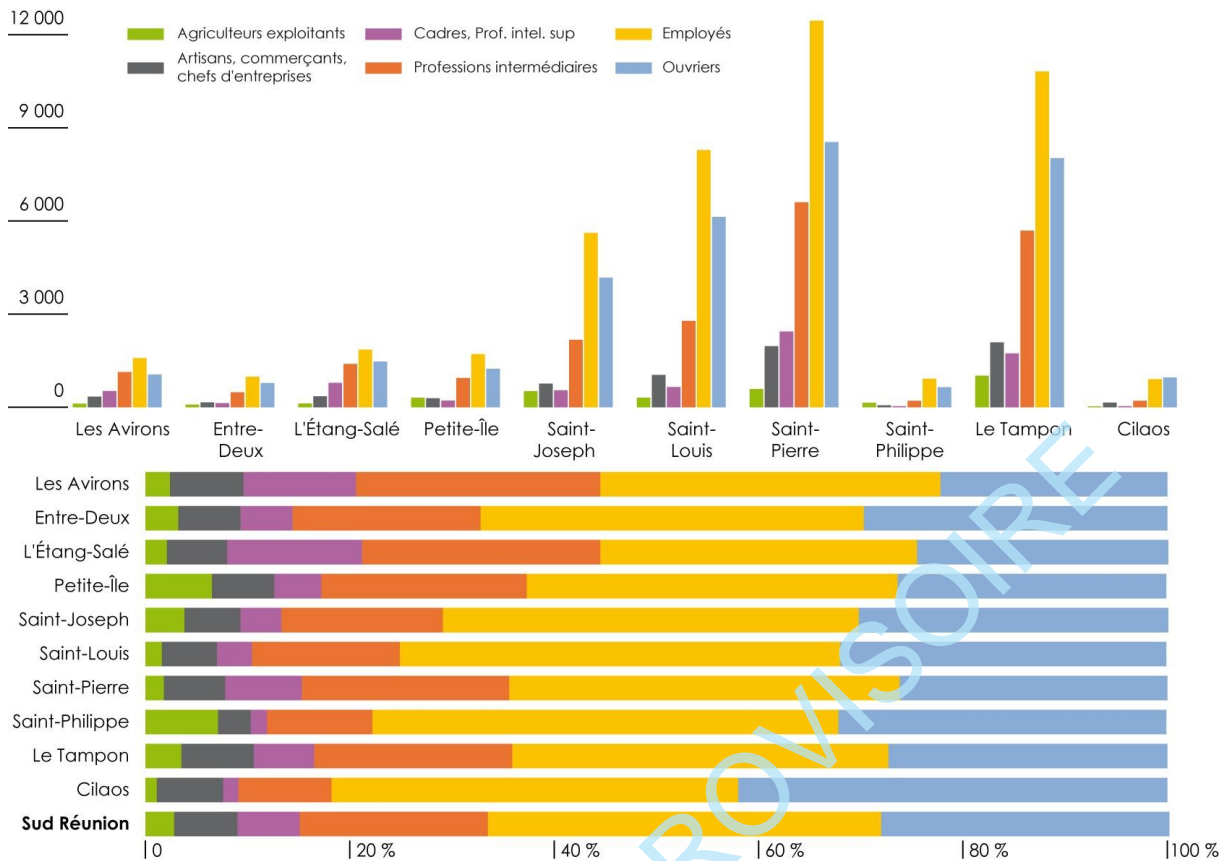
Les différentes communes se caractérisent par des domaines de spécialisation hétérogènes. La catégorie des agriculteurs est particulièrement représentée à Petite-île et Saint-Philippe. Quant aux cadres, leur présence est plus importante à L'Étang-Salé et dans une moindre mesure aux Aviron. Les employés sont très représentés à Saint-Louis et Saint-Philippe.

Les trois catégories socio-professionnelles d'actifs les plus représentées, sur le Grand Sud, sont les employés (38,5% du total), les ouvriers (28,2% du total), et les professions intermédiaires (18,4% du total). A l'échelle communale, on constate que :

- les ouvriers représentent la CSP majoritaire sur Cilaos,
- les employés sont majoritaires, notamment, sur Saint-Pierre, le Tampon, Saint-Louis et Saint-Joseph,
- les cadres et professions intermédiaires pèsent d'un poids non négligeable préférentiellement sur l'Étang Salé,
- les agriculteurs/exploitants constituent une CSP proportionnellement marquée sur Saint-Philippe et Petite-île,
- les artisans/commerçants/chefs d'entreprises, sont, proportionnellement (et comparativement aux autres communes du Sud Réunion), une CSP non négligeable sur Saint-Pierre et sur le Tampon.

Répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle

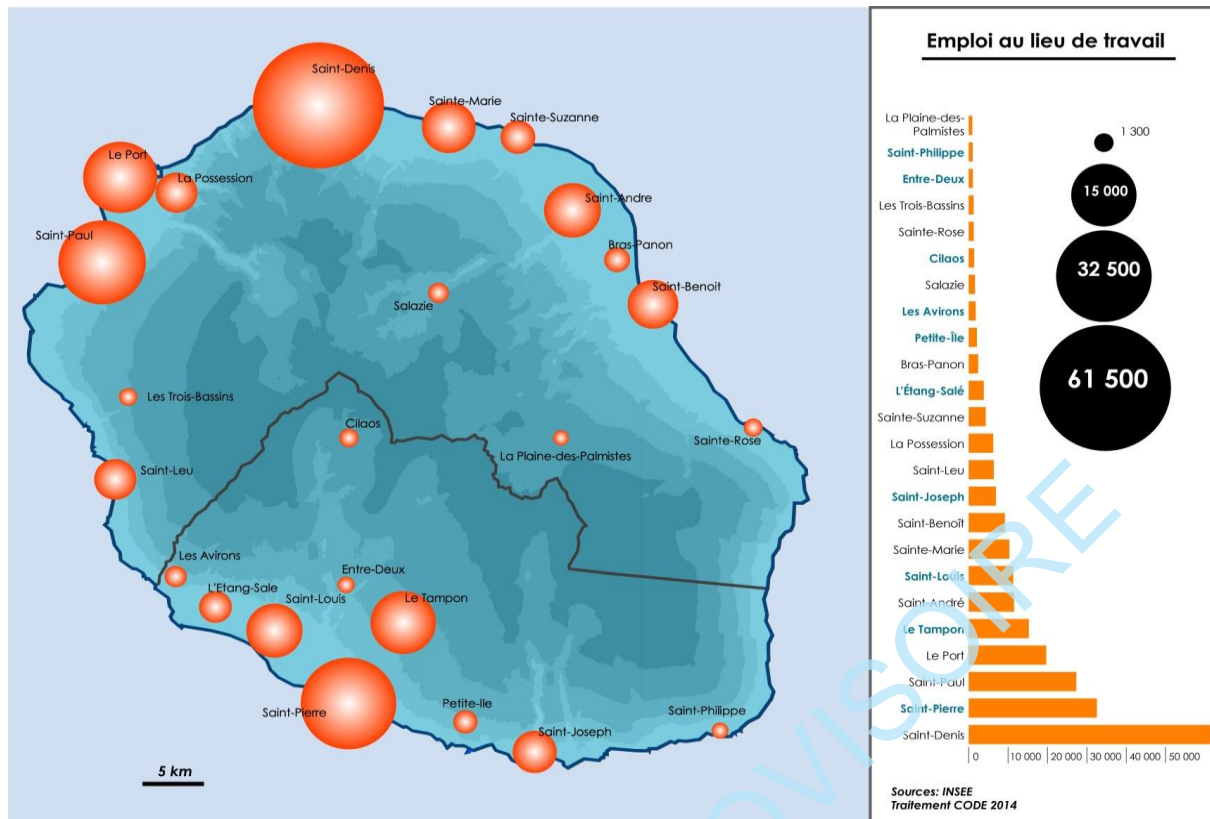
Source: INSEE RGP 2010



Source : « Etude stratégique des filières économiques pour l'aménagement du territoire du Grand Sud », CODE, juillet 2014

2. Les emplois du territoire

Le Grand Sud, en termes d'emplois, représente, toutes communes agrégées, un total de 80 904 unités, soit 33% des emplois de la Réunion. La carte ci-dessous met en évidence, le poids que représente, après le Nord (Saint-Denis et la CINOR) et l'Ouest (le diptyque Saint-Paul/Le Port) le Grand Sud, dans une logique relativement maillée et équilibrée, de proximité et de complémentarité, notamment entre Saint-Pierre 33 809 emplois, le Tampon 15 901 emplois et Saint-Louis 11 773 emplois.



Source : « Etude stratégique des filières économiques pour l'aménagement du territoire du Grand Sud », CODE, juillet 2014

Une hausse du nombre d'emplois entre 1999 et 2014

Le nombre d'emplois total du Grand Sud a augmenté fortement entre 1999 et 2014 (+3%/an). Cette évolution est inférieure à celle de la région (+2,6%/an). Le déficit du nombre d'emplois du territoire a donc tendance à se réduire.

	EPCI	Nombre d'emplois en 1999	Nombre d'emplois en 2014	Evolution annuelle 1999 - 2014
Les Avirons	CIVIS	1 207	1 967	3,5%
L'Étang-Salé	CIVIS	2 053	4 244	5,3%
Petite-Île	CIVIS	1 508	2 246	2,9%
Saint-Louis	CIVIS	8 090	11 773	2,7%
Saint-Pierre	CIVIS	22 232	33 809	3,0%
Cilaos	CIVIS	1 056	1 214	1,0%
Total CIVIS		36 146	55 253	3,1%
Entre-Deux	CASUD	797	1 185	2,9%
Saint-Joseph	CASUD	5 187	7 459	2,6%
Saint-Philippe	CASUD	958	1 106	1,0%
Le Tampon	CASUD	10 535	15 901	3,0%
Total CASUD		17 477	25 651	2,8%
Total Grand Sud		53 623	80 904	3,0%
Total La Réunion		173 677	247 811	2,6%

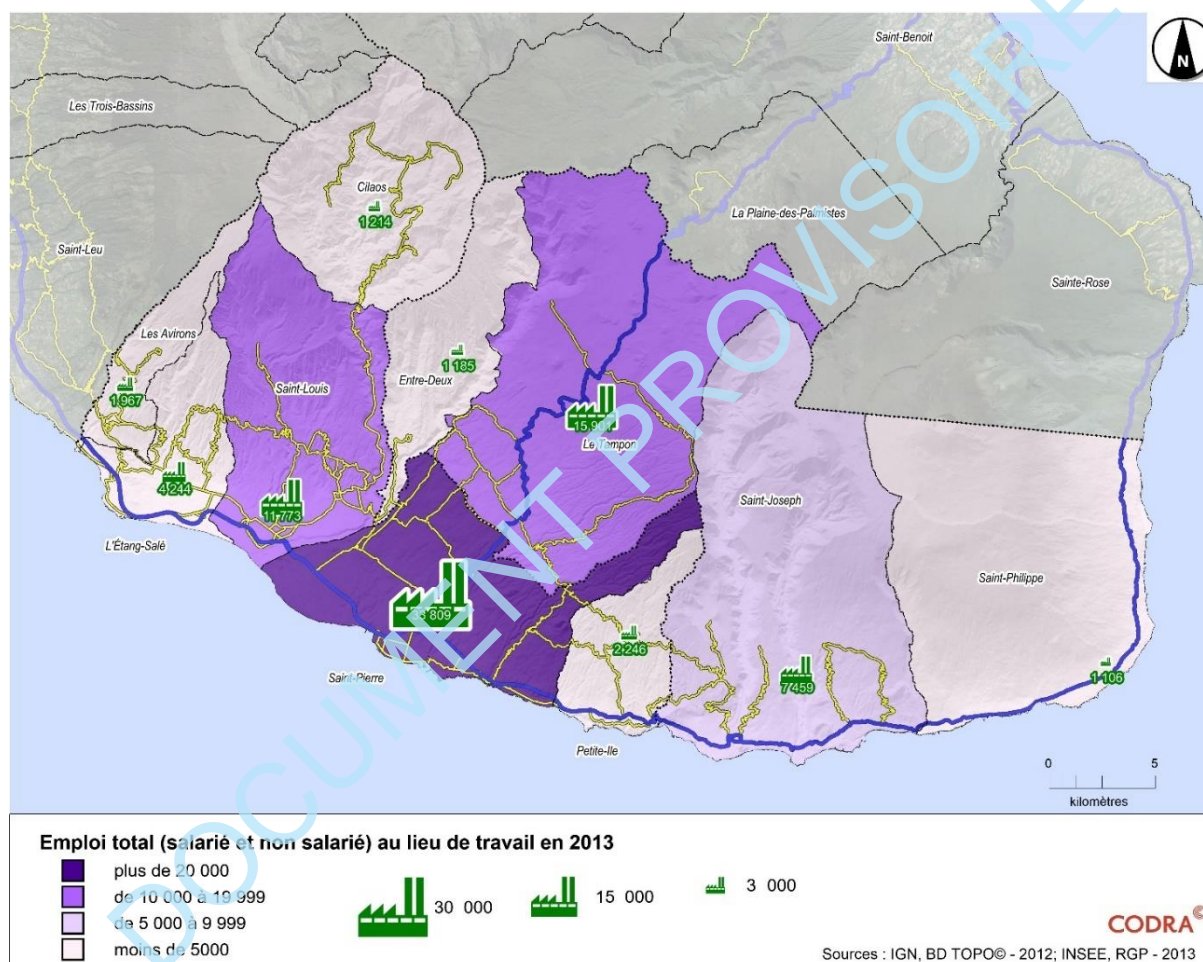
Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

Il est intéressant de noter que la population active s'est accrue à un rythme similaire dans la même période (+3,1% / an), ce qui montre qu'une partie des nouveaux emplois a sans doute bénéficié aux habitants du territoire.

La hausse de l'emploi a été particulièrement significative à L'Étang Salé (+5,3%/an), tandis que la plupart des communes présente des hausses importantes (environ +3%/an) : Les Avirons, Petite-Ile, Saint-Pierre, l'Entre-Deux et Le Tampon.

Un emploi concentré autour du pôle Saint-Pierre / Le Tampon

La commune de Saint-Pierre concentre une 42% des emplois du Grand Sud, tandis que Le Tampon en possède 20%. Ainsi, le pôle Saint-Pierre / Le Tampon regroupe 62% des emplois du territoire. Quant à Saint-Louis, la ville dispose d'une partie relativement importante des emplois, avec 20% du total.



Un taux d'emploi hétérogène selon les communes

On peut remarquer que les emplois du Grand Sud sont localisés à 76% au sein de 3 communes : Saint-Pierre, Saint-Louis et Le Tampon, où d'importantes zones d'activités regroupent la plupart des grandes entreprises pourvoyeuses d'emplois.

Le Grand Sud offre 80 904 emplois. Avec une population active occupée de 83 925 actifs, le territoire du Grand Sud possède un taux d'emploi de 0,964 traduisant un très léger déficit d'emploi par rapport aux actifs occupés, dont une part va donc travailler hors du territoire.

	EPCI	Nombre d'emplois en 2014	Part des emplois du Grand Sud	Population active occupée en 2014	Taux d'emploi en 2014
Les Aviron	CIVIS	1 967	2,4%	3 819	51,5%
L'Étang-Salé	CIVIS	4 244	5,2%	4 884	86,9%
Petite-Île	CIVIS	2 246	2,8%	3 442	65,3%
Saint-Louis	CIVIS	11 773	14,6%	12 621	93,3%
Saint-Pierre	CIVIS	33 809	41,8%	24 115	140,2%
Cilaos	CIVIS	1 214	1,5%	1 311	92,6%
Total CIVIS		55 253	68,3%	50 214	110,0%
Entre-Deux	CASUD	1 185	1,5%	2 025	58,5%
Saint-Joseph	CASUD	7 459	9,2%	9 205	81,0%
Saint-Philippe	CASUD	1 106	1,4%	1 310	84,4%
Le Tampon	CASUD	15 901	19,7%	21 170	75,1%
Total CASUD		25 651	31,7%	33 711	76,1%
Total Grand Sud		80 904	100,0%	83 925	96,4%
Total La Réunion		247 811		245 865	100,8%

Source : Recensement de la population 2014 - INSEE 2016

Il existe toutefois une disparité entre les deux EPCI du territoire. Avec un taux d'emploi de 1,1, la CIVIS accueille plus d'emplois que de population active occupée, alors qu'avec un taux d'emploi de 0,76, la CASUD possède moins d'emplois que d'actifs occupés. Il faut aussi remarquer que la CIVIS possède la majorité des emplois du territoire (68%).

Le phénomène d'attraction du territoire explique en partie ce taux d'emploi inférieur à 1 dans la CASUD : des actifs des territoires voisins sont venus s'installer dans ce territoire sur des communes offrant des cadres de vie agréables et où les prix du foncier pouvaient être inférieurs à ceux des pôles d'emplois où ils continuent de travailler.

Le territoire possède néanmoins quelques pôles économiques majeurs offrant généralement plus de 10 000 emplois chacun. Saint-Pierre présente un taux d'emploi largement supérieur à 1,4 ce qui signifie que son rayonnement dépasse ses limites administratives. Quant à Saint-Louis, son taux d'emploi est proche de 1, démontrant un certain équilibre population / emploi.

Ainsi, en 2014, le pôle Saint-Pierre/Le Tampon regroupe 49 710 emplois, soit près de 62% des emplois du Grand Sud. Les autres pôles d'emploi importants sont Saint-Louis (11 773), L'Étang-Salé (4 244) et Saint-Joseph (7 459 emplois). Il est à noter que dans aucune commune le nombre d'emplois a diminué vis-à-vis de 1999.

En dehors du pôle majeur de Saint-Pierre, toutes les communes présentent des taux d'emploi déficitaires.

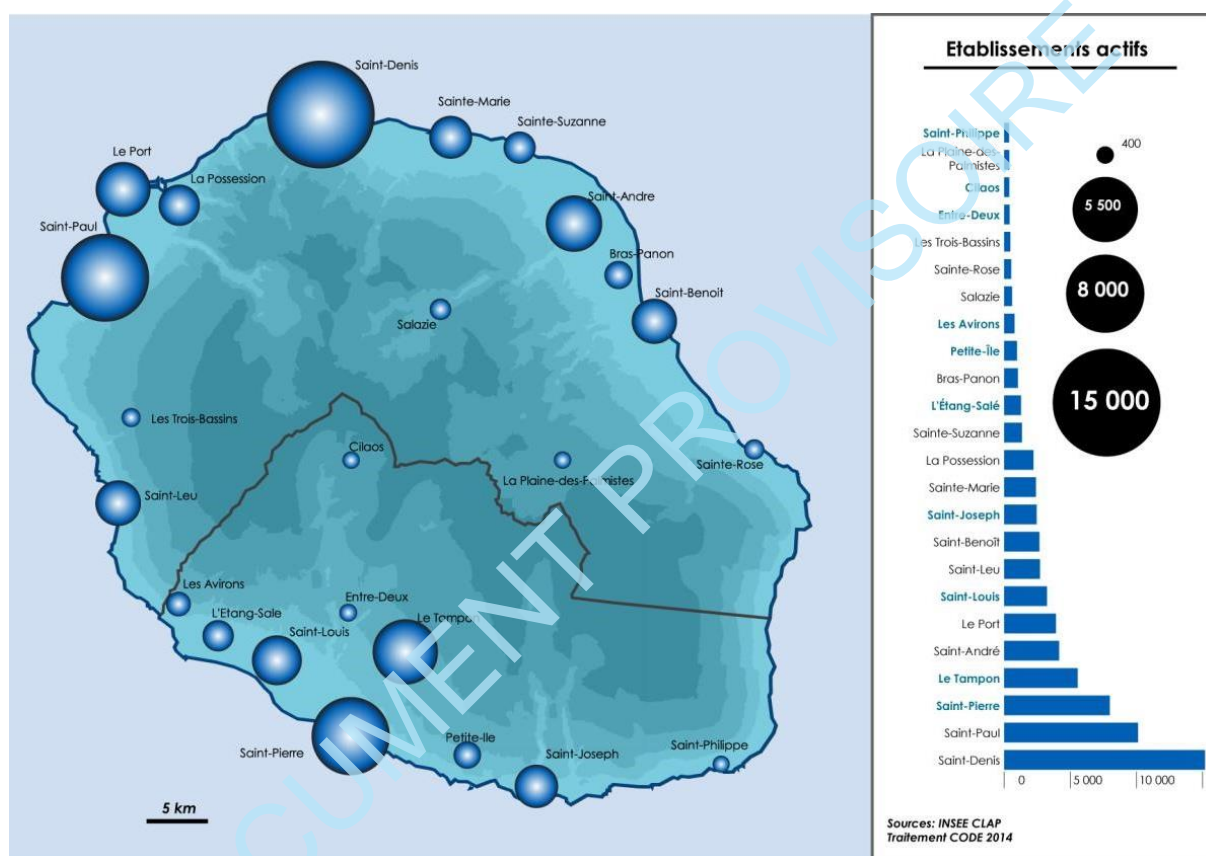
Ce constat reflète un territoire composé de communes à caractère résidentiel (hormis Saint-Pierre). Cette situation a peu évolué, puisque vis-à-vis de 1999, en 2014 la population globale du Grand Sud a augmenté ainsi que la population active occupée, alors que le taux d'emploi s'est stabilisé malgré 25 600 emplois supplémentaires.

3. Les entreprises du territoire

Les données suivantes sont issues de « L'étude stratégique des filières économiques pour l'aménagement du territoire du Grand Sud » réalisée en juillet 2014 par le groupement par CODE et CODRA.

La logique d'implantation territoriale des entreprises

Derrière les deux pôles majeurs de l'île que représentent Saint-Denis, au nord (avec 15 189 établissements) et Saint-Paul, à l'ouest (avec 10 123 établissements), le Grand Sud affiche, nettement, son rôle et son poids économique dans l'armature territoriale de la Réunion, puisqu'il pèse 33% du total des établissements de l'île, avec 23 467 unités (Sources : INSEE/CLAP 2011).



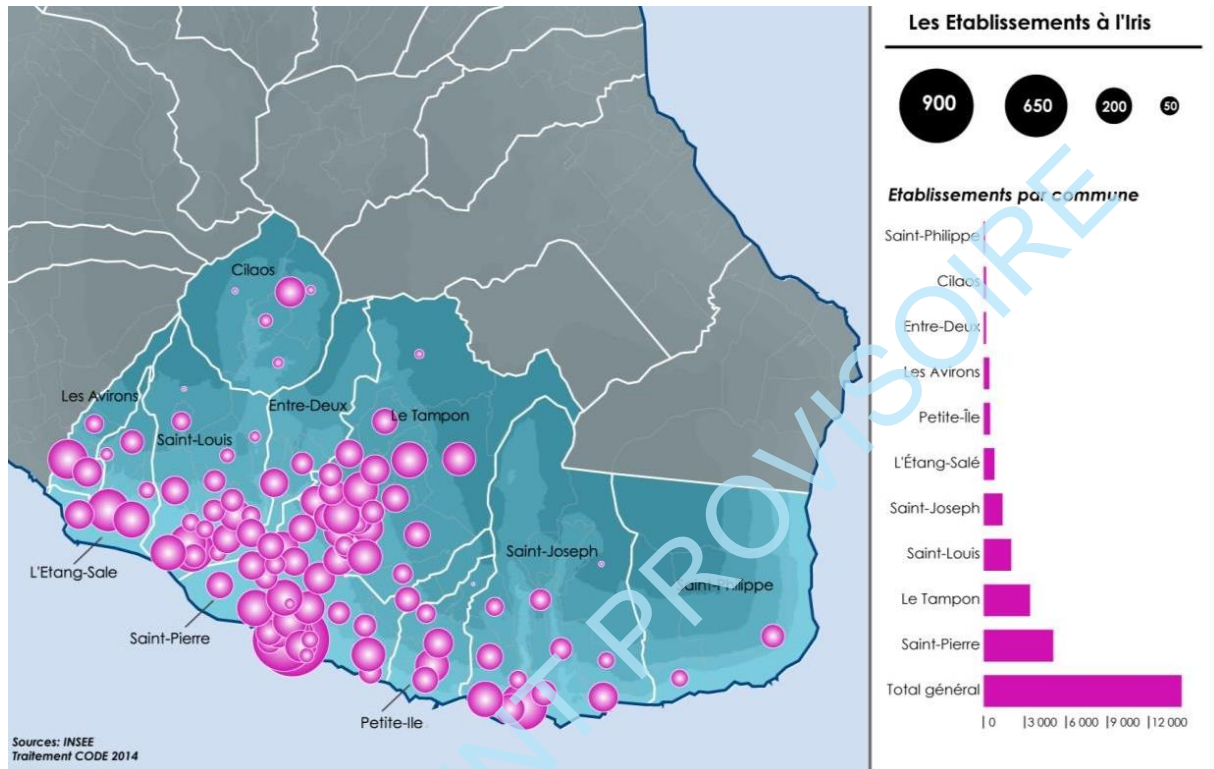
Source : « Etude stratégique des filières économiques pour l'aménagement du territoire du Grand Sud », CODE, juillet 2014

En effet, dans les dix premiers pôles d'emplois de la Réunion, en termes de nombre d'établissements actifs, se positionnent quatre communes du Grand Sud (cf. carte ci-dessus) :

- Saint-Pierre, avec 7 986 établissements,
- Le Tampon, avec 5 563 établissements,
- Saint-Louis, avec 3 239 établissements,
- Saint-Joseph, avec 2 452 établissements.

Cette réalité implique une prise en compte de l'animation et du suivi, par les collectivités publiques et les chambres consulaires, des tissus d'entreprises, d'une part, d'anticiper l'offre et la disponibilité en zones et terrains d'activités économique d'autre part, élément indispensable pour assurer le maintien, le développement et l'arrivée des entreprises sur le territoire du Grand Sud.

Le Grand Sud Réunion se caractérise comme un bassin économique et d'emploi majeur à l'échelle de l'ensemble de l'île (tant en termes d'effectifs d'entreprises que d'emplois salariés) et, notamment, dans une logique de maillage et d'équilibrage au sud de celle-ci.



Source : « Etude stratégique des filières économiques pour l'aménagement du territoire du Grand Sud », CODE, juillet 2014

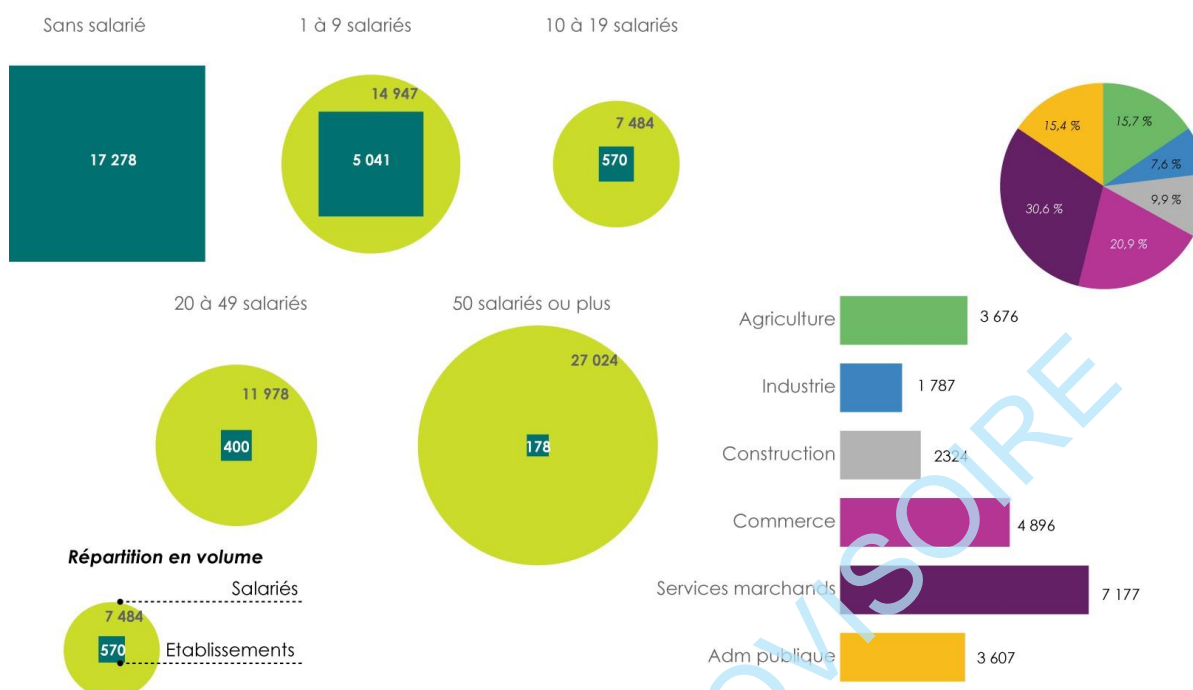
Sur les 23 467 établissements que compte le Grand Sud pour un total de 78 711 salariés (Sources : INSEE/CLAP 2011), 17 278 d'entre eux (soit plus de 73%) relevant souvent du secteur de l'artisanat, ne comptent aucun salarié, ce qui représente la typologie d'entreprises la plus présente sur le territoire.

Il faut cependant souligner que le poids des « grosses entreprises » (50 salariés ou plus) est conséquent, car si elles ne représentent que 0,07 % du total des établissements, elles emploient 27 024 personnes, soit 34% des salariés. Cela induit donc, dans le cadre d'une démarche économique de développement territorial et de soutien aux entreprises, d'être présent aux côtés de ces deux types d'unités économiques, toutes deux stratégiques pour le Grand Sud.

Les quatre secteurs d'activités les plus représentés dans le Grand Sud Réunion sont ceux des « services marchands » (30,6% du total), du commerce (20,9%), de l'agriculture (15,7% du total, ce qui est un marquage fort de la typologie économique du Sud Réunion), et de l'administration publique (15,4% du total, avec notamment le rôle économique de l'hôpital du Sud Réunion, avec plus de 3 200 emplois).

Etablissements actifs au 31/12/2011

Sources : INSEE CLAP 2011



Source : « Etude stratégique des filières économiques pour l'aménagement du territoire du Grand Sud », CODE, juillet 2014

Les besoins en recrutement des entreprises

Les enquêtes de « pôle emploi », réalisées en 2014, en termes de projets/attentes d'embauche exprimés par les entreprises de la Réunion, et notamment celles du Grand Sud, met en évidence des gisements de recrutements et d'emplois potentiels (mais nécessitant, dans le même temps, des obligations de disponibilité et de formation de la main d'œuvre) pour l'avenir, notamment sur quatre créneaux identifiés, de surcroit, comme stratégiques, dans le Grand Sud :

- dans le secteur du tourisme, de la vente et de services,
- dans le secteur de la construction et du bâtiment,
- dans le secteur agricole,
- dans le secteur social et médico-social.

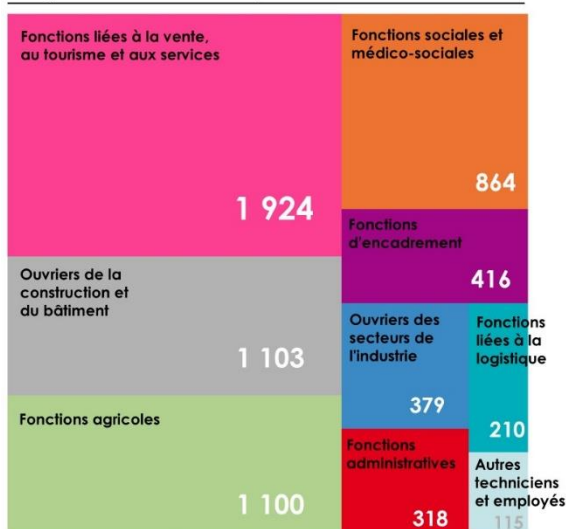
Besoins en main-d'œuvre exprimés par les entreprises du Sud Réunion

Source: Pôle Emploi 2014

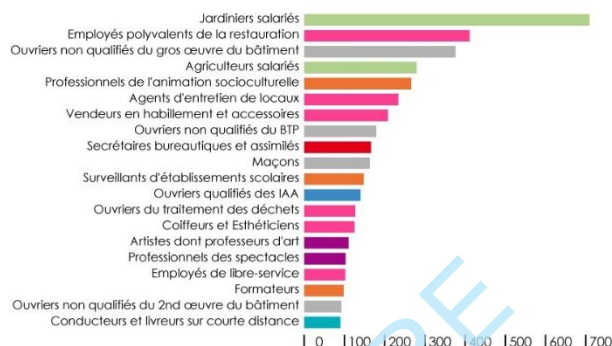
6 429 projets de recrutements

**dont 983 jugés difficiles
et 1 384 saisonniers**

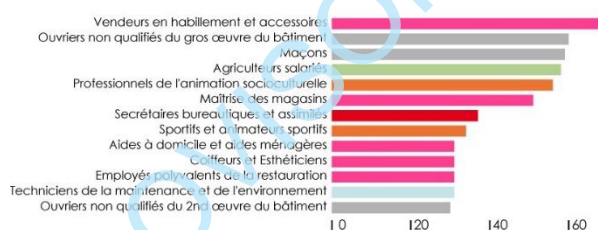
Projets de recrutement par famille de métiers



Principaux métiers recherchés



Projets difficiles à recruter



Source : « Etude stratégique des filières économiques pour l'aménagement du territoire du Grand Sud », CODE, juillet 2014

4. Les coups de zoom économiques thématiques et stratégiques

4.1. L'agriculture, une composante structurante du territoire

Le Sud est la première région agricole de l'île ce qui peut s'expliquer par sa surface mais également par ses vocations agricoles, agro-alimentaires et même énergétique (bagasse). Le Sud est le premier bassin cannier de l'île et assure plus de 40% de la production de l'île.

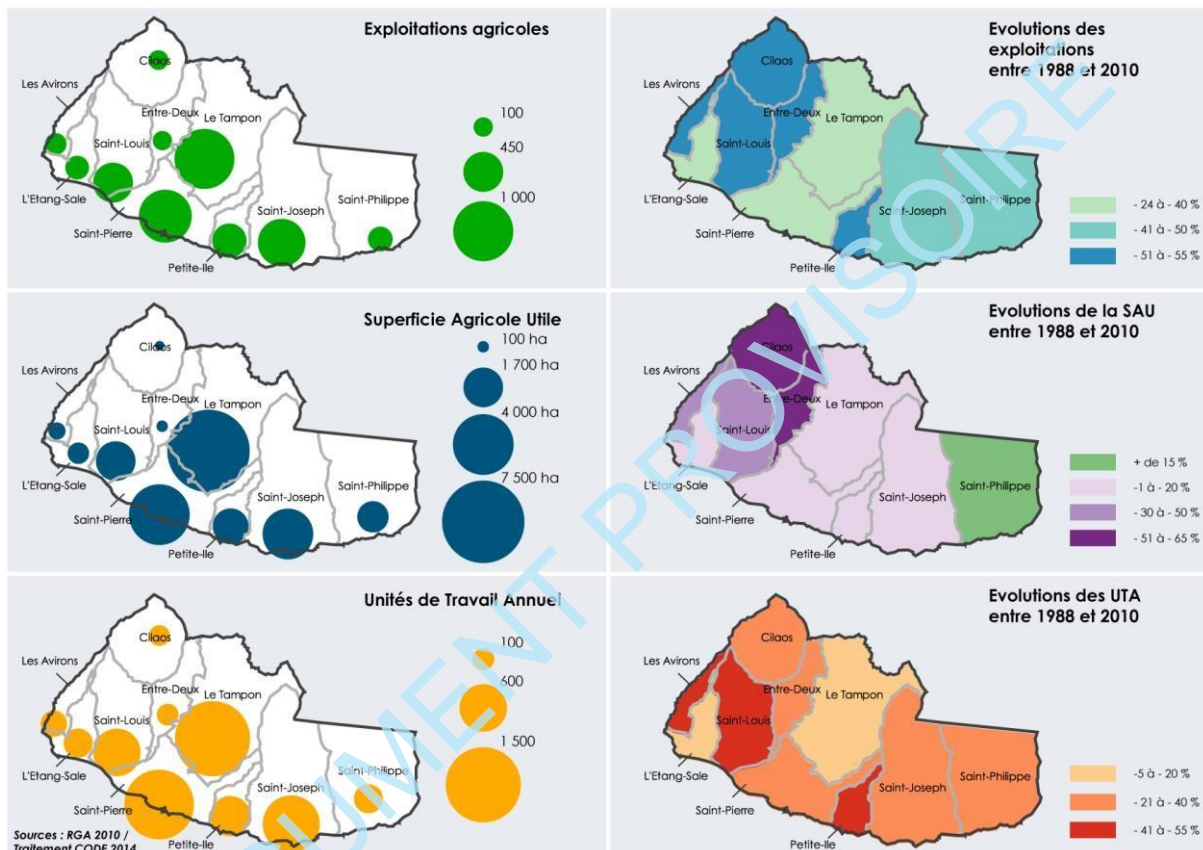
Ainsi, des exploitants agricoles font à la fois de la canne et de la diversification. La source de revenus fixe engendrée par la canne donne un filet de sécurité pour développer des fruits et légumes aux revenus plus variables. De même, l'élevage a besoin des surfaces cultivées en canne pour l'épandage des effluents. Les produits dérivés de la canne à sucre sont utilisés pour engraisser les bovins, la paille de canne peut être utilisée pour l'alimentation des bovins et les litières. »

Au-delà de l'agriculture, les productions agricoles fournissent les industries agro-alimentaires bien présentes dans le sud : sucre, industrie laitière, industrie de la viande, ... et la centrale thermique du Gol avec la bagasse.

La population agricole

Comme dans l'ensemble du territoire insulaire, l'agriculture connaît une certaine stabilité en termes de production, d'exploitations et de surfaces agricoles après de fortes baisses. La population agricole se stabilise à plus de 21 707 personnes à La Réunion en 2010 pour 21 840 en 2000 et 33 710 en 1989. On observe une hausse des salariés saisonniers dont les effectifs passent de 4 406 en 2000 à 5 734 en 2010 ainsi que celle des actifs familiaux dont les conjoints.

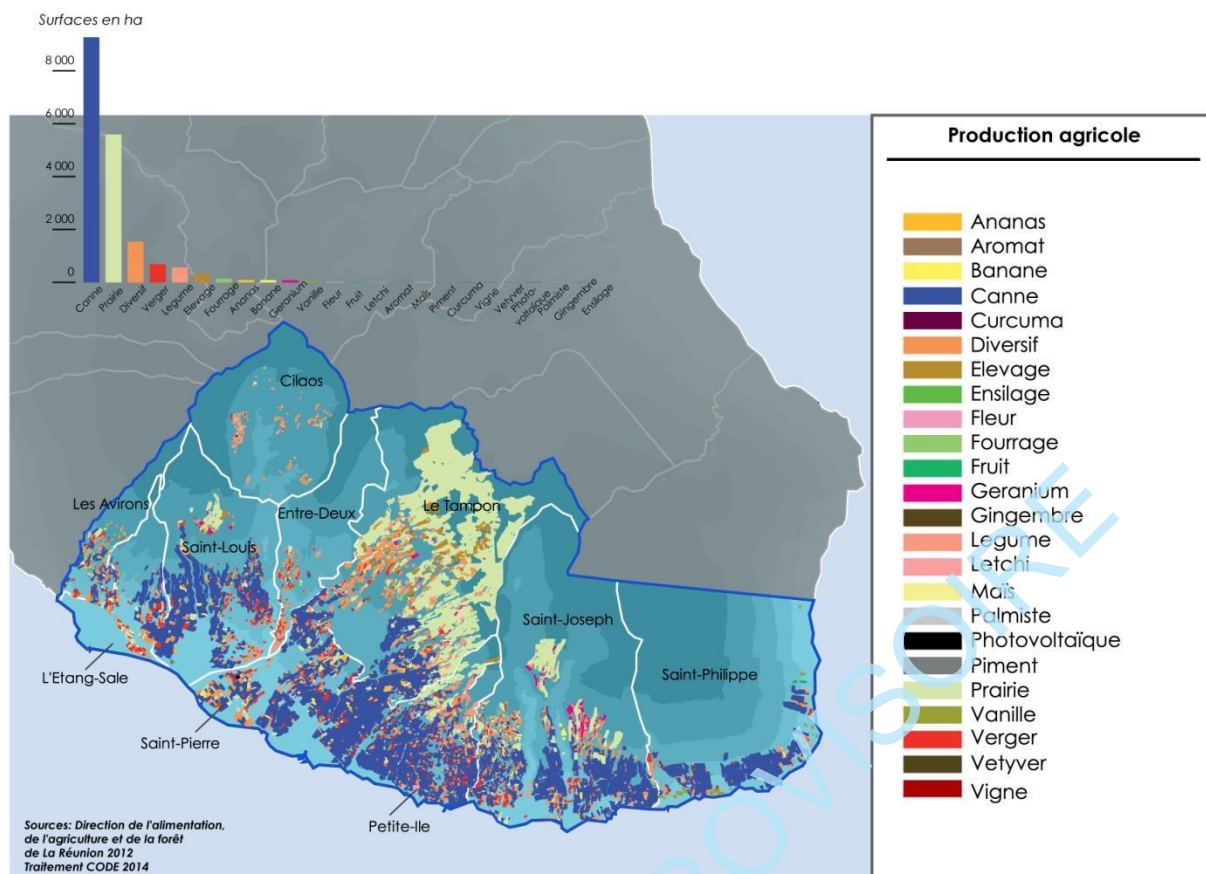
Le SAR a contribué à protéger les terres agricoles mais les débouchés économiques ont également joué un rôle moteur ainsi que la hausse de la productivité notamment avec l'extension des périmètres irrigués (42 813 ha en 2010 pour 43 692 ha en 2000 à La Réunion).



Source : « Etude stratégique des filières économiques pour l'aménagement du territoire du Grand Sud », CODE, juillet 2014

La densité et la diversité de la production agricole du Sud Réunion apparaît très nettement sur la carte suivante, avec, toutefois, notamment sur les communes du Tampon, de Saint-Pierre, de Saint-Louis et de Saint-Joseph, une prédominance nette pour la canne à sucre (plus de 9000 hectares).

En termes d'élevage, ce sont ceux liés à l'aviculture (poulets de chair et coqs) qui s'avèrent, sur le plan du cheptel, les plus notables sur le Grand Sud, avec un quasi doublement de celui-ci, entre 2000 et 2010. Seul, en volume, le cheptel porcin s'est légèrement tassé (passant de 42 000 à 41 000 têtes), entre 2000 et 2010.



Source : « Etude stratégique des filières économiques pour l'aménagement du territoire du Grand Sud », CODE, juillet 2014

La commune du Tampon se positionne de façon déterminante, dans cette filière agricole et IAA, puisque c'est elle qui concentre à la fois le plus grand nombre d'exploitations agricoles (plus d'un millier), la plus importante « superficie agricole utile » - SAU- (7 500 hectares) et le volume « d'Unités de travail annuel » -UTA- le plus élevé (1 500). Toutefois, des indicateurs négatifs impactent l'activité agricole du Sud Réunion (à l'identique de l'île, dans son ensemble) :

- un recul général des exploitations entre 1988 et 2010 (spécifiquement sur Cilaos, Saint-Louis, Entre-Deux, les Avirons et Petite-Ile),
- une évolution négative de la SAU entre 1988 et 2010 (hormis sur Saint-Philippe), tout spécifiquement sur Cilaos et l'Entre-Deux,
- une évolution négative des UTA entre 1988 et 2010 (en particulier sur Petite-Ile, Saint-Louis et les Avirons).

La canne à sucre

La canne à sucre est la culture la plus courante dans toutes les communes sauf à l'Entre-Deux et à Cilaos, cette dernière ne la cultivant pas du tout. Elle couvre 50 % de la SAU du Sud. La SAU consacrée aux herbages et fourrages vient ensuite et s'explique par la présence d'activités d'élevage.

Dans le Sud, les surfaces de canne ont diminué de 1987 (13 000 ha) à 1995 (10 500 ha) et maintenant à 9 679 ha. De 1995 à 2004, les surfaces étaient stabilisées autour de 10 800 ha. Saint-Pierre est le premier territoire pour sa SAU consacrée à la canne (30% de la SAU du Sud en 2010 pour 32,9% en 2004) suivi par Saint-Joseph (18%), Le Tampon (15%), Saint-Louis (13%) et Petite-Ile (12%) en 2010.

L'élevage

Le Sud est aussi une région d'élevage, activité se réalisant surtout au Tampon et à Saint-Joseph. Cette filière a bénéficié d'un développement volontariste depuis 30 ans : la profession s'est organisée (coopératives) et des outils de transformation (en aval) ont été créés : abattoir, CILAM, Crête d'Or...

La part de marché des produits Réunion est de 40 % pour la viande et de 50 % pour le lait (traité dans les usines de La Réunion).

Fruits et légume / diversification

Le bassin Sud représente près de la moitié des surfaces de diversification (fruits et légumes) de la Réunion. De plus, un marché de gros a été créé (ZI 3 à St Pierre).

A la Réunion, l'espace agricole ne peut être considéré comme un simple espace résiduel qui constituerait une réserve pour les besoins urbains futurs. Il participe en effet au développement économique, contribue à l'emploi et a une forte incidence sur le tourisme (paysage ...) et l'environnement (limitation de l'érosion, énergie).

Dans les hauts, cet argumentaire est encore renforcé par l'importance de l'agriculture dans la structure des emplois. L'atteinte des seuils de rentabilité pour les filières repose, selon le monde agricole, sur une hausse de la productivité mais aussi sur une augmentation des surfaces cultivées. L'objectif en termes d'espace cultivé en 2020 est de 50 000 ha soit +6 500 ha dont 3 400 ha supplémentaires de canne (objectif de 30 000 ha) et 2 400 ha d'élevage (objectif de 13 000 ha).

4.2. L'agro-alimentaire

L'agroalimentaire est le premier secteur industriel de l'île de la Réunion. Il pèse pour 38% du chiffre d'affaire de l'industrie de la Réunion et 32% de ses emplois. La part du secteur dans le PIB de l'île est de 3%, soit le même poids que ce que l'on observe en métropole. En 2013, on dénombre 305 entreprises moyennes ou grandes et 502 artisans travaillant dans l'agroalimentaire. 18 de ces entreprises ont plus de 50 salariés (13 d'entre elles sont tout ou en partie implantées dans le Grand Sud), au sein desquelles ont émergé deux groupes de dimension internationale, Tereos Océan Indien et Urcoopa.

La filière de la canne à sucre

Secteur clé de l'industrie agroalimentaire de l'île, la transformation de la canne à sucre est la source directe et indirecte de plus de 23 000 emplois sur l'île de la Réunion. Le Grand Sud représente environ 1 500 planteurs et 40% de la production régionale (source : Syndicat du Sucre de la Réunion).

En amont, la canne à sucre est une production primordiale pour les différentes exploitations agricoles de l'île, car elle assoit leur solidité financière et contribue à diversifier leurs revenus. 3 500 producteurs en cultivent. En aval, l'industrie agroalimentaire a su en faire des produits exportables comme le sucre (208 700 tonnes par an) ou le rhum. La Réunion est ainsi la première région « européenne » en termes de production de sucre.

Le chiffre d'affaire de cette filière sur l'ensemble de l'île est de 240 millions d'euros, avec une valeur ajoutée de 35 millions d'euros (les sucres spéciaux produits par les deux usines de l'île se vendant plus cher). Le savoir-faire requis pour ces productions particulières appuie son développement depuis 1929 sur le laboratoire « eRcane ». Ce centre de recherche sur la valorisation de la ressource canne à sucre reconnu mondialement intervient à toutes les étapes de l'industrie de la canne à sucre :

- création variétale et techniques culturales,
- procédés, innovations et automatismes industriels,
- bio raffinerie.

Le Grand Sud, contribue largement à l'activité de cette filière par l'intermédiaire de l'usine du Gol située sur le territoire de Saint-Louis. Comme sa jumelle de Bois Rouge, cette usine est restée moderne de par ses équipements grâce à l'investissement (elle a été rachetée par le groupe Tereos Océan Indien en 2010). Capable de traiter un million de tonnes de canne à sucre par an, elle dispose aussi de procédés de cogénération grâce à la combustion de la bagasse, produisant ainsi de l'électricité.

L'enjeu d'avenir, pour la filière sucrière mais, au-delà, valable pour l'ensemble de la filière agricole, est bien de concilier une gestion/consommation équilibrée et durable du foncier utile et productif, entre la nécessité d'urbanisation du territoire, d'une part, le maintien indispensable d'espaces agricoles effectifs, d'autre part, afin de maintenir voire développer ce qui représente, dans sa globalité, une filière économique stratégique et porteuses de valeur-ajoutée et d'emploi pour l'ensemble du territoire régional, mais aussi, en particulier pour le Grand Sud.

La filière fruits et légumes

La production de fruits et légumes à la Réunion avoisine les 95 000 tonnes par an. L'essentiel comble les besoins locaux en produits frais (70% des produits frais consommés sont issus de l'île), le reste, 2 000 tonnes, sert à la préparation de produits transformés.

La quantité dévolue à l'industrie agroalimentaire est donc extrêmement faible. Il y a plus de 33 000 tonnes de fruits et légumes importés à la Réunion chaque année pour combler ce manque, notamment dans le processus de transformation/valorisation industrielle (sous la forme de conserves ou de surgelés le plus souvent).

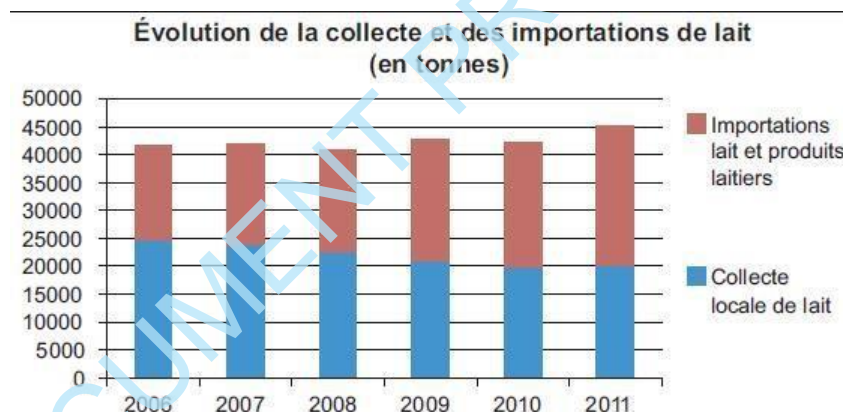
La récente création de l'ARIFEL (association réunionnaise interprofessionnelle fruits et légumes) vient structurer et donner un moteur au développement de cette filière. La marge à combler est importante, l'objectif sur dix ans est ainsi de baisser les importations de 50%.

Dans le Grand Sud, comme dans le reste de l'île, la filière agroalimentaire des fruits et légumes s'appuie sur des entreprises bien identifiées et connues localement. Leur ancrage sur le territoire est par ailleurs facilité par les réseaux de GMS. Cette implantation est directement liée à l'importante production de fruits et légumes sur les Hauts de la Réunion qui s'étalent jusqu'à Saint Joseph, via le Tampon.

La filière laitière

Cette filière est fortement implantée dans le Grand Sud. 66% de la production de lait se fait sur la Plaine des Cafres, et le reste essentiellement dans les Hauts de l'Ouest qui viennent bénéficier des installations du Sud.

La coopérative SICALAIT, créée en 1962, réunit 135 producteurs de l'interprofessionnelle ARIBEV. Elle collecte 20 millions de litres de lait par an (chiffre ayant régressé depuis les 24 millions de litres de 2006). Les transformateurs CILAM (très implantée sur Saint-Pierre) et SORELAIT disposent de la totalité de cette collecte pour la production de lait pasteurisé, fromages, yaourt ou boissons.



Source : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (2011)

Néanmoins, la production locale de lait n'est, a priori, pas suffisante pour répondre aux besoins de la population (ils croissent de 5% par an). Ainsi 130 millions d'équivalents litres de lait sont importés chaque année, pour un total de 74 millions d'euro.

L'industrie des viandes

Plus de 50 entreprises agroalimentaires travaillent dans l'industrie de la viande à la Réunion. Le Grand Sud en accueille une part importante eu égard à la forte implantation de détail sur les prairies de la Plaine des Cafres. 7 abattoirs sont présents sur l'île, les plus gros étant implantés dans le Grand Sud (Duchemann et Grondin, à Saint-Joseph, SICA Viande Pays et SICABAT à Saint-Pierre, Crête d'Or Entreprise-Avicom, à L'Etang-Salé).

La filière boissons

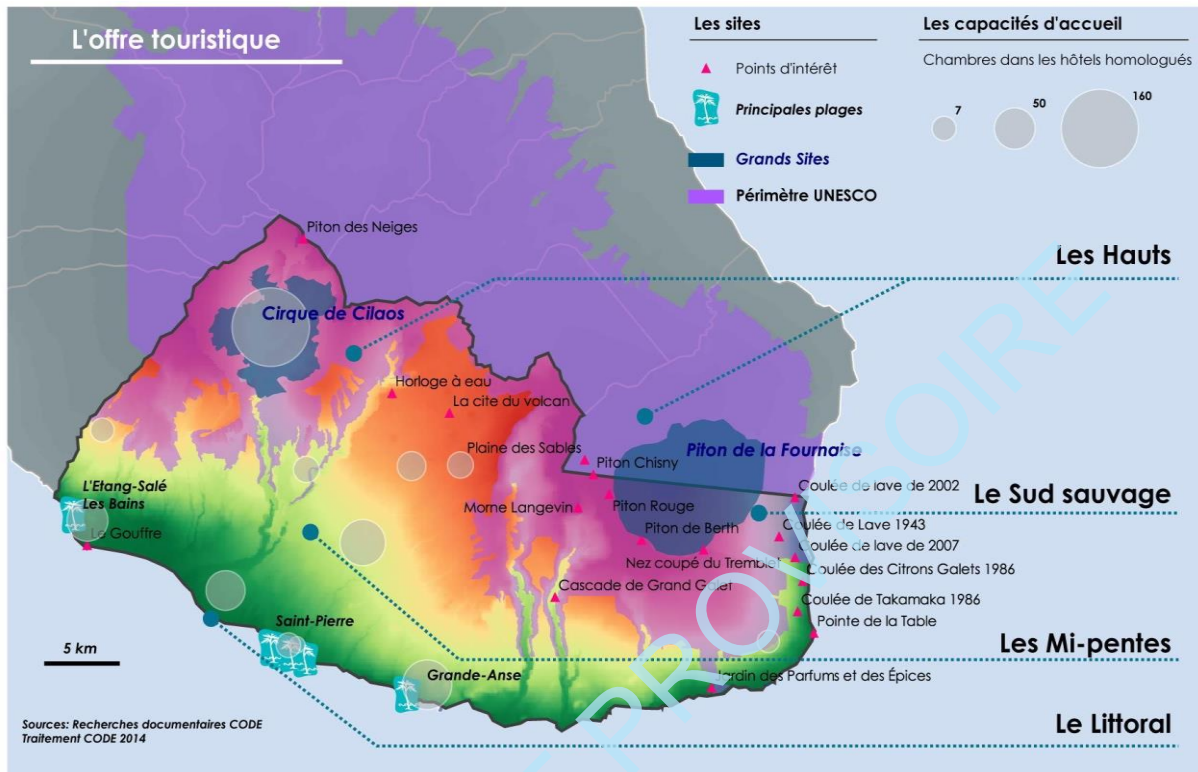
Le rhum occupe une place à part et importante dans l'identité de la Réunion, sa production traduit cette diversité et cette particularité. Sur le plan industriel, on ne compte toutefois que 3 distilleries sur l'île, la distillerie Isautier étant la seule située sur le territoire du Grand Sud, partageant avec les deux autres les droits du rhum « Charrette ». Depuis 2010, la production locale qui baissait depuis quelques années est repartie à la hausse.

En termes de boissons brassées, le Grand Sud accueille sur son territoire les Brasseries de Bourbon, principale entreprise de l'île de production de bière. L'entreprise produit aussi des boissons rafraichissantes non alcoolisées sous licence (jus, sodas ...). La CILAM intervient elle aussi dans ce type de production. Quant aux eaux minérales, elles sont conditionnées dans le Grand Sud par la CILAM et CILAOS entreprise. A elles deux, les capacités de production sont des 150 000 à 180 000 litres/jour d'eau non gazeuse et 50 000 litres/jour d'eau gazéifiée.

DOCUMENT PROVISOIRE

4.3. Le tourisme dans le Grand Sud, un gisement économique à valoriser

La valorisation des activités touristiques du Grand Sud doit prendre en compte la diversité de l'offre touristique du territoire que l'on peut segmenter en plusieurs zones, complémentaires, mais partageant une singularité propre à chacune d'entre elles : les Hauts, les Mi-Pentes, le Littoral et le Sud Sauvage.



Source : « Etude stratégique des filières économiques pour l'aménagement du territoire du Grand Sud », CODE, juillet 2014

Le patrimoine naturel du Grand Sud est propice à diverses activités de par sa richesse et sa variété. La renommée des chemins du volcan et le cirque de Cilaos y amènent un grand nombre de visiteurs. L'offre de randonnée et de découverte du territoire est ainsi en croissance et diversification et concerne de plus en plus d'activités. Cela requiert à moyen terme une structuration poussée d'une filière appelée à se développer.

Cependant, le Grand Sud souffre aussi de problèmes d'offre plus structurels : obstacles à la baignade (peu de plages et dangerosité), développement du vélo difficile et limité, produits du terroir à mieux valoriser de manière globale, circuits thématiques à organiser, professionnalisme à améliorer, partenariat avec le Parc national de la Réunion à enclencher, fiabiliser et pérenniser,

L'hébergement touristique

Selon les données de l'Observatoire du Tourisme de la Réunion, on dénombre un total de 15 376 lits en 2014. Le Grand Sud fournit donc 41% de l'offre de lits de la Réunion. La répartition selon le type d'hébergement y diffère du reste de la Réunion. La part occupée par les lits en gîtes est voisine de la moyenne régionale (14%), en revanche 26% des lits de la Réunion sont fournis par des hôtels classés, soit presque deux fois plus que dans le Sud. Par ailleurs le taux de chambres d'hôte y est une fois et demie moins élevée (4%).

Au sein du Grand Sud, la répartition de l'hébergement démontre le poids exercé par les Hauts pour l'offre touristique du territoire. Ainsi, Cilaos et Le Tampon concentrent à eux seuls 47% des lits en hébergement du Grand Sud. Vient ensuite Saint-Pierre. Les lits disponibles ainsi répartis indiquent clairement l'attrait de la montagne et des paysages des Hauts pour les touristes.

Seulement 50% des hôtels classés sont situés dans des communes de bord de mer, en incluant Saint-Pierre. Seuls les campings sont situés sur le littoral, mais ils sont peu nombreux et n'accueillent que peu de monde.

Commune	Hôtel classé	Hébergement non classé	Village vacance	Meublé classé	Gîte	Chambre d'hôte	Camping (capacité)	Total
Aviron	30	68		12	5	10		125
Cilaos	290	619	252	22	333	70		1586
Entre-Deux	36	162		28	42	40	40	308
Etang Salé	92	191		26	30	6	500	345
Petite-Ile	130	175		4	16	29		354
Saint-Joseph		349		18	91	55		513
Saint-Louis		274		64	41	14	50	393
Saint-Philippe		65			40	43		148
Saint-Pierre	238	771		73	53	36	30	1171
Le Tampon	104	769		88	298	77		1336
Total Grand Sud	920	3443	252	335	949	380	620	6279
Total Réunion	3990	7037	691	689	2119	636	1572	15 370

Source : Observatoire du tourisme de la Réunion/traitement CODE 2014

Une offre variée

Le Sud de la Réunion est particulièrement sous équipé en termes d'hébergement de grand standing. Seuls quatre hôtels sont classés à 4 ou 5 étoiles. Ainsi, avec 288 lits en hôtels 4 et 5 étoiles, l'attractivité « qualitative » du Grand Sud (hors Cilaos) est loin d'être optimale. Cette offre trop restreinte ne permet pas la visibilité marketing susceptible d'attirer les touristes issus des nouveaux marchés porteurs, notamment les touristes asiatiques.

Alors même que le tourisme du territoire s'oriente vers la montagne (tourisme vert), on constate que sur la commune de Cilaos il n'existe que deux établissements de quatre étoiles, ces derniers ne totalisent de surcroît que 122 lits.

A l'inverse de son offre hôtelière, la micro région sud semble bien pourvue en chambres d'hôtes, régulièrement réparties sur le territoire. Ces dernières ont débuté une véritable montée en gamme sur l'ensemble du territoire avec 1/3 d'entre elles dans le sud et ¼ d'entre elles à Cilaos obtenant 3 Clés ou 3 Epis.

Secteur dynamique sur la Réunion (mais plus globalement dans les pratiques touristiques actuelles), les chambres d'hôtes permettent d'offrir aux touristes une expérience enrichissante au contact de la population locale, et pour celle-ci de bénéficier d'une retombée de revenus se répartissant plus ou moins équitablement sur le territoire.

En matière de gîtes, on distingue plusieurs catégories : gîte d'étape, gîte rural, gîte de montagne (ou refuge). 41% des gîtes de la Réunion se trouvent dans le Sud Réunion. Néanmoins au sein de ce territoire, une distinction

s'opère. Hors Cilaos, aucun des 18 gîtes du territoire ne dispose d'Epis ou d'Etoile, alors que pour la commune de Cilaos, 8 des 21 gîtes existants disposent d'au moins 2 Epis.

Le Sud de la Réunion, une destination à construire

Elle dispose pour cela de réelles capacités de développement local. Le foncier reste (relativement ...) disponible pour densifier l'offre hôtelière (notamment de haut standing), le solde démographique du territoire peut fournir la main d'œuvre qualifiée susceptibles de développer les activités touristiques, dans le cadre d'une filière économique territoriale intégrée et valorisée.

DOCUMENT PROVISOIRE

Annexes Tourisme : Données issues du SDATR – 2018 -

// Chambres d'hôtes

- Plus de la moitié de l'offre en chambres d'hôtes (57%) est localisée dans le Sud de l'île et vient compenser la faiblesse de l'offre hôtelière. A noter que le Cirque de Cilaos concentre à lui seul 14% de la capacité. A l'inverse, le Nord de l'île, dominé par des flux de clientèles de type « affaires », est pauvre en chambres d'hôtes.
- 57% de cette capacité ne dispose d'aucun label (Gîte de France, Clé Vacances, etc.) et 40% est classée de 2 à 3 Epis/Clés.

// Gîtes d'étapes & randonnées

- La partie Sud rassemble 42% de la capacité en gîtes d'étapes & randonnées. Notons que la capacité d'accueil sur cette typologie est très significative dans le Cirque de Mafate (35%), sur la zone Ouest.
- 84% de cette capacité ne dispose d'aucune étoile ou label, les 16% restant sont classés de 2 à 3 Epis/Etoiles.

// Campings

- La partie Ouest rassemble près de la moitié de la capacité d'accueil en campings (46%). Les Cirques de Salazie et de Mafate disposent respectivement d'une capacité de 100 personnes, soit 6% de l'ensemble.
- 97% de cette capacité ne dispose d'aucune classification, seulement 2 campings sont classés 3 Epis.

Répartition des chambres d'hôtes par catégorie et par secteur en juin 2016

Cat.	Nord		Sud		Est		Ouest		Total	
	Lits	%	Lits	%	Lits	%	Lits	%	Lits	%
Aucun	18	39%	397	52%	175	64%	175	64%	765	57%
1 Epi/Clé	10	22%	13	2%	8	3%	0	0%	31	2%
2 Epis/Clés	3	7%	75	10%	37	14%	39	14%	154	11%
3 Epis/Clés	7	15%	276	36%	53	19%	51	19%	387	28%
4 Epis/Clés	8	17%	8	1%	0	0%	8	3%	24	2%
Total	46	100%	769	100%	273	100%	273	100%	1 361	100%

Répartition des gîtes d'étapes & randonnées par catégorie et par secteur en juin 2016

Cat.	Nord		Sud		Est		Ouest		Total	
	Lits	%	Lits	%	Lits	%	Lits	%	Lits	%
Aucun	36	100%	705	87%	186	56%	679	91%	1 606	84%
2 Etoiles	0	0%	52	6%	28	8%	32	4%	112	6%
2 Epis	0	0%	16	2%	28	8%	32	4%	76	4%
3 Etoiles	0	0%	0	0%	44	13%	0	0%	44	2%
3 Epis	0	0%	36	4%	44	13%	0	0%	80	4%
Total	36	100%	809	100%	280	100%	743	100%	1 918	100%

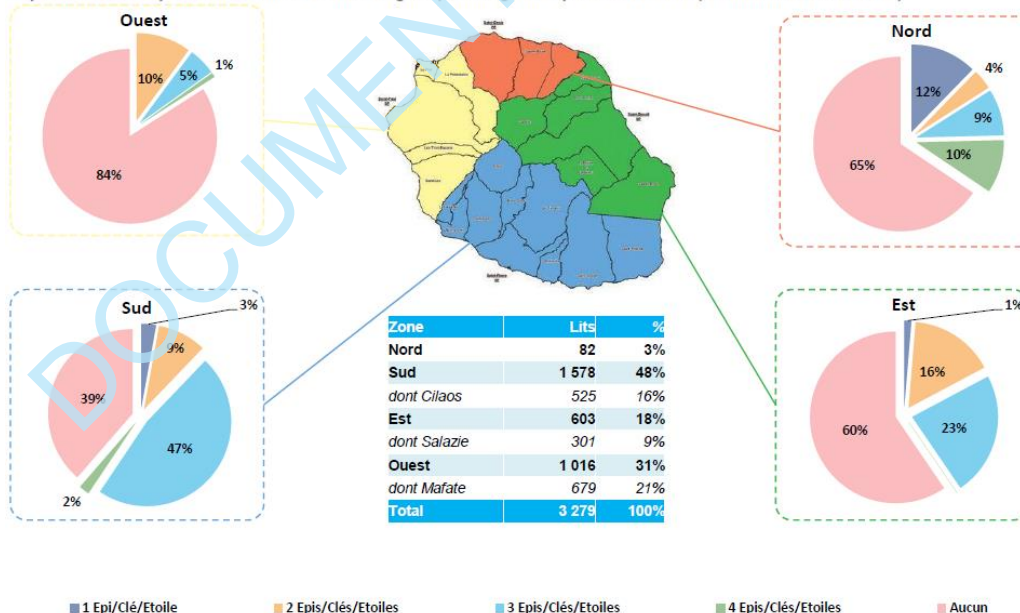
Répartition des campings par catégorie et par secteur en juin 2016

Cat.	Nord		Sud		Est		Ouest		Total	
	Cap.	%	Cap.	%	Cap.	%	Cap.	%	Cap.	%
Aucun	0	0%	620	97%	202	91%	736	100%	1 558	97%
3 Epis	0	0%	20	3%	20	9%	0	0%	40	3%
Total	0	0%	640	100%	222	100%	736	100%	1 598	100%

Sources : SOUBIK ; IE TCH

// Chambres d'hôtes et Gîtes d'étapes & randonnées

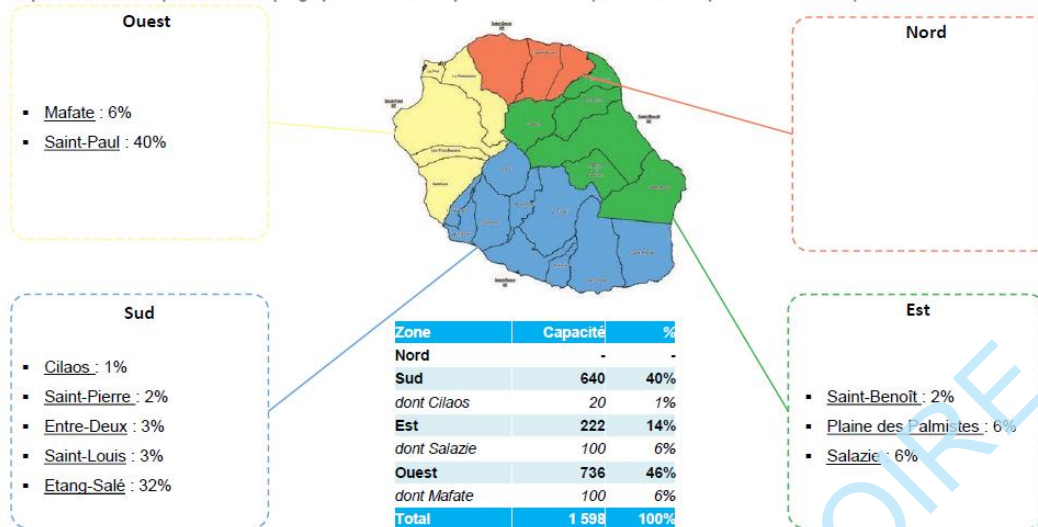
Répartition de la capacité en chambres d'hôtes et gîtes par catégorie et par zone en 2016 (en nombre de lits et en %)



Sources : SOUBIK ; IE TCH

// Campings

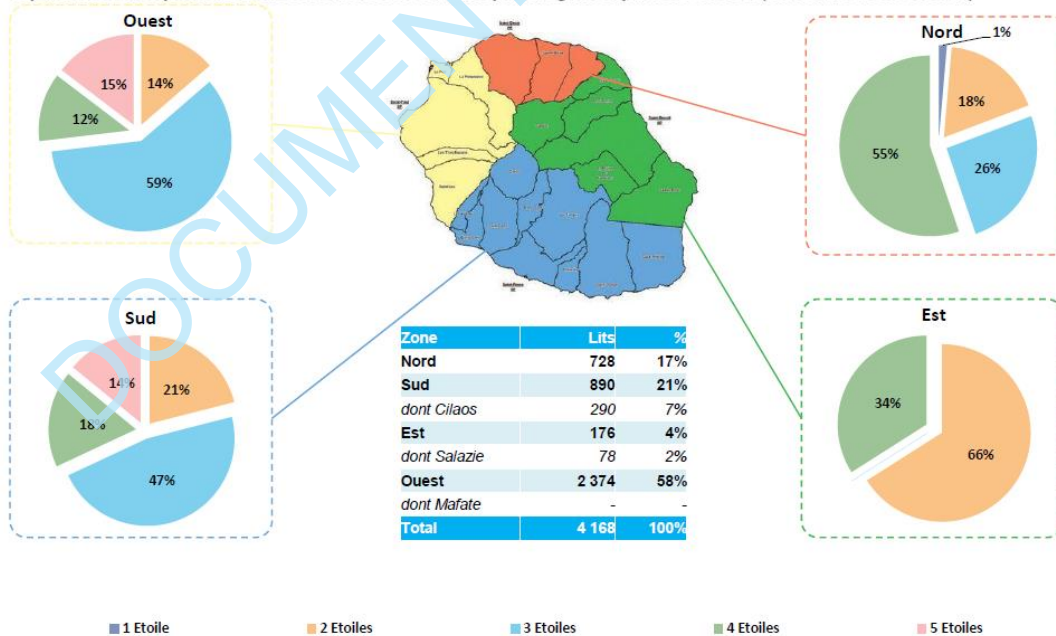
Répartition de la capacité en Campings par commune et par zone en 2016 (en nombre de personnes et en %)



Sources : SOUBIK ; IE TCH

// Hôtellerie et résidence de tourisme

Répartition de la capacité hôtelière et résidence de tourisme par catégorie et par zone en 2016 (en nombre de lits et en %)

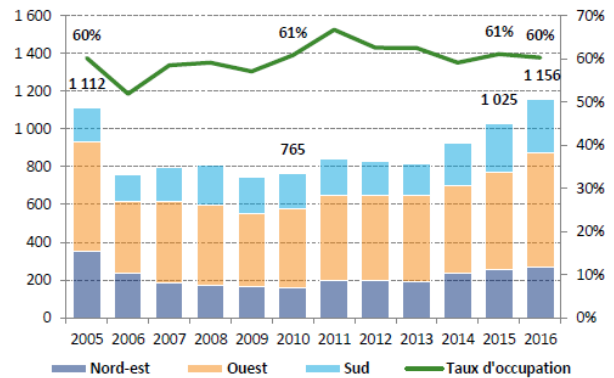


Sources : SOUBIK ; IE TCH

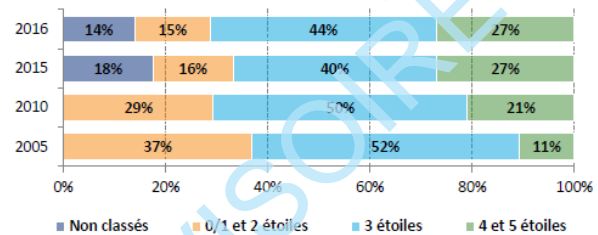
// **Hôtellerie**

- Avec 1 155 500 nuitées enregistrées en 2016, la **fréquentation des hôtels** réunionnais a retrouvé son niveau de 2005 (avant la crise du chikungunya) avec une hausse significative depuis 2013 :
 - La fréquentation est particulièrement dynamique dans les hôtels 3 étoiles (+ 26%) et dans les hôtels haut de gamme, 4 ou 5 étoiles (+ 13%). En revanche, elle recule dans les hôtels non classés (- 10%).
 - Les hôtels de l'Ouest et du Sud sont les premiers bénéficiaires de cette hausse de la fréquentation, respectivement + 16% et + 12%.
- Comme en 2005, la zone Ouest concentre plus de la moitié des nuitées hôtelières de l'île. A partir de 2011, la répartition entre le Sud et le Nord-est s'est équilibré (respectivement 28% et 26%).
- En parallèle, l'offre de chambres est aussi en forte croissance (+ 11%), en lien avec l'ouverture des quatre nouveaux hôtels courant 2015. Il en résulte donc un léger recul du taux d'occupation, de 0,7 point.
- La clientèle française, qui comprend la clientèle locale, reste largement majoritaire (87% des nuitées). Sa fréquentation progresse de 14% en 2016. La clientèle étrangère augmente également, mais plus modérément (+ 3%). Les Allemands et les Suisses représentent 40% des étrangers dans les hôtels.

Evolution annuelle des nuitées hôtelières par zone (en milliers)



Répartition des nuitées hôtelières par catégorie (en %)

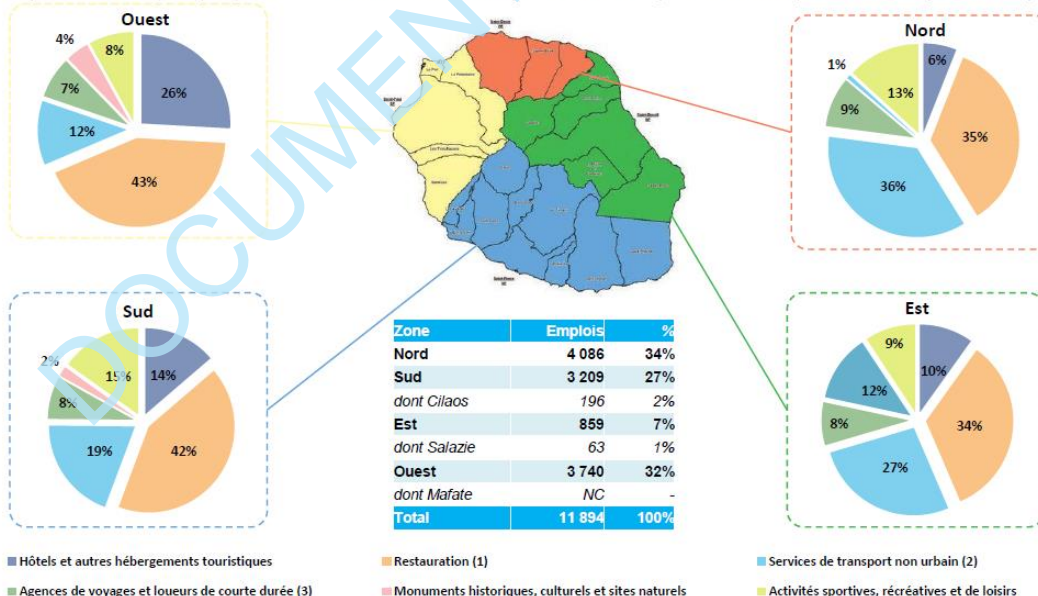


* En 2013, les chambres d'hôtels non classés selon les nouvelles normes d'Atout France ne sont pas comptabilisées. L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie concerne depuis janvier 2014 tous les hôtels de cinq chambres ou plus, qu'ils soient classés ou non.

Sources : IRT ; INSEE

// **Emplois touristiques**

Répartition des emplois par grand secteur d'activité caractéristique du tourisme et par zone en 2015 (en nombre d'emplois et en %)

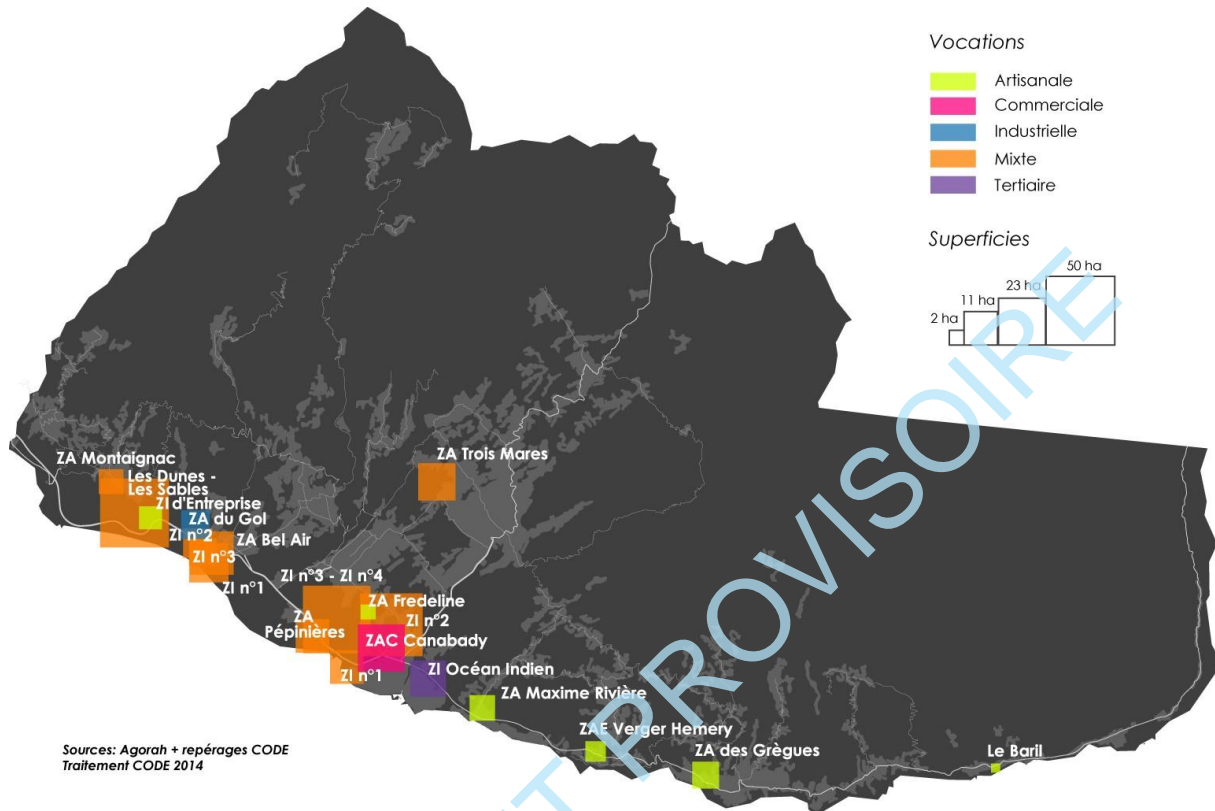


⁽¹⁾ Restauration traditionnelle, cafétérias et autres livres-services, restauration de type rapide, débit de boissons.
⁽²⁾ Transport de passagers (par autocar, aérien, maritime, fluvial).
⁽³⁾ Véhicules de tourisme, articles de sports et de loisirs.

Sources : SOUBIK ; IE TCH

4.4. Les zones d'activités, un enjeu éco-foncier majeur

En 2011 (source Agorah), on recense 226 ha de zones d'activités (ZA) dans le Sud (25% des surfaces totales en ZA de l'île). La commune de Saint-Pierre concentre 54% de la surface des ZA du territoire pour 27% de la population.



Source : « Etude stratégique des filières économiques pour l'aménagement du territoire du Grand Sud », CODE, juillet 2014

Les densités en ZA sont très variées selon les communes considérées.

- Très fortes sur l'Etang-Salé : 25,8 ha pour 10 000 habitants,
- Moyennes sur Saint-Pierre et Saint-Louis : de 9 à 15 ha pour 10 000 habitants,
- Faibles sur Petite-Ile, Saint-Joseph, Le Tampon et Saint-Philippe : moins de 4 ha pour 10 000 habitants.

Trois communes du Sud n'ont pas de ZA réellement aménagées. Peu accessibles où situées dans les Hauts, elles comptent moins de 10 000 habitants : Entre Deux, Les Avirons et Cilaos.

De manière générale, les ZA du Grand Sud accueillent en majorité des activités issues du secteur productif (quasiment 28% de la surface des ZA y est dévolue). Viennent ensuite la logistique et la distribution, puis le BTP. Le secteur commercial n'arrive qu'à la quatrième place seulement des activités implantées.

Les ZA visent à répondre à une pénurie de foncier économique

Comme le reste de l'île, le Grand Sud connaît une pénurie de foncier économique aménagé et immédiatement disponible. La topographie n'offre pratiquement plus d'espace aisément aménageable qui ne soit pas déjà utilisé ou préempté. De surcroît, les activités propres aux ZA sont en concurrence avec l'expansion immobilière et le secteur agricole. Saturées, les ZA ne parviennent pas à satisfaire la demande de foncier et d'implantation/extension d'entreprises, d'où le caractère stratégique de certaines opérations impulsées (cf. ZAC de Pierrefonds, extension de la ZA des Grègues à Saint-Joseph, la ZAC Océan Indien, à Saint-Pierre, ...).

Implantées en milieu urbain, les PME et TPE du territoire ne disposent souvent pas de locaux propices à leur croissance. Il y a donc une forte demande de nouveaux locaux, bâtiments économiques ou emprises foncières. Ces souhaits sont pour 64% orientés vers l'achat des terrains ou des locaux plutôt que vers la location. Les localisations, envisagées par ces entreprises, obéissent à deux logiques : celle de proximité, elles désirent rester sur leurs communes actuelles, mais elles désirent aussi des sites mieux situés, notamment par rapport à la route des Tamarins, et sur l'axe RN1 entre les ZA de Saint-Pierre, Saint-Louis et de l'Etang-Salé.

En 2005, à l'occasion du SAR, l'AGORAH estimait les besoins en ZA à 200 ha supplémentaires d'ici à 2020 pour le Sud de la Réunion. Les projets de ZA à construire ou à étendre répondaient à l'objectif de l'époque, en prévoyant la création de 208 ha supplémentaires. Depuis lors, on constate une croissance des ZA de 8 ha par an en moyenne, sur le Grand Sud. Toutefois de nombreux projets identifiés en 2005 ont aujourd'hui pris du retard comme l'indique le ralentissement de la croissance des ZA sur le territoire.

La ZAC de Pierrefonds Aéroport, un projet structurant pour l'avenir économique du Grand Sud

La réalisation de cette zone d'aménagement concertée (ZAC), classée Zone d'Intérêt Régional (ZIR) et « Grand Projet Européen » a été initiée par la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires du Sud (CIVIS). Cette ZAC d'une surface totale de 87,19 ha, est située sur la commune de Saint-Pierre, à proximité immédiate de l'aéroport de Pierrefonds.

Le programme de la ZAC est particulièrement ambitieux. Il vise à créer un espace régional de développement économique très intégré, venant associer une grande diversité d'activités qui à terme créeront, potentiellement, 3 000 emplois. Ce faisant, le cahier des charges de ce programme tient compte des prescriptions générales du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), en cherchant à bâtir une zone de qualité, bien aménagée.

Cette dernière regroupera :

- Un parc d'activités logistiques, complémentaire du site existant (Logistisud), comprenant, notamment un « port à sec »,
- Un pôle de services tertiaires et secondaires,
- Un équipement public de type « espace de congrès »,
- Un pôle commercial, comprenant un projet de « Cité de l'Habitat »,
- Un pôle d'échange multimodal, avec notamment la construction d'une gare routière sur le site.

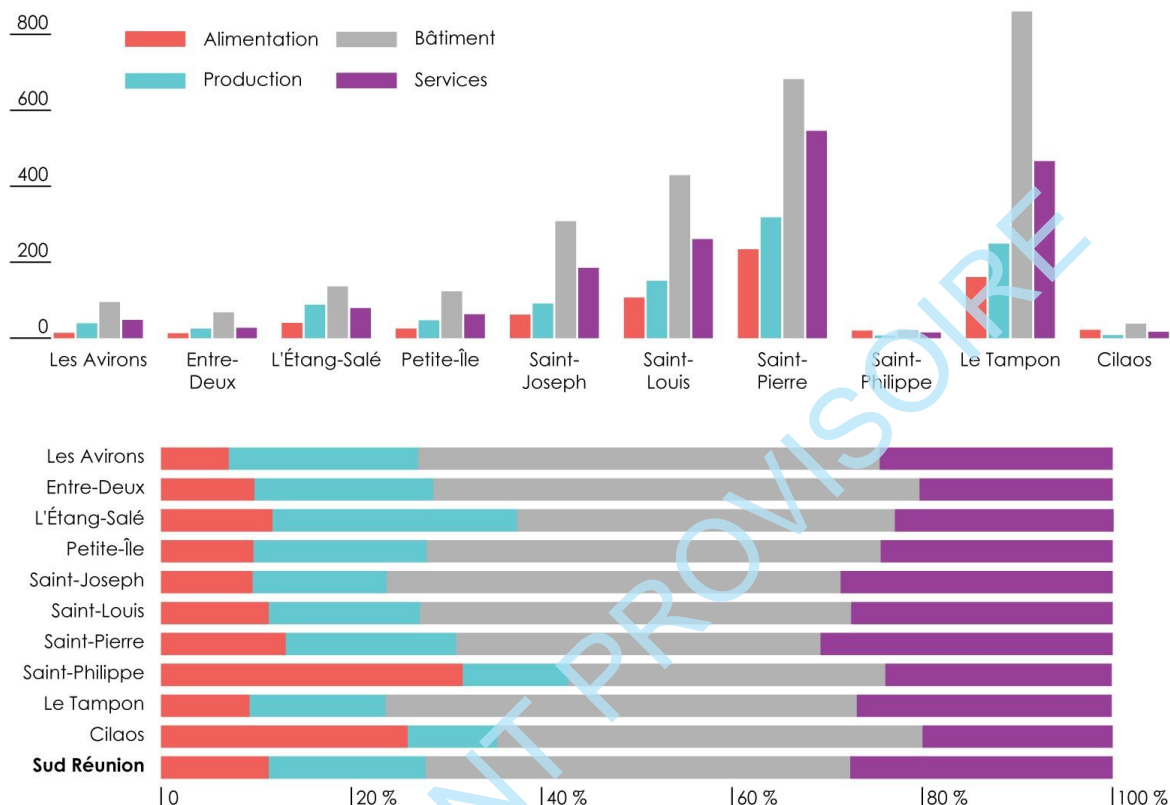
Cet aménagement de la ZAC de Pierrefonds Aéroport vise à une diversification du développement économique et touristique qui est l'un des objectifs majeurs du Sud Réunion.

4.5. L'artisanat, la structuration d'une filière porteuse

De façon logique, les entreprises artisanales du Grand Sud se concentrent dans les trois plus importantes communes de la microrégion, tout particulièrement Saint-Pierre et le Tampon (et dans une moindre mesure sur Saint-Louis).

Répartition des établissements artisanaux par grande catégorie d'activité

Source: CM 974 / 2012



Source : « Etude stratégique des filières économiques pour l'aménagement du territoire du Grand Sud », CODE, juillet 2014

La tertiarisation de l'économie de ces pôles d'activité explique en partie cette répartition. C'est aussi la présence de zones d'activités sur Saint-Louis et Saint-Pierre qui permet l'implantation de nombreuses entreprises artisanales, notamment dans le bâtiment malgré la relative stagnation de cette filière sur le territoire.

En complément et périphérie de ces trois pôles artisanaux majeurs, Petite-Île, Saint-Joseph et Etang Salé profitent du tissu économique ainsi créé pour développer une offre artisanale relativement dense.

De manière générale dans le Grand Sud en 2012, le parc des entreprises a cru de 3,3% :

- Le secteur du bâtiment arrive en tête, en créant 64 entreprises, néanmoins cela ne représente qu'une hausse de 2,3% du parc d'entreprises en bâtiment, soit la plus faible des quatre secteurs.
- Les deux secteurs aux plus fortes hausses sont l'alimentation (+6,7%) et la production (+5,1%).
- Les services avec seulement 44 entreprises de plus qu'en 2011, ne croissent que de 2,6%.

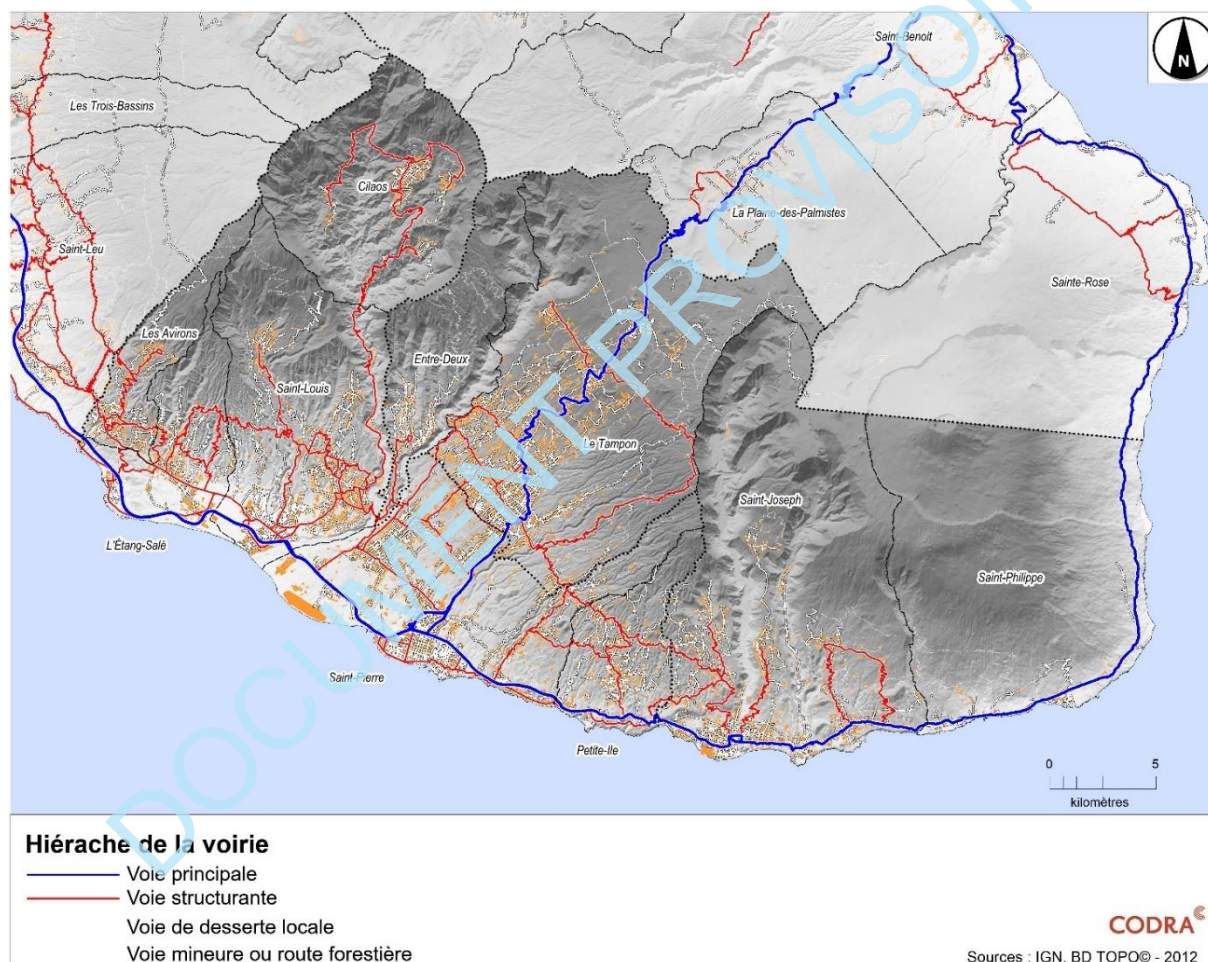
L'organisation des déplacements

1. Le réseau routier structurant

1.1. La hiérarchie de la voirie

Le réseau routier desservant le Grand Sud est composé de plusieurs voies de différentes catégories. Deux voies majeures desservent le territoire :

- L'axe RN1 / RN2, desservant le littoral et reliant le Grand Sud aux principaux pôles situés à l'extérieur du territoire (Saint-Paul, Le Port, Saint-Denis, ...).
- La RN3, desservant le principal pôle urbain du territoire (Saint-Pierre / Le Tampon) et permettant un lien avec le reste du territoire et vers Saint-Denis.



La route des Tamarins est le segment de la RN1 situé entre Saint-Paul et L'Étang-Salé. Cet axe routier de 2x2 voies, long de 34 kilomètres, a été mis en service en juin 2009. Il permet désormais d'assurer une liaison routière autour des trois-quarts de l'île depuis Saint-Benoît jusqu'au Tampon. Par rapport à la situation précédente, où seule la route nationale longeant la côte assurait ces déplacements, la situation s'est significativement améliorée pour les liaisons entre le Grand Sud et l'Ouest de La Réunion.

Un réseau de routes structurantes, connectés aux axes principaux, permet de distribuer le trafic dans les principaux secteurs urbains. Ce réseau est particulièrement dense dans le pôle Saint-Pierre / Le Tampon (RD27, RD3, RD38, RD36). Hormis ce pôle, les voies structurantes sont surtout implantées sur la partie proche du littoral, permettant de relier les secteurs urbanisés à la route nationale. Par ailleurs, certains axes permettent de relier Le Tampon aux autres secteurs urbains, sans passer par les routes nationales (notamment la RD3).

Hormis ces grands axes principaux ou structurants, l'ensemble des voies du territoire ont une fonction de desserte locale. Elles assurent des déplacements de courte distance ou des trajets finaux de déplacements plus longs. Ils n'ont pas vocation à accueillir un trafic de transit.

1.2. Une politique intégrée aménagement-transport

Le sujet des transports et des déplacements est prégnant ; la Réunion –et le Grand Sud- reste dans une logique de rattrapage en matière d'infrastructures, et se situe encore aux prémices en matière de TC (part modale TC très faible due à un niveau d'offre et de service globalement faibles et peu concurrentiels).

Par ailleurs depuis une vingtaine d'années les politiques d'aménagement urbain se mettent en place grâce à la planification territoriale et à la gestion du foncier. L'armature du territoire se dessine progressivement. Mais la ville continue à s'étaler, le tissu urbain reste lâche ; ce qui n'est pas acceptable en termes de développement durable, et qui n'est pas favorable au cadre de vie et à la qualité de vie, mais également au financement et à l'exploitation des réseaux.

A contrario l'impact du tout « routier » et de la ville automobile est préjudiciable : étalement urbain (favorisé par les rocades urbaines et les radiales notamment), mitage, coût d'exploitation élevé des services pour les collectivités (en particulier les services de transports collectifs : importance de la dotation d'équilibre ...), baisse des ratios de rentabilité, ...

Au moment où d'importants projets de transports collectifs en site propre s'élaborent il est important de globaliser la problématique des transports et des déplacements. Le développement durable du territoire impose une stratégie de rupture, qui induise un nouvel équilibre stable.

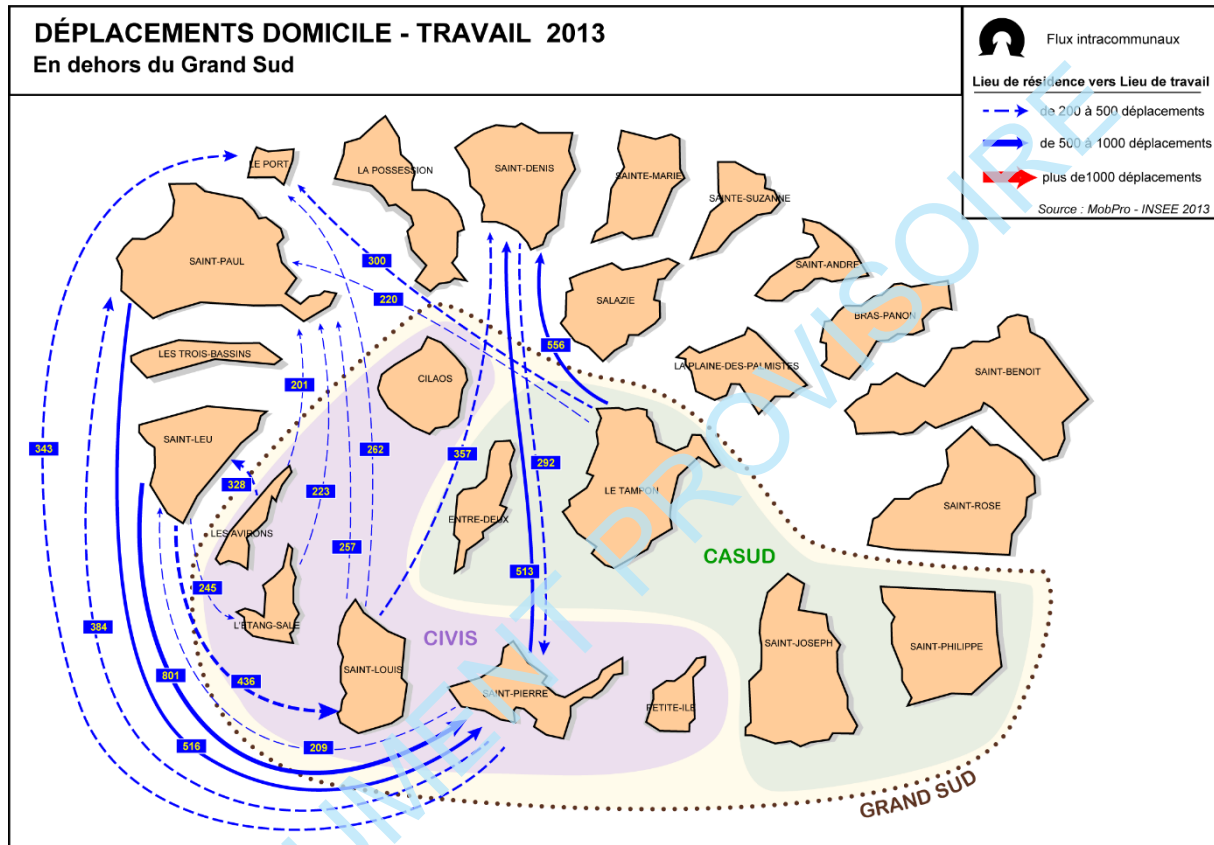
Le principe d'intégration planification/transport sous-tend : les TCSP doivent être définis en fonction des projets urbains existants et planifiés de même que les projets urbains doivent être définis en fonction des TCSP existants et planifiés. Concrètement, à titre d'illustration, il importe de revaloriser les quartiers gares et les secteurs intégrant des pôles d'échange. Dans le même ordre d'idée, l'effet polarisateur d'un TCSP doit jouer à fond.

2. La mobilité des habitants

2.1. Les flux domicile-travail

Les déplacements des habitants du Grand Sud

Les déplacements domicile-travail vers l'extérieur se rendent majoritairement à Saint-Denis. Deux liaisons particulièrement empruntées sont à noter : Saint-Pierre/Saint-Denis (513 personnes) et Le Tampon/Saint-Denis (556 personnes).



Quant aux déplacements vers le Grand Sud, ils viennent majoritairement de Saint-Paul et Saint-Leu. Les deux liaisons principales sont : Saint-Paul/Saint-Pierre (516 personnes) et Saint-Leu/Saint-Pierre (801 personnes). La polarité de Saint-Pierre en termes d'emplois ainsi que la parfaite desserte entre le Sud et l'Ouest, via la route des Tamarins, explique ces phénomènes.

Où travaillent les habitants du Grand Sud ?

Une majorité des habitants du Grand Sud travaille dans ce territoire. Près de 10% d'entre eux se rendent à l'extérieur, notamment dans le TCO et dans une moindre mesure dans la CINOR. La part de personnes travaillant à l'extérieur du territoire a augmenté entre 2006 et 2013, traduisant l'arrivée de ménages depuis les autres territoires de la Réunion, ainsi que des habitants ayant trouvé des emplois à l'extérieur. Ces effets pourraient être liés en partie à la mise en service de la route des Tamarins, reliant L'Etang-Salé à Saint-Paul. Toutefois, la période observée restant relativement courte, les effets de la mise en place de cette route ne se sont pas entièrement déployés sur le territoire.

Où travaillent les habitants du Grand Sud ?	2006		2013		Ecart 2006 - 2013
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Grand Sud	66 555	92,2%	76 703	90,9%	-1,2%
Extérieur	5 661	7,8%	7 660	9,1%	1,2%
CA Intercommunale de la Réunion Est (Cirest)	573	0,8%	767	0,9%	0,1%
CA Intercommunale du Nord de la Réunion (Cinor)	1 942	2,7%	2 507	3,0%	0,3%
CA Territoire de la Côte Ouest (Tco)	3 145	4,4%	4 387	5,2%	0,8%
Total général	72 216	100,0%	84 364	100,0%	0,0%

Source : INSEE 2015

Où travaillent les habitants de la CIVIS ?

Les habitants de la CIVIS travaillent majoritairement dans leur EPCI. Une faible partie d'entre eux se rend vers la CASUD. Toutefois, ils sont légèrement plus tournés vers l'extérieur que la moyenne du Grand Sud, surtout vers le TCO. La part de déplacements vers l'extérieur a aussi augmenté plus que la moyenne du Grand Sud.

Où travaillent les habitants de la CIVIS ?	2006		2013		Ecart 2006 - 2013
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Grand Sud	39 350	91,7%	45 316	89,9%	-1,7%
CIVIS	36 057	84,0%	41 420	82,2%	-1,8%
CASUD	3 293	7,7%	3 896	7,7%	0,1%
Extérieur	3 583	8,3%	5 066	10,1%	1,7%
CA Intercommunale de la Réunion Est (Cirest)	198	0,5%	266	0,5%	0,1%
CA Intercommunale du Nord de la Réunion (Cinor)	1 128	2,6%	1 474	2,9%	0,3%
CA Territoire de la Côte Ouest (Tco)	2 257	5,3%	3 326	6,6%	1,3%
Total	42 932	100,0%	50 382	100,0%	0,0%

Source : INSEE 2015

Où travaillent les habitants de la CASUD ?

Les habitants de la CASUD restent majoritairement dans leur commune, mais la part de personnes se rendant vers la CIVIS est toutefois très importante (près de 30% des actifs occupés). Ce phénomène s'explique par la présence de pôles d'emplois importants à Saint-Pierre. Toutefois, ces habitants se rendent moins à l'extérieur que la moyenne. Ceux qui sortent du territoire, le font à part égale vers le CINOR et le TCO. La part de déplacements vers l'extérieur a aussi augmenté moins que la moyenne du Grand Sud. Les déplacements qui ont le plus augmenté sont ceux vers la CINOR. Il est important de noter que les déplacements vers le TCO ont très peu augmenté, à différence de la situation observée pour le reste du Grand Sud.

Où travaillent les habitants de la CASUD ?	2006		2013		Ecart 2006 - 2013
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Grand Sud	27 206	92,9%	31 388	92,4%	-0,5%
CIVIS	8 738	29,8%	10 013	29,5%	-0,4%
CASUD	18 468	63,1%	21 374	62,9%	-0,2%
Extérieur	2 078	7,1%	2 594	7,6%	0,5%
CA Intercommunale de la Réunion Est (Cirest)	375	1,3%	501	1,5%	0,2%
CA Intercommunale du Nord de la Réunion (Cinor)	814	2,8%	1 032	3,0%	0,3%
CA Territoire de la Côte Ouest (Tco)	889	3,0%	1 061	3,1%	0,1%
Total	29 284	100,0%	33 982	100,0%	0,0%

Source : INSEE 2015

Où habitent les salariés du Grand Sud ?

A l'échelle du Grand Sud, une grande majorité des salariés habitent dans le territoire. La part minoritaire de salariés venant de l'extérieur habite principalement dans le TCO.

Où habitent les salariés du Grand Sud ?	2006		2013		Ecart 2006 - 2013
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Grand Sud	66 555	95,8%	76 703	94,7%	-1,1%
Extérieur	2 906	4,2%	4 287	5,3%	1,1%
CA Intercommunale de la Réunion Est (Cirest)	168	0,2%	401	0,5%	0,3%
CA Intercommunale du Nord de la Réunion (Cinor)	360	0,5%	651	0,8%	0,3%
CA Territoire de la Côte Ouest (Tco)	2 379	3,4%	3 235	4,0%	0,6%
Total général	69 462	100,0%	80 991	100,0%	0,0%

Source : INSEE 2015

Où habitent les salariés de la CIVIS ?

Les salariés de la CIVIS viennent surtout de cet EPCI, mais une partie assez importante vient également de la CASUD, montrant l'attractivité économique de ce territoire. La part venant de l'extérieur du Grand Sud est non négligeable, notamment depuis le TCO.

Où habitent les salariés de la CIVIS ?	2006		2013		Ecart 2006 - 2013
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Grand Sud	44 794	94,9%	51 433	93,3%	-1,6%
CIVIS	36 057	76,4%	41 420	75,1%	-1,2%
CASUD	8 738	18,5%	10 013	18,2%	-0,3%
Extérieur	2 404	5,1%	3 687	6,7%	1,6%
CA Intercommunale de la Réunion Est (Cirest)	101	0,2%	257	0,5%	0,3%
CA Intercommunale du Nord de la Réunion (Cinor)	272	0,6%	542	1,0%	0,4%
CA Territoire de la Côte Ouest (Tco)	2 031	4,3%	2 888	5,2%	0,9%
Total	47 199	100,0%	55 120	100,0%	0,0%

Source : INSEE 2015

Où habitent les salariés de la CASUD ?

Les salariés de la CASUD habitent notamment dans cet EPCI. Le part de salariés venant de la CIVIS et de l'extérieur est moins important que la moyenne du territoire, démontrant l'attractivité économique relativement limitée de cet EPCI.

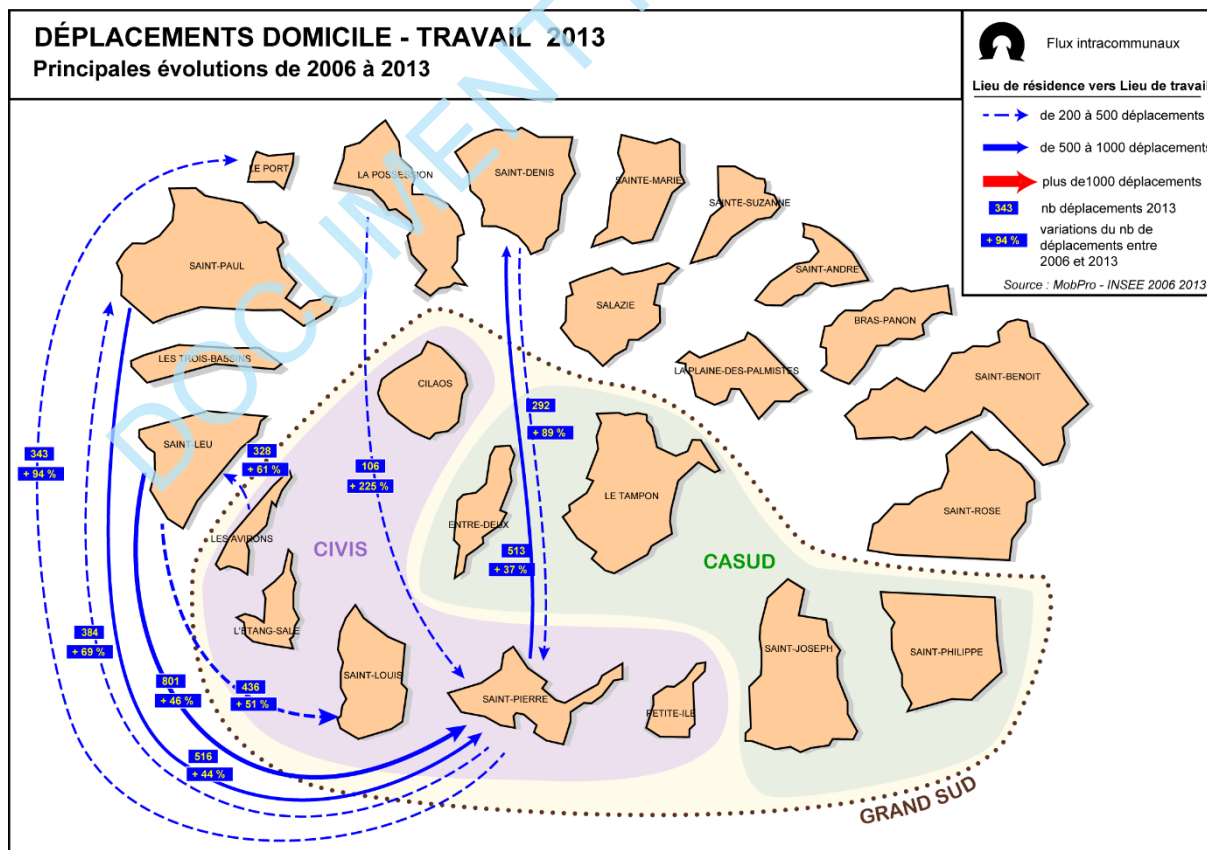
Où habitent les salariés de la CASUD ?	2006		2013		Ecart 2006 - 2013
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Grand Sud	21 761	97,7%	25 270	97,7%	-0,1%
CIVIS	3 293	14,8%	3 896	15,1%	0,3%
CASUD	18 468	83,0%	21 374	82,6%	-0,3%
Extérieur	502	2,3%	600	2,3%	0,1%
CA Intercommunale de la Réunion Est (Cirest)	67	0,3%	144	0,6%	0,3%
CA Intercommunale du Nord de la Réunion (Cinor)	87	0,4%	109	0,4%	0,0%
CA Territoire de la Côte Ouest (Tco)	348	1,6%	347	1,3%	-0,2%
Total	22 263	100,0%	25 870	100,0%	0,0%

Source : INSEE 2015

Les principales évolutions de 2006 à 2013

Au départ du Grand sud, les principales liaisons qui se sont renforcées sont celles depuis Saint-Pierre vers Le Port, Saint-Paul et Saint-Denis. En arrivée au Grand sud, les liaisons qui se sont accrues sont celles depuis Saint-Paul, Saint-Leu, La Possession et Saint-Denis vers Saint-Pierre, ainsi que la liaison Saint-Leu/Saint-Louis.

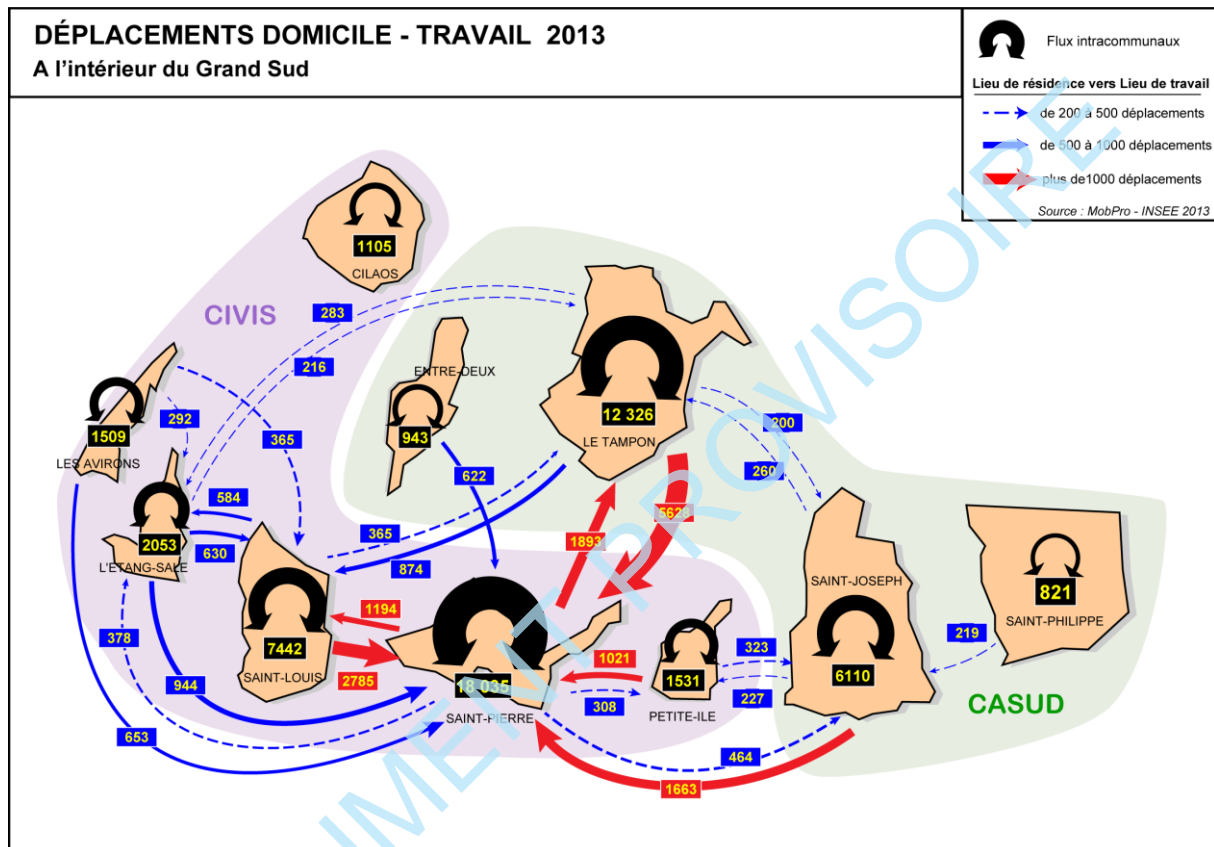
Ces évolutions représentent donc un important trafic supplémentaire entre le Grand Sud et le reste du territoire, empruntant très majoritairement la RN 1, dans sa partie située à l'ouest de l'île.



Zoom sur les déplacements internes au territoire

Parmi les flux domicile-travail au sein du territoire du Grand Sud, la plupart sont locaux, restant à l'intérieur des EPCI et même des communes.

Certaines communes se caractérisent par des déplacements domicile-travail restant très majoritairement au sein même de leur territoire : Cilaos, Saint-Joseph, Saint-Pierre. D'autres communes présentent une part un peu moins importante de déplacements locaux : Le Tampon, Saint-Louis, Saint-Philippe. Par ailleurs, certaines communes sont plutôt tournées vers l'extérieur, avec une part de déplacements locaux de seulement 50% environ : Entre-Deux, Les Aviron, L'Etang-Salé, Petite-Ile.



Une grande partie des communes du territoire sont tournées vers Saint-Pierre en termes de déplacements domicile-travail, avec des parts variables en fonction de la commune. Les communes les plus attirées par Saint-Pierre sont l'Entre-Deux, Le Tampon et Petite-Ile, tandis que les communes les moins attirées sont Cilaos et Saint-Philippe.

Les autres déplacements externes à la commune de résidence varient en fonction de la commune concernée : Les Aviron est tournée vers L'Etang-Salé et Saint-Louis, L'Etang-Salé vers Saint-Louis, Petite-Ile vers Saint-Joseph et Saint-Philippe vers Saint Joseph.

2.2. Les modes de déplacements

Déplacements des habitants du Grand Sud

Les déplacements internes au Grand Sud sont réalisés en grande partie en voiture, même si une part non négligeable est effectuée à pied. Les transports collectifs représentent une faible part des déplacements.

La récente Enquête Déplacements Grand Territoire, réalisée à l'échelle de la Réunion en 2016, confirme ces pratiques de déplacements, marquées par la prédominance de la voiture.

Parts modales des déplacements des habitants du Grand Sud, en fonction de la destination

Où travaillent les habitants du Grand Sud ?	Total général	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture	Transports en commun
Grand Sud	76 703	4,3%	10,5%	3,6%	78,1%	3,5%
Extérieur	7 660	0,6%	0,8%	3,1%	91,5%	3,7%
CA Intercommunale de la Réunion Est (Cirest)	767			2,0%	94,5%	3,6%
CA Intercommunale du Nord de la Réunion (Cinor)	2 507	1,2%	1,5%	2,7%	90,2%	4,4%
CA Territoire de la Côte Ouest (Tco)	4 387	0,3%	0,6%	3,5%	92,2%	3,4%
Total général	84 364	4,0%	9,7%	3,8%	87,6%	3,9%

Source : INSEE 2015

En ce qui concerne les déplacements vers l'extérieur, la très grande majorité est réalisée en voiture. Les transports collectifs sont très minoritaires. Il est toutefois intéressant de noter que la part des transports collectifs est similaire pour les déplacements internes et pour ceux externes, témoignant d'un niveau de service relativement faible pour les deux types de liaisons.

Parts modales des déplacements des habitants de la CIVIS, en fonction de la destination

Où travaillent les habitants de la CIVIS ?	Total général	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture	Transports en commun
Grand Sud	45 316	3,9%	11,2%	4,0%	76,6%	4,3%
CIVIS	41 420	4,2%	12,2%	4,1%	75,2%	4,4%
CASUD	3 896	0,4%	0,6%	3,6%	92,0%	3,4%
Extérieur	5 066	0,5%	1,0%	3,7%	90,2%	4,6%
CA Intercommunale de la Réunion Est (Cirest)	266			4,7%	86,9%	8,4%
CA Intercommunale du Nord de la Réunion (Cinor)	1 474	1,0%	2,0%	3,4%	87,8%	5,7%
CA Territoire de la Côte Ouest (Tco)	3 326	0,3%	0,6%	3,8%	91,5%	3,8%
Total général	50 382	3,5%	10,1%	4,0%	78,0%	4,4%

Source : INSEE 2015

Pour les résidents de la CIVIS, la voiture est le mode le plus utilisé pour toutes les liaisons. Toutefois, une part non négligeable des déplacements internes au territoire est réalisée à pied. On note également une part relativement significative des transports collectifs pour les déplacements vers la CIREST, montrant la bonne performance de la ligne de bus réalisant ce parcours.

Parts modales des déplacements des habitants de la CASUD, en fonction de la destination

Où travaillent les habitants de la CASUD ?	Total général	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture	Transports en commun
Grand Sud	45 316	5,0%	9,4%	3,0%	80,2%	2,4%
CIVIS	41 420	0,5%	0,3%	3,1%	93,4%	2,7%
CASUD	3 896	7,1%	13,7%	3,0%	74,0%	2,3%
Extérieur	5 066	0,7%	0,6%	1,8%	94,9%	2,0%
CA Intercommunale de la Réunion Est (Cirest)	266			0,5%	98,5%	1,0%
CA Intercommunale du Nord de la Réunion (Cinor)	1 474	1,5%	0,7%	1,7%	93,7%	2,4%
CA Territoire de la Côte Ouest (Tco)	3 326	0,2%	0,7%	2,6%	94,3%	2,1%
Total général	50 382	4,7%	8,7%	2,9%	81,3%	2,4%

Source : INSEE 2015

Pour les résidents de la CASUD, la plupart des déplacements sont aussi réalisés en voiture, avec toutefois une part relativement importante de la marche à pied pour les déplacements internes. Quant aux déplacements vers l'extérieur, la part de la voiture est quasi exclusive et beaucoup plus élevée que pour les déplacements à l'origine de la CIVIS.

Zoom sur les déplacements internes au territoire*Part de la voiture pour les déplacements internes au territoire*

Origine / Destination	Cilaos	Entre-Deux	Le Tampon	Les Avirons	L'Étang-Salé	Petite-Île	Saint-Joseph	Saint-Louis	Saint-Philippe	Saint-Pierre	Total général
Cilaos	627		4		4		4	32		48	719
Entre-Deux		528	143	5	44	10	20	89		559	1 398
Le Tampon	3	60	9 311	20	268	105	183	834	18	5 310	16 111
Les Avirons		5	113	1 001	266	4	20	340	2	611	2 362
L'Étang-Salé	10	3	208	98	1 379	5	48	579	2	876	3 208
Petite-Île	2	3	170	8	33	1 135	306	110	8	953	2 727
Saint-Joseph	5	18	234		86	194	4 427	136	161	1 525	6 787
Saint-Louis	35	43	332	62	516	23	57	5 019	10	2 530	8 628
Saint-Philippe			35		5	10	214	25	458	119	865
Saint-Pierre	8	70	1 745	58	353	288	414	1 099	15	13 020	17 069
Total général	690	723	12 297	1 251	2 953	1 773	5 693	8 264	674	25 551	59 874

Source : INSEE 2015

La majorité des déplacements internes au territoire se réalise en voiture. Ce constat est vrai pour l'ensemble des communes, avec toutefois une part un peu plus faible pour Cilaos, où la plupart des déplacements sont internes à la commune de résidence.

Les déplacements restant au sein de chaque commune sont aussi réalisés majoritairement en voiture. La part de ce mode est plus élevée pour Le Tampon, Petite-Île, Saint-Joseph et Saint-Pierre. Elle est moins importante pour Cilaos, Entre-Deux et Saint-Philippe. Ces chiffres témoignent d'un potentiel de hausse des transports collectifs et des modes actifs pour ces déplacements locaux.

Les déplacements vers Saint-Pierre sont toujours réalisés très majoritairement en voiture, témoignant d'un niveau de desserte en transports collectifs peu satisfaisant depuis les communes du territoire.

Part des transports collectifs pour les déplacements internes au territoire

Origine / Destination	Cilaos	Entre-Deux	Le Tampon	Les Aviron	L'Étang-Salé	Petite-Île	Saint-Joseph	Saint-Louis	Saint-Philippe	Saint-Pierre	Total général
Cilaos	20		4		4			8		4	39
Entre-Deux		25								24	48
Le Tampon		2	260		3	5	8	5		128	410
Les Aviron			5	49	10			10		29	103
L'Étang-Salé	3		3	3	58			15		30	110
Petite-Île			3		2	37	5			35	83
Saint-Joseph			13			20	146	8	8	63	257
Saint-Louis	2		12	12	37	3	5	235		132	440
Saint-Philippe			10						20	15	45
Saint-Pierre	3	5	73		15	8	18	58		1 006	1 184
Total général	27	32	382	64	129	73	181	338	27	1 465	2 718

Source : INSEE 2015

La part des transports collectifs est en général très faible. Certaines liaisons, avec des pourcentages plus élevés, sont toutefois à noter : Cilaos vers les communes proches, L'Étang-Salé vers Cilaos, Saint-Louis vers Les Aviron, Saint-Louis vers Petite-Île, Saint-Philippe vers Le Tampon, Saint-Philippe vers Saint-Pierre, Saint-Pierre vers Cilaos.

Ces pourcentages montrent la bonne performance de certaines lignes structurantes, permettant des déplacements entre les communes du territoire, notamment des communes proches.

Part de la marche à pied pour les déplacements internes au territoire

Origine / Destination	Cilaos	Entre-Deux	Le Tampon	Les Aviron	L'Étang-Salé	Petite-Île	Saint-Joseph	Saint-Louis	Saint-Philippe	Saint-Pierre	Total général
Cilaos	366		4								370
Entre-Deux		265								5	270
Le Tampon		2	1 447							15	1 464
Les Aviron				283				3		4	290
L'Étang-Salé			3		341			2		8	354
Petite-Île						233	3			5	241
Saint-Joseph			3		3	3	975	3	3	5	993
Saint-Louis							2	1 380		27	1 410
Saint-Philippe									229		229
Saint-Pierre			10				3	13		2 374	2 399
Total général	366	268	1 465	283	344	236	983	1 400	231	2 443	8 019

Source : INSEE 2015

En ce qui concerne la part de la marche à pied, celle-ci est en générale relativement importante pour les déplacements internes aux communes, notamment pour Cilaos, Entre-Deux et Saint-Philippe.

3. Les transports collectifs

3.1. Le Réseau Cars Jaunes

Le réseau Cars Jaunes, géré par le Département de la Réunion, est le réseau interurbain de l'île. Il a pour fonction de relier les principaux pôles du territoire, afin de permettre des liaisons de longue distance. Les deux principales gares routières du territoire, constituant des points d'échange entre un grand nombre de lignes interurbaines, sont : Gare de Saint-Louis (6 lignes), Gare de Saint-Pierre (9 lignes) et Gare de Saint Joseph (2 lignes).



Au total, 9 lignes desservent le territoire. Elles ont toutes pour terminus principal dans le Grand Sud la Gare de Saint-Pierre. Cinq lignes relient le territoire à des pôles extérieurs (Saint-Denis, Saint-Benoît), tandis que 4 lignes assurent une liaison vers des pôles locaux (Saint-Joseph, Saint-Paul, Entre-Deux, Aéroport,...). En dehors des principaux pôles d'échanges, la plupart des lignes desservent quelques points d'arrêt le long de la côte. Toutefois, certaines lignes assurent une desserte plus fine du territoire : la ligne S4 à L'Etang-Salé et Les Avirons, la ligne S5 à Saint-Louis et la ligne S2 au Tampon.

Ligne	Terminus 1	Terminus 2	Réseau	Exploitant
1	Gare de St-Pierre	Gare de St-Denis	Cars Jaunes	Transdev
2	Gare de St-Pierre	Gare de St-Denis	Cars Jaunes	Transdev
S1	Gare de St-Pierre	Gare de St-Benoît	Cars Jaunes	Transdev
S2	Gare de St-Pierre	Gare de St-Benoît	Cars Jaunes	Transdev
S3	Gare de St-Pierre	Gare de St-Joseph	Cars Jaunes	Transdev
S4	Gare de St-Pierre	Gare de St-Paul	Cars Jaunes	Transdev
S5	Gare de St-Pierre	Eglise Entre-Deux	Cars Jaunes	Transdev
T	Gare de St-Pierre	Aéroport R. Garros	Cars Jaunes	Transdev
Z0	Gare de St-Pierre	Gare de St-Denis	Cars Jaunes	Transdev

La plupart des lignes proposent un niveau de desserte faible, avec une dizaine de passages par jour maximum et une fréquence d'un bus toutes les heures aux heures de pointe. Deux lignes présentent un niveau de desserte un peu plus élevé : la ligne 2 vers Saint-Denis, avec 20 services par jour et une fréquence de 40 minutes en heure de pointe, et la ligne S4 vers Saint-Paul, avec 22 services par jour et une fréquence de 30 minutes en heure de pointe.

Ligne	Premier départ	Dernier départ	Nombre de passages par jour (par sens)	Fréquence par jour (par sens)	Nombre de passages en période de pointe du matin (7h00-9h00)	Fréquence en période de pointe du matin (7h00-9h00) en minutes	Nombre de passages en période de pointe du soir (17h00-19h00)	Fréquence en période de pointe du soir (17h00-19h00) en minutes
1	05:15	18:45	10	81	2	60	2	60
2	04:30	19:25	20	45	3	40	2	60
S1	04:50	18:25	6	136	1	-	1	-
S2	05:30	18:00	6	125	1	-	1	-
S3	04:25	18:40	11	78	2	60	1	-
S4	04:10	19:30	22	42	4	30	2	60
S5	05:55	16:55	7	94	1	-	0	-
T	05:15	17:50	7	108	1	-	0	-
Z0	05:30	17:10	12	58	2	60	1	-

De manière globale (toutes lignes confondues), la desserte des Cars Jaunes est surtout orientée vers Saint-Denis (42 passages par jour) et dans une moindre mesure vers Saint-Paul (22 passages par jour). Les destinations internes (Saint-Joseph, Entre-Deux, Aéroport), ainsi que le pôle de Saint-Benoît, se caractérisent par un niveau de desserte plus faible (une dizaine ou moins).

3.2. Le Réseau Car Sud

Le réseau CarSud est géré par la CASUD. Il s'agit d'un réseau de transport urbain et interurbain, fonctionnant dans le périmètre de l'agglomération. Ce réseau est composé de deux types de lignes, les lignes interurbaines reliant plusieurs communes et les lignes urbaines desservant différents secteurs d'une même commune. Les lignes analysées ici sont les lignes interurbaines, disposant d'un rôle dépassant la seule échelle communale.

Ligne	Terminus 1	Terminus 2	Réseau
STA	Mairie Entre-Deux	Gare du Tampon	CarSud
STC	Mairie Entre-Deux	Gare du Tampon	CarSud
STD	Gare de St-Joseph	Pointe de Tremblet, St Philippe	CarSud
STE	Mairie de St-Philippe	Baril-Lés-Hauts, St-Philippe	CarSud

Parmi les 4 lignes du réseau, deux lignes relient Entre-Deux au Tampon, une ligne relie Saint-Joseph à Saint-Philippe et la dernière dispose d'un tracé interurbain au sein de Saint-Philippe.

Ligne	Premier départ	Dernier départ	Nombre de passages par jour (par sens)	Fréquence par jour (par sens)	Nombre de passages en période de pointe du matin (7h00-9h00)	Fréquence en période de pointe du matin (7h00-9h00) en minutes	Nombre de passages en période de pointe du soir (17h00-19h00)	Fréquence en période de pointe du soir (17h00-19h00) en minutes
STA	05:50	17:25	10	70	2	60	1	-
STC	06:40	19:20	10	76	1	-	2	60
STD	05:55	18:30	11	69	2	60	2	60
STE	07:05	14:00	3	138	1	-	0	-

Globalement, les lignes du réseau CarSud présentent un niveau de desserte relativement faible, avec 10 passages par jour environ et une fréquence supérieure à une heure en heure de pointe. Quant à la ligne STE, elle propose une desserte très ponctuelle, fonctionnant seulement le matin et en début d'après-midi.

3.3. Le Réseau Alternéo

Le réseau Alternéo, géré par la CIVIS, est le réseau urbain et interurbain de cette agglomération. Il relie entre elles les communes de la CIVIS et assure également une desserte fine de ces communes. Les lignes étudiées ici sont celles disposant d'un rôle interurbain, dépassant donc la seule échelle communale.



Ligne	Terminus 1	Terminus 2	Réseau	Exploitant
86	Mairie Etang Sale	Etang Salé Les Bains	Alternéo	Cineo
89	Mairie Etang Salé	Eglise Des Avirons	Alternéo	Cineo
Littoral	Eglise de Petite Ile	Roche Carangue	Alternéo	Cineo
60	Cilaos ville	Gare de Saint-Louis	Alternéo	Cineo
13	SDR Ravine des Cabri	Gare de Saint-Louis	Alternéo	Cineo
13a	SDR Ravine des Cabri	Gare de Saint-Louis	Alternéo	Cineo
6	Rond Point Des Bambous	Eglise Ravine Cabris	Alternéo	Cineo
2	Université du Tampon	Marché Couvert St-Pierre	Alternéo	Cineo
51	Piton Bloc	Eglise Petite Ile	Alternéo	Cineo
55	Fond De Piton	Eglise Petite Ile	Alternéo	Cineo
5	Ecole Maternelle Des Platanes	Marché Couvert de Saint-Pierre	Alternéo	Cineo
15	Anse les Hauts	Marché Couvert Saint-Pierre	Alternéo	Cineo
11	Ravine Blanche	Grand Bois	Alternéo	Cineo

Les lignes interurbaines du réseau Alternéo assurent des liaisons entre toutes les communes limitrophes, ainsi que des liaisons plus longues, desservant plus de deux communes. Plusieurs pôles d'échanges sont implantés sur le territoire, permettant notamment des correspondances entre les lignes locales et les lignes interurbaines. Les deux pôles majeurs sont le Marché de Saint-Pierre (14 lignes) et la gare de Saint-Louis (15 lignes). Les autres pôles importants du territoire sont : Eglise des Avirons (5 lignes), Mairie d'Etang-Salé (9 lignes), Mairie de la Rivière (9 lignes), Eglise Ravine des Cabris (9 lignes) et Eglise de Petite-Ile (9 lignes).

Au vu des pôles desservis et de leur tracé, les lignes principales du territoire sont :

- Ligne Littoral, reliant L'Etang-Salé à Petite-Ile, desservant toutes les communes situées au sud du territoire
- Ligne 2, reliant le sud de Saint-Pierre au centre du Tampon, desservant donc l'essentiel du principal pôle urbain du territoire
- Ligne 11, reliant le sud de Saint-Pierre au sud de Petite-Ile, répondant à un besoin de déplacements vers le principal pôle urbain du territoire

Ligne	Premier départ	Dernier départ	Nombre de passages par jour (par sens)	Fréquence par jour (par sens)	Nombre de passages en période de pointe du matin (7h00-9h00)	Fréquence en période de pointe du matin (7h00-9h00) en minutes	Nombre de passages en période de pointe du soir (17h00-19h00)	Fréquence en période de pointe du soir (17h00-19h00) en minutes
86	07:25	18:15	8	81	2	60	1	-
89	06:25	18:30	8	91	2	60	2	60
Littoral	05:45	19:00	22	36	4	30	4	30
60	04:55	18:00	12	65	2	60	2	60
13	07:00	17:30	8	79	2	60	1	-
13a	06:25	18:15	9	79	1	-	1	-
6	07:00	17:00	6	100	1	-	1	-
2	06:00	18:30	24	31	4	30	4	30
51	06:45	17:30	7	92	1	-	1	-
55	05:45	17:35	7	101	1	-	1	-
5	06:30	16:30	6	100	1	-	0	-
15	07:20	17:20	6	100	2	60	1	-
11	05:30	18:35	19	41	3	40	3	40

La plupart des lignes de de réseau se caractérisent par des niveaux de desserte faibles, de l'ordre de 10 passages par jour et une fréquence proche à une heure aux heures de pointe. Toutefois, certaines lignes présentent une desserte un peu plus importante. La ligne Littoral, présentant un tracé structurant à l'échelle du territoire bénéficie de 22 passages par jour, soit une fréquence de 30 minutes en heure de pointe. Quant à la ligne 2, elle présente 24 passages par jour, soit un bus toutes les 30 minutes en heure de pointe. Pour finir, la ligne 11 propose 19 passages par jour, soit un passage toutes les 40 minutes en heure de pointe.

De manière globale (toutes lignes cumulées), la desserte du territoire est fortement orientée vers Saint-Pierre (36 passages par jour). Par ailleurs, elle est également tournée, dans une moindre mesure, vers La Gare de Saint-Louis, L'Université du Tampon, l'Eglise de Petite-Ile et Roche Carangue (de 20 à 30 passages par jour). Plusieurs autres pôles présentent une desserte plus modérée : Ravine Blanche, Grand Bois, Ravine des Cabri, Mairie d'Etang-Salé, Eglise de Petite Ile, Cilaos Ville (10 à 20 passages par jour).

3.4. L'accessibilité des espaces urbains par le système de réseaux de transport existant

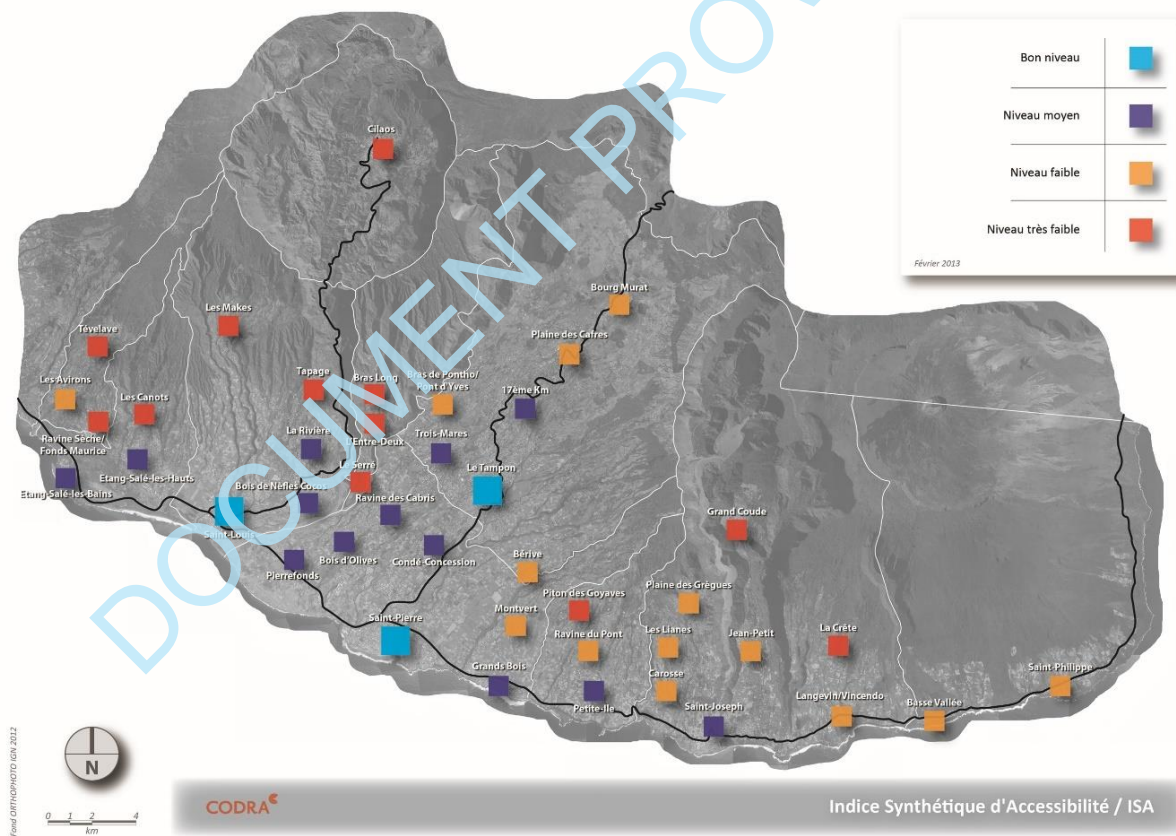
Ce qui nous intéresse ici c'est l'accessibilité prise au sens large en tant que vecteur de qualification d'une démarche d'aménagement de territoire ou de diagnostic portant sur un territoire. L'accessibilité sur un territoire peut être définie comme « une mesure de la proximité spatiale des activités humaines ». Elle traduit la facilité avec laquelle les activités peuvent être atteintes étant donné un lieu d'origine et un système de transport. Les opportunités qu'offre le territoire ne prennent sens qu'à travers le réseau de transport qui permet d'y accéder, et inversement, le réseau de transport n'a d'intérêt qu'en fonction de l'attraction des destinations desservies.

L'indicateur d'accessibilité doit, de ce fait, traduire cette double interaction. Il doit, de plus, intégrer la dimension spatiale de la distribution des activités, les contraintes temporelle et budgétaire ainsi que la performance du réseau de transport.

Cet Indice Synthétique d'Accessibilité (ISA) repose sur une évaluation pour chaque polarité -au sens de l'armature urbaine existante- des critères suivants :

- Connexion à un axe de type autoroutier (2X2 voies rapides à la Réunion) ; i.e. distance pôle urbain-voie rapide, nombre d'échangeurs, ...
- Desserte par le réseau primaire/secondaire ; i.e. accès R.N., R.D., maillage, qualité/niveau de service, sécurisation/risques, ...
- Temps d'accès VP à un pôle urbain majeur ; intégrant le trafic, les points noirs : les phénomènes de saturation, la probabilité d'aléas ...
- Niveau de service du transport collectif routier de voyageurs ; i.e. nombre de lignes, OD, fréquence, correspondance, points noirs éventuels, ...
- Le temps de voyage TC vers un pôle urbain majeur ; basé sur le niveau de service, les correspondances et les aléas ...

Il en ressort les résultats repris dans le tableau suivant. Quatre groupes de pôles urbains peuvent ainsi être distingués selon leur niveau d'accessibilité au sein du territoire :



4. L'aéroport de Pierrefonds

Rappel historique

L'aéroport de Pierrefonds est ouvert aux services commerciaux depuis décembre 1998, pour des dessertes régionales, principalement vers Saint-Denis et l'île Maurice. Après avoir connu un pic de fréquentation en 2006 avec 127 674 passagers, le trafic de l'aéroport pour 2016 s'élève à 83 323 passagers.

Le propriétaire gestionnaire de l'aéroport de Saint-Pierre Pierrefonds est le Syndicat Mixte de Pierrefonds, lequel regroupe la Région, le Département, et 11 communes du Sud (Saint-Pierre, Saint-Louis, Etang-Salé, Cilaos, Petite-Ile, Les Avirons, le Tampon, Saint-Joseph, Saint-Philippe et l'Entre-Deux, Saint-Leu). Ce sont ces collectivités qui sont à l'origine de la création de l'aéroport en 1998, parvenant ainsi à obtenir l'installation d'un aéroport international dans le Sud de l'île, dans le but d'en faire un levier de son développement économique et notamment touristique.

L'emprise au sol de l'aéroport couvre 111 hectares. Les infrastructures comprennent entre autres :

- Une piste de 2.100 mètres de longueur pour 45 mètres de largeur,
- Un terminal international de 2.500 m² d'une capacité annuelle estimée à environ 500.000 passagers,
- Une zone hélicoptères permettant le stationnement de 4 appareils en simultané,
- Une zone fret avec magasin autorisé pour dépôt temporaire de 50 m³.

L'aéroport de Pierrefonds propose essentiellement des liaisons régionales avec l'Afrique du Sud, Maurice, Mayotte et Rodrigues. Il sert aujourd'hui principalement à enrichir la correspondance d'Air Austral à Saint-Denis vers la métropole (pré-post acheminement de passagers long courrier d'Air Austral). Les services ayant une fréquence quotidienne sont vers Saint-Denis (1 vol/jour) et l'île Maurice (3-4 vols/jour). Il accueille également des compagnies d'hélicoptères.

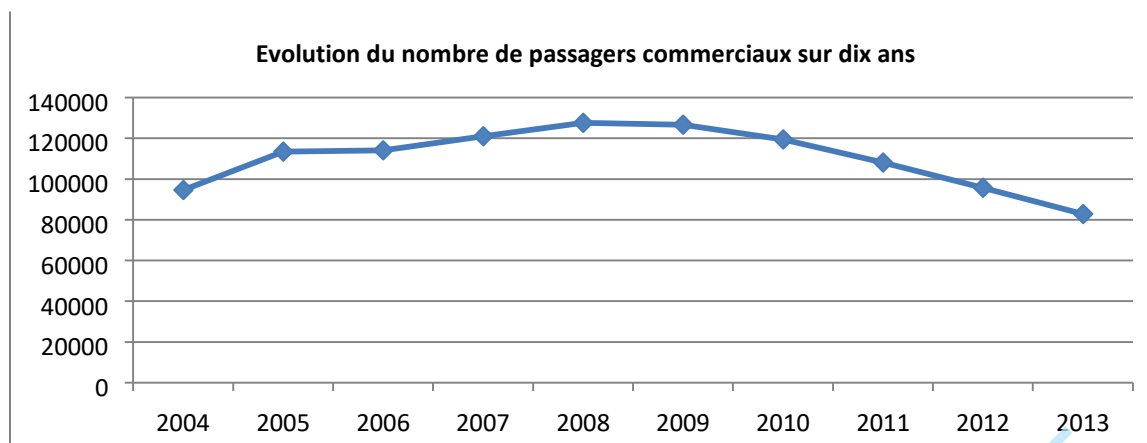
L'aéroport de Pierrefonds connaît les mêmes phénomènes de saisonnalité, avec des hausses de trafic sur les mois de janvier, juillet et août. Le trafic fret sur l'aéroport de Pierrefonds est très faible, avec environ 40 tonnes transportées en 2016.

Une « porte d'entrée » à ouvrir pour le Grand Sud

La situation constatée sur l'aéroport de Pierrefonds est analogue aux constats régionaux, avec dans le cas présent, une baisse de la fréquentation plus précoce dans le temps. En effet après une croissance soutenue du trafic de voyageurs depuis l'ouverture de l'aéroport de Pierrefonds aux vols commerciaux en 1999, on observe que depuis 2008 la baisse du nombre de passagers se confirme. L'année 2013 est semblable aux précédentes et atteint un niveau inférieur de fréquentation de passagers à celui observé dix ans auparavant. Les explications à cette situation sont multiples :

- La baisse observée débute avec la crise économique de 2008,
- L'aéroport de Pierrefonds ne semble pas bénéficier de la taille critique suffisante, en termes de rotations d'aéronefs, par stratégie économique des compagnies et des pouvoirs publics,
- La diversification des destinations envisagée à sa création n'a pas eu lieu.

Aujourd'hui, deux compagnies aériennes opèrent sur l'aéroport de Pierrefonds : Air Mauritius, Air Austral et deux destinations sont disponibles en vols directs : l'aéroport Roland Garros de Saint Denis et l'île Maurice.



Source : Observatoire du tourisme de la Réunion

L'essentiel des passagers passant par Pierrefonds se concentrent sur les mois des vacances scolaires (décembre-janvier, juillet-août). En dehors de ces mois spécifiques où la fréquentation peut atteindre plus de 12 000 passagers mensuels, l'aéroport accueille plutôt 3 000 à 5 000 passagers par mois.

Développements en cours

Pour l'aéroport de Pierrefonds, les travaux prévus pour accueillir des gros porteurs supérieurs (A340, Boeing 777) pourraient ouvrir la porte à l'arrivée de nouveaux trafics long-courriers. Mais pour l'heure l'aéroport reste principalement tourné vers la desserte régionale. On peut également mentionner l'activité touristique de survol de l'île en hélicoptère, en particulier pour la zone des cirques dans le sud. L'aéroport de Pierrefonds constitue une des bases principales de cette activité. Des départs sont également possibles depuis Roland Garros ou depuis des héliports et des aérodromes de petites tailles.

L'ambition existe de faire de l'aéroport de Pierrefonds un atout de la politique de développement touristique de l'île, avec l'idée de devenir un jour la principale entrée touristique de la Réunion. Pour l'instant, l'aéroport de Pierrefonds se positionne, en complémentarité aux vols intercontinentaux arrivant à Saint-Denis, pour développer des liaisons régionales. De plus, les besoins de modernisation de l'aéroport Roland Garros semblent prioritaires. Les perspectives de développement de l'aéroport de Pierrefonds peuvent donc être nuancées.

Dans le contexte actuel, Pierrefonds n'a pas véritablement vocation à devenir un compétiteur pour l'aéroport Roland Garros. Son développement se ferait plutôt en complémentarité avec ce dernier.

Les équipements et services à la population

Dans le Grand Sud, les équipements se répartissent généralement de façon homogène sur le territoire. Toutefois, cette répartition est fonction du niveau de proximité des infrastructures routières. En effet, on remarque une forte concentration des équipements le long des axes de transports majeurs du Grand Sud (réseau primaire).

Les équipements de proximité sont présents sur l'ensemble du territoire en grand nombre (écoles, plateaux noirs, terrains verts). D'autres, plus rares, ne sont pas présents dans toutes les communes (piscines, services administratifs, ...).

Les administrations publiques relevant de l'État (CAF, ANPE, services publics de l'État) ou les équipements de santé (Hôpital et cliniques, maisons de retraite, ...) sont particulièrement rares ou concentrés sur les principaux pôles du Grand Sud. Pour ces derniers, l'éloignement avec les populations et/ou les mauvaises conditions de circulation sont sources de situations critiques.

Enfin, divers équipements ont un rayonnement micro-régional ou régional et n'ont pas vocation à connaître de multiples localisations. Il s'agit principalement d'équipements culturels ou sportifs (théâtres, musées, golf, ...).

1. Les principaux équipements d'enseignement

1.1. L'enseignement supérieur

L'université

L'université, localisée en grande partie sur le site du Moufia à Saint-Denis, s'étend aujourd'hui sur six sites distincts, répartis sur les communes de Saint Denis, Saint Pierre et Le Tampon. Dans le Grand Sud, deux sites sont concernés :

- Le campus du Tampon qui regroupe : l'UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement au complet et certaines licences des autres UFR, une antenne de l'ESPE (nouvelle dénomination des IUFM) et une antenne de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien (ESIROI),
- L'institut universitaire de technologie (IUT) de Saint-Pierre qui se trouve à proximité du CHU, en bordure de la ZAC Océan Indien. Il s'inscrit en plein dans la technopole « TECHSUD » qui regroupe l'Institut de recherche pour le développement (IRD), une antenne de l'UFR « Santé » ainsi que d'autres organismes et entreprises innovantes. L'IUT accueille plus de 800 étudiants se répartissant entre cinq spécialités de diplôme universitaire de technologie (DUT) différentes et six licences professionnelles (toutes étant des suites possibles aux différents DUT).

La répartition sur 6 sites et entre Nord et Sud ne s'est pas réalisée au travers d'une stratégie pérenne, qui rend aujourd'hui les choix faits au fil du temps peu compréhensibles (dédoulement de filières, répartition Nord Sud), notamment faute de relations partenariales suffisantes. La multiplicité des sites entraîne de nombreuses dérives : coûts de gestion, ratios d'occupation du foncier faibles, contraintes pour les enseignants, lacune identitaire et faible visibilité, dispersion de la vie de campus. Dans ce contexte une stratégie de l'université de la Réunion à 2020 a été définie :

Ville du Tampon

- Elle souhaite le maintien voire le renforcement des dédoublements de filières,
- Elle appuie la spécialisation du site en matière de développement durable,
- Elle aspire à l'accueil du pôle Santé.

Ville de St Pierre

- Elle dispose de réserves foncières à proximité du CHR et souhaite accueillir le Pôle Santé,
- Elle souhaite un renforcement du lien entre formation-recherche et entreprise dans le Sud.

Le campus professionnel de l'Océan Indien

Implanté sur le site des casernes à Saint-Pierre (9 ha), il regroupe 16 pôles de formation professionnelle (dont le CFA). Inauguré en 2009, il vise à accueillir 3 000 étudiants. Bien que peu nombreuses, on recense, sur le Grand Sud, des formations dites « d'enseignement supérieur ». Parmi elles, celles proposées par la chambre de commerce et de l'industrie de la Réunion (elle dispose de six centres de formation dans l'île), dont le Pôle de formation sud.

Un projet structurant et stratégique sur Terre-Sainte : la « Vallée blanche »

Le CHU, l'IUT et TECHSUD forment le triptyque de la Vallée Blanche sur Terre Sainte. Ce pôle de recherche et de développement de niveau régional vise à mettre en réseau et à faire communiquer les différents acteurs de la recherche du sud réunionnais. Cette initiative associant recherche, enseignement supérieur et technologies appliquées dispose nombreux atout :

- Des centres de traitement de gérontologie et du handicap,
- Des centres d'enseignements supérieurs : IUT, IES, UFR Santé,
- Un secteur économique diversifié : production, tertiaire, commerce ...

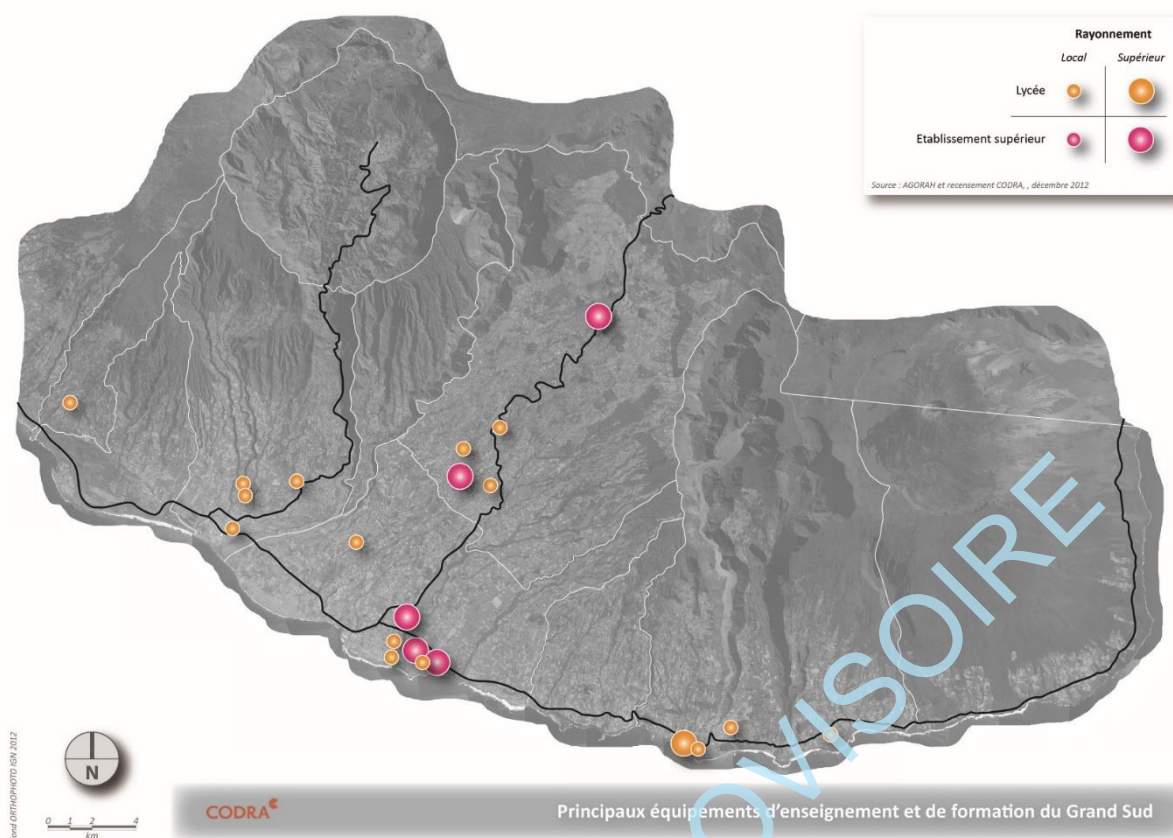
Au-delà de la « Vallée Blanche » proprement dite, ce réseau de synergies s'étend vers le campus du Tampon, le pôle 3P du CIRAD, ainsi que l'antenne sud du Centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) de Saint-Joseph qui a pour but d'aider au développement des PME et TPE par l'innovation et l'acquisition de technologies.

TECHSUD

Le technopôle de la Réunion a été créé en 1991 à l'initiative de la commune de Saint-Denis. Ce réseau grandissant d'entreprises et d'organisme a, au fil du temps, démultiplié ses implantations au-delà du TECHNORD de Sainte-Clotilde. En 2008, la ville de Saint-Pierre crée TECHSUD. Ce parc technologique connaît depuis 2010 un développement accru car il fait partie de la ZAC Océan Indien (72 ha). Vaste de 4,2 ha, il met à disposition un aménagement à « haute qualité environnementale ». Le TECHSUD cherche notamment à accueillir entreprises et organismes qui renforceront le poids de l'enseignement supérieur situé à proximité (campus du Tampon, EPLEFPA et IUT).

1.2. L'enseignement général

Avec une quinzaine de lycée répartis sur l'ensemble du territoire, le Grand Sud dispose d'un bon niveau d'équipement, dont le lycée professionnel Agricole et Horticole de Saint-Joseph.



2. Les principaux équipements de santé

La structure hospitalière du Grand Sud

Le Groupe Hospitalier du Sud Réunion (GHSR) forme, avec le centre hospitalier Félix Guyon de Saint-Denis, le centre hospitalier régional (CHR) de la Réunion depuis 2011. L'année suivante, en 2012, le CHR est devenu un CHU en se liant par convention à l'UFR Santé de l'Université de la Réunion alors située à Saint-Denis.

Le GHSR regroupe les hôpitaux de Saint Pierre (862 places), de Saint-Joseph (56 places), de Saint-Louis (53 places) et de Cilaos (25 places), les Instituts d'Etudes de Santé (IES) ainsi que le centre de rééducation fonctionnelle (47 places) et l'unité de soins longue durée (49 places) du Tampon.

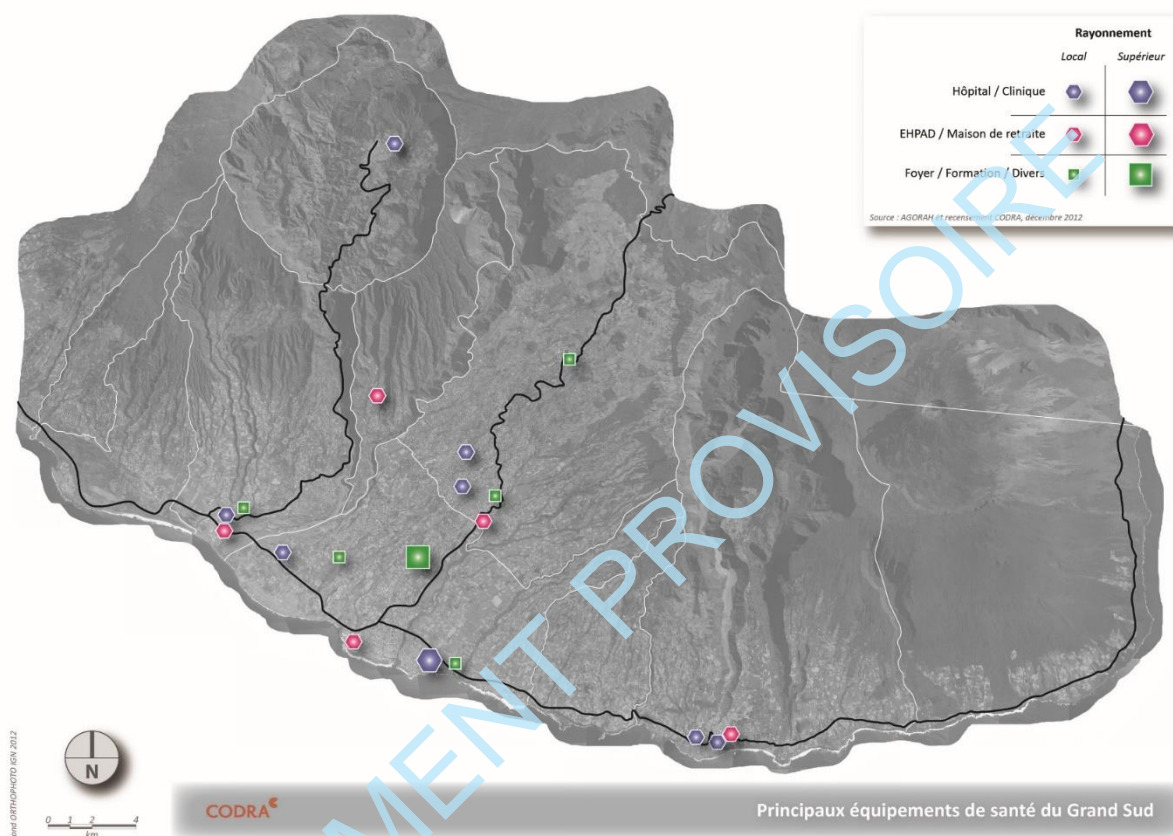
L'agence régionale de santé (ARS) a par ailleurs adopté en 2012 un Projet de Santé de la Réunion (PSR). Il s'est traduit par un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) regroupant 26 établissements de santé sur la Réunion et deux établissements sur Mayotte pour la période 2012-2016.

Cette structuration des établissements publics mais aussi privés est d'autant plus importante que la Réunion souffre d'un déficit chronique de médecins spécialistes libéraux. On en compte 117 pour 100 000 habitants sur l'île, quand en métropole on en comptabilise 172/1000 habitants. La performance du secteur de la santé hospitalière est donc cruciale à plus d'un titre, y compris au travers des évolutions sociétales, amenant un vieillissement de la population et un allongement de la durée de la vie.

L'action de la fondation Père Favron

Apparue par l'action du père Favron dans les années 1950, cette fondation fondée à Saint-Louis s'est depuis étendue. Elle regroupe aujourd'hui 35 établissements sociaux et médicaux sociaux sur l'ensemble de la Réunion. Elle se décline en trois filières dans le Sud :

- La filière personnes âgées, (Pôle gérontologique Roger André),
- La filière handicap enfant (IMS Charles Isautier, IMS Raphaël Babet et Foyer Albert Barbot),
- La filière handicap adulte (Foyer Albert Barbot).



Santé et Recherche

Les différentes institutions participant à la recherche médicale sur la Réunion, CHU, Université, INSERM, ARS Océan Indien, s'appuient sur les structures locales pour mettre en œuvre les multiples orientations choisies. On identifie ainsi :

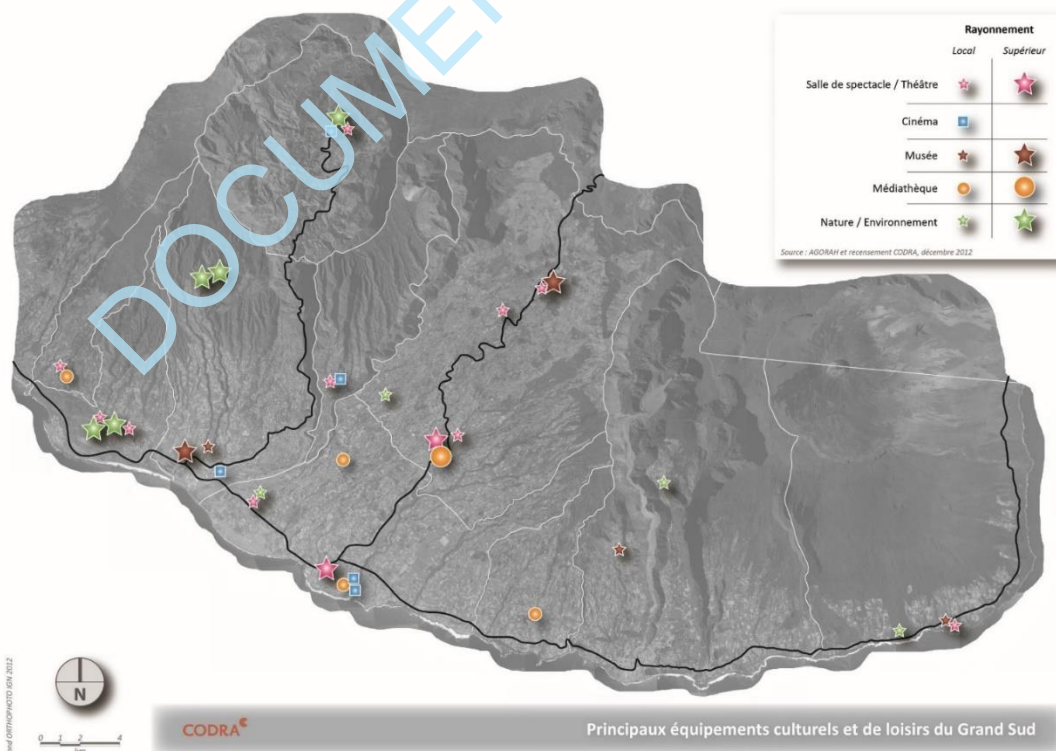
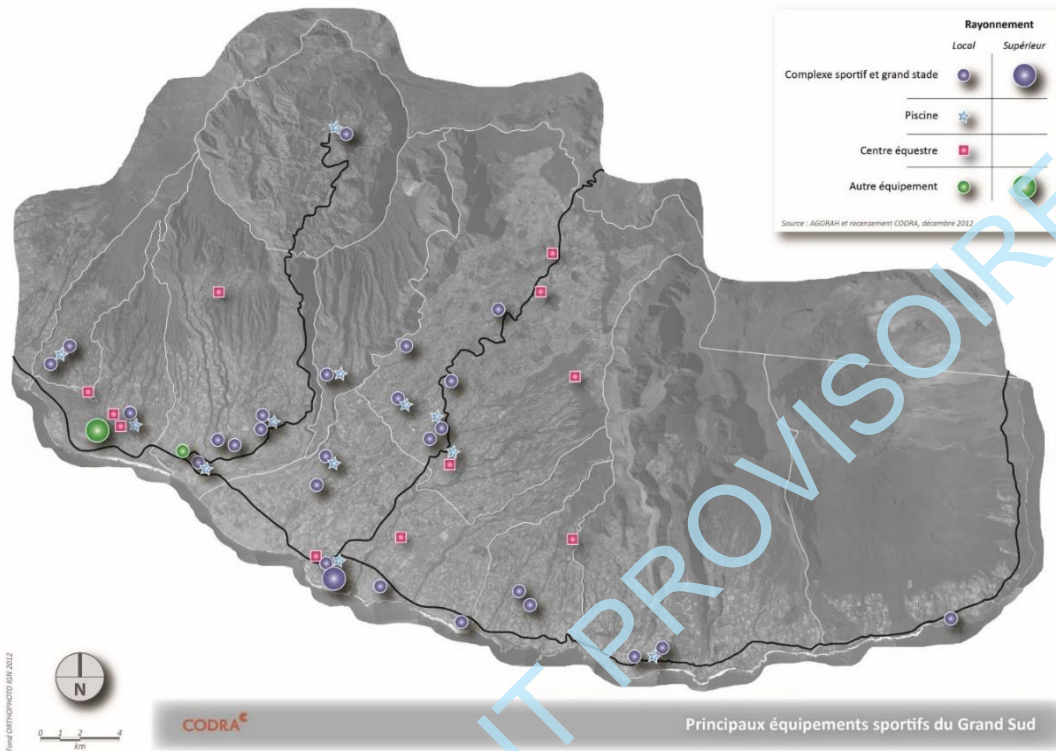
- La Direction de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement (DRIE),
- Le Centre d'Investigation Clinique – Epidémiologie clinique (CIC-EC) qui existe depuis 2004,
- La Délégation à la Recherche Clinique et à l'innovation (DRCI) qui existe depuis 2007.

Depuis 2013, ces trois structures sont regroupées dans un nouveau bâtiment, le « Centre de Recherche médicale et en Santé ». Situé sur la commune de Saint-Pierre, il est au cœur du parc TECHSUD, se développant sur la ZAC Océan Indien, future « Vallée Blanche » du Sud Réunion.

La recherche fondamentale et appliquée y est développée et soutenue. Par ailleurs, la centralisation des différentes activités au sein du centre vise à structurer les projets de recherche et à apporter un soutien méthodologique aux investigateurs.

3. Les principaux équipements sportifs, de loisirs et culturels

D'une manière générale, et même si la répartition est relativement bien équilibrée sur l'ensemble du territoire, les centralités de Saint-Pierre, de Saint-Louis et du Tampon apparaissent comme émergentes. On y retrouve la plupart des établissements de niveau intercommunal. Un autre élément à retenir, c'est la forte concentration de centres équestres. En effet, la micro région Sud compte plus d'une dizaine de structures de ce type, ce qui en fait une spécificité à l'échelle de la Réunion.



4. Les grands projets

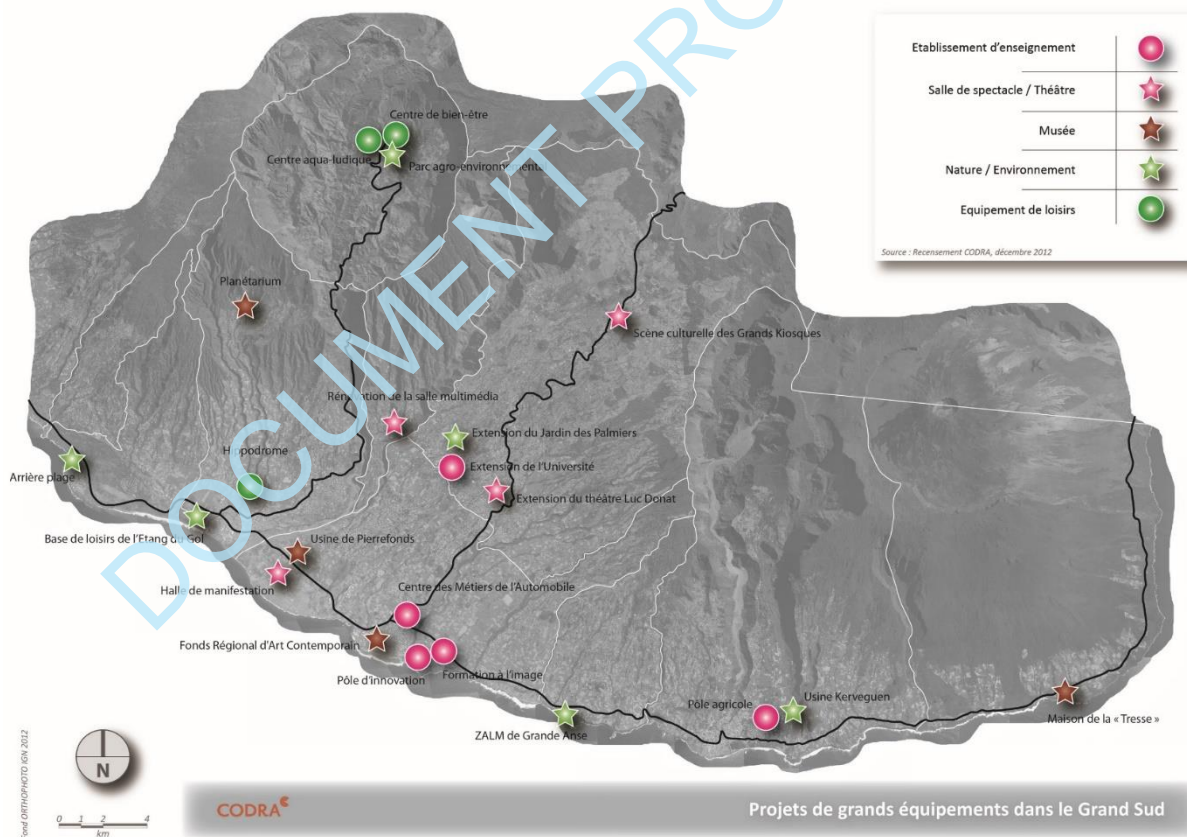
Le Grand Sud connaît globalement un bon niveau d'équipements. Ceux-ci se répartissent généralement de façon homogène sur le territoire, permettant de satisfaire les attentes de la population. Si Saint-Pierre accueille une grande partie des équipements d'intérêt régional, cette polarisation ne devrait pas poser de problème eu égard aux projets de desserte et de maillage du territoire.

Les projets de grands équipements dans le Sud s'inscrivent principalement dans trois domaines : enseignement, tourisme et loisirs.

Disposant déjà d'un très bon niveau d'équipement en matière d'enseignement et de formation, les projets d'extension des établissements existants mais également la création de nouvelles structures doit permettre au Grand Sud de rayonner dans ce domaine. A titre d'exemple, les élus du sud (notamment ceux du Tampon) souhaitent accueillir l'IRTS (futur HEPASS).

Dans le domaine du tourisme et des loisirs, les projets d'extension du golf de l'Étang-Salé, du Parc du Volcan au Tampon, les projets de multiplexes devraient compléter l'offre du Grand Sud.

Enfin, le domaine de la santé apparaît particulièrement sensible, notamment en raison des conditions difficiles de circulation entre l'hôpital de Saint-Pierre et le reste du territoire et du manque d'infrastructures dans les autres communes. Les réflexions en cours portent sur le rapprochement des services hospitaliers avec les populations des territoires les plus éloignés du pôle centre.



Les enjeux pour le Grand Sud sont de :

- Compléter l'offre d'équipements de proximité pour satisfaire au mieux les besoins de la population actuelle et future,
- Développer des filières d'excellence notamment dans les domaines de la santé, de l'enseignement et du tourisme, loisirs et culture afin d'affirmer l'identité du Grand Sud.
- Au-delà du rééquilibrage et du « rattrapage » en termes d'équipements et de services, dans un contexte de croissance démographique, l'implantation stratégique des projets et leur desserte par le système de réseaux de transports collectifs doit être privilégiée.

DOCUMENT PROVISOIRE